

**LA PARTICIPATION
POLITIQUE
DES FEMMES
AUX ÉLECTIONS
DE 2004**

élections de 2004



L'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections a été subventionné par le Ministère de l'Égalité des chances.

Édité par et disponible au:
Conseil National des Femmes du Luxembourg
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
Tél. 29 65 25
Fax 29 65 24
e-mail: secretariat@cnfl.lu
www.cnfl.lu

Réalisation: Renée Wagener
en collaboration avec Marie-France Berger-Modert, Landy Casali, Monique Laroche-Reeff,
Anik Raskin, Monique Stein
Tous les droits restent avec l'éditeur.
ISBN 2-9599964-8-8

Conception graphique: 1PLUS
Edition: Février 2005

**LA PARTICIPATION
POLITIQUE
DES FEMMES
AUX ÉLECTIONS
DE 2004**

Préfaces	7
Historique de l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections	11
Elections législatives	13
Introduction	17
1. Candidatures	
1.1. Candidates: évolution par rapport aux scrutins précédents	17
1.2. Candidates par parti politique	17
1.2.1. Nombre et pourcentage de candidates par parti politique	17
1.2.2. Evolution de la part des candidates par parti politique	18
1.3. Candidates par circonscription	19
1.3.1. Nombre et pourcentage de candidates par circonscription	19
1.3.2. Evolution de la part des candidates par circonscription	19
1.3.3. Candidates par parti politique et par circonscription	20
1.4. Profil des candidat-e-s	20
1.4.1. Moyenne d'âge des candidat-e-s	20
1.4.2. Candidat-e-s par parti politique et par moyenne d'âge	21
1.4.3. Candidat-e-s par circonscription et par moyenne d'âge	22
1.4.4. Professions des candidat-e-s	22
1.4.5. Fréquence des candidatures	24
1.4.6. Notoriété des candidat-e-s	25
2. Résultats des élections législatives	
2.1. Elues: évolution par rapport aux scrutins précédents	27
2.2. Elues par parti politique	28
2.2.1. Nombre et pourcentage d'élues par parti politique	28
2.2.2. Evolution du taux d'élues par parti politique	29
2.2.3. Comparaison candidates - élues par parti politique	29
2.2.4. Taux de réussite	30
2.3. Femmes élues par circonscription	33
2.3.1. Nombre et pourcentage d'élues par circonscription	33
2.3.2. Evolution de la part des élues par circonscription	33
2.3.3. Comparaison des femmes candidates et des femmes élues par circonscription	34
2.3.4. Elues par parti et par circonscription	34
2.4. Profil des femmes élues	35
2.4.1. Moyenne d'âge des élu-e-s	35
2.4.2. Elu-e-s par parti politique et par moyenne d'âge	35
2.4.3. Elu-e-s par circonscription et par moyenne d'âge	36
2.4.4. Professions des élues	36
2.4.5. Fréquence d'élection	38
2.4.6. Notoriété des élu-e-s	38
2.5. Femmes à la Chambre des Député-e-s au 12 octobre 2004	39
2.5.1. Profil des députées	39
2.5.2. Les femmes dans les commissions parlementaires au 12.10.2004	40
2.6. Femmes au Gouvernement	42
2.6.1. Profil des femmes membres du Gouvernement	42
3. Résumé	
3.1. Candidatures	42
3.2. Résultats	43

Elections européennes45

1. Candidatures

1.1. Candidat-e-s: évolution depuis 1979	47
1.2. Candidates par parti politique: évolution depuis 1979	48
1.3. Profil des candidat-e-s.	49
1.3.1. Moyenne d'âge des candidat-e-s	49
1.3.2. Candidatures selon la nationalité	49
1.3.3. Professions des candidat-e-s	50
1.3.4. Fréquence des candidatures	51
1.3.5. Notoriété des candidat-e-s	52

2. Résultats des élections européennes

2.1. Elu-e-s et député-e-s: évolution depuis 1979	53
2.2. Femmes élues par parti politique: évolution depuis 1979.	55
2.3. Taux de réussite	56
2.4. Evolution de la part des élues et des députées luxembourgeoises au Parlement européen depuis les élections de 2004	56
2.5. Profil des députées européennes	57

3. Résumé

3.1. Candidatures	59
3.2. Elues	59

Développement historique61

Analyse des programmes électoraux et de gouvernement 67

Le programme électoral du CSV	69
Le programme électoral du LSAP	70
Le programme gouvernemental	71
Conclusion	72
Tableau comparatif	73

Analyse comparative des systèmes belge et français 83

Belgique	86
France	86
Conclusion	87

Conclusion	91
Bilan des élections législatives et européennes.....	93
Propositions pour une stratégie de soutien à la participation politique féminine	97
Portraits	103
Annexe	137
Bibliographie	144

Préface



Marie-Josée Jacobs
Ministre de l'Égalité des chances

Déjà en 2000, la publication du Conseil National des Femmes du Luxembourg, réalisée dans le cadre de l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections de 1999, a révélé que la sous-représentation des femmes dans la prise de décision politique était un défi majeur pour la réalisation de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes au niveau de la prise de décision politique au Luxembourg.

La participation politique égale des femmes à la prise de décision est un sujet important de l'Union européenne et se reflète dans ses programmes et ses nombreuses études sur le sujet.

Lors du rapport du Gouvernement d'avril 2004 sur la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Pékin (1995) et des documents issus de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), il a été relevé que les actions suivantes sont nécessaires pour répondre à l'engagement pris à Pékin concernant l'égalité de participation des femmes et des hommes à la prise de décision au niveau politique et économique:

- discuter l'introduction de quotas ou de la parité au niveau des listes électorales
- accorder un appui financier spécifique aux partis politiques qui s'investissent dans le recrutement de femmes, leur promotion et leur nomination à des postes de décision
- faire des recherches sur la participation à la prise de décision politique et économique des femmes
- encourager les entreprises du secteur public et privé dans le cadre du programme «actions positives» à veiller à une participation équilibrée des femmes à la prise de décision
- promouvoir l'égalité des femmes et des hommes aux postes de décision par des campagnes médiatiques dans tous les domaines et à tous les niveaux
- application d'une stratégie «top down» par les mécanismes institutionnels

Le ministère de l'Égalité des chances a maintenu dans son budget l'offre d'accorder aux partis politiques une subvention quand ils s'investissent dans la formation des femmes à tous les niveaux.

Dans la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 le Gouvernement souligne sa volonté de «soutenir la promotion de la représentation des femmes dans la prise de décision».

Je me permets de rappeler dans ce contexte les études réalisées par le Conseil National des Femmes du Luxembourg dans le cadre du projet du ministère de l'Égalité des chances portant sur «La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision, défi du développement démocratique et économique». Ces études qualitatives ont révélé les obstacles structurels des partis politiques quant à la participation égalitaire des femmes au sein de leurs instances. Cette étude peut servir le Gouvernement et les partis politiques dans leurs initiatives de renforcement de leurs actions en faveur d'une représentation égalitaire.

J'aimerais remercier le Conseil National des Femmes du Luxembourg pour son engagement fort et continu en faveur de la participation égale des femmes à la prise de décision à tous les niveaux politiques. Je remercie également les membres de l'organisation non gouvernementale pour l'énorme travail bénévole presté depuis des années.

Le progrès réalisé, si infime fût-il, est à mettre en grande partie au compte de l'investissement considérable des bénévoles du Conseil National des Femmes du Luxembourg.

Au risque de me répéter, je confirme que tout changement de culture n'est réalisable qu'avec l'implication des femmes et des hommes au même titre.



Marie-Josée Jacobs

Ministre de l'Égalité des chances

Préface



Marie-France BERGER-MODERT

Présidente du Conseil National des Femmes du Luxembourg 2004-2005

Encore faut-il une vraie volonté des hommes pour partager le pouvoir avec les femmes!

Le 13 juin 2004, le Luxembourg a élu ses représentant-e-s à la Chambre des Députés du Luxembourg et au Parlement européen.

Les organisations féminines tant de la société civile que des partis politiques, ayant œuvré en faveur d'une plus grande participation des femmes aux prises de décision, aspiraient à une entrée considérable de politiciennes au sein de l'organe législatif de notre pays.

Mais déjà lors de la composition des listes des candidat-e-s, les femmes ont eu du mal à s'imposer.

Les pour et contre des mécanismes volontaristes, comme p.ex. les quotas visant une participation paritaire de femmes et d'hommes, sont discutés de façon très controversée dans les grands partis traditionnels. La parité des sexes sur les listes des candidat-e-s n'est préconisée que par deux partis, et un parti a opté pour un seuil minimum réservé au sexe sous-représenté. En dépit de ces mesures, l'objectif visé n'a pas toujours pu être atteint, tant au niveau national qu'au niveau régional.

En 2004, le score réalisé par les femmes lors des élections législatives au Luxembourg n'a connu aucune augmentation; pire encore, nonobstant la politique gouvernementale pour promouvoir l'accès des femmes aux prises de décision, il reste figé à 20 % depuis 1994! C'était la déception totale dans les rangs des femmes.

Sur le plan européen, une seule femme sur six mandats à occuper est élue directement, soit 16 %.

Encore faut-il une vraie volonté des hommes pour partager le pouvoir avec les femmes!

Les responsables politiques déplorent qu'il soit difficile de trouver des femmes prêtes à franchir le pas vers une responsabilité politique qui leur inflige encore une charge supplémentaire, outre celle de l'éducation des enfants et, pour la plupart du temps, de la vie professionnelle. D'autre part, il faudra également que les femmes aspirant à un mandat politique aient acquis une certaine notoriété. Il est vrai aussi que beaucoup de femmes n'ont pas assez de courage et de confiance en elles pour se lancer dans une carrière politique.

Réduire l'absence des femmes dans les prises de décision politiques à ces quelques aspects serait trop simpliste.

Ne serait-ce pas une justification pour dissimuler que les partis ne se donnent pas les moyens et mécanismes nécessaires pour encourager les femmes, pour les soutenir activement et pour les parrainer dans l'apprentissage politique?

Encore faut-il une vraie volonté des hommes pour partager le pouvoir avec les femmes!

Historique de l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections

A partir d'une étude sur la participation politique des femmes depuis l'introduction du droit de vote en 1919¹, éditée par le Centre d'Information et de Documentation des Femmes (Cid-femmes), l'idée d'un observatoire des élections qui se focaliserait sur la participation féminine s'est frayé son chemin. En 1999, année où ont eu lieu à la fois des élections législatives, européennes et communales, l'Observatoire de la participation politique des femmes a été mis en place par le Cid-femmes en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL), et ce avec l'appui du Ministère de la Promotion féminine. Depuis, l'Observatoire travaille sous tutelle du CNFL. Il a d'abord publié une étude sur les élections de 1999². C'est sur la structure de cette dernière que se greffe le présent ouvrage, concernant les élections de 2004. Contrairement à l'étude sur les élections de 1999, celle que vous tenez en main couvre uniquement les élections législatives et européennes de 2004. Un deuxième volume, qui traitera des résultats des élections communales de 2005, suivra en temps voulu.

¹ Wagener, Renée: Politische Partizipation von Frauen in Luxemburg seit 1919. Luxembourg : Cid-femmes, 1998.

² Du Bois, Nadine / Kuten, Colette / Stein, Monique: La participation politique des femmes aux élections de 1999. Luxembourg : Conseil National des Femmes du Luxembourg, 2000.

A la veille des prochaines élections communales en octobre 2005, le CNFL se prépare à lancer diverses actions et formations pour susciter l'attention des électrices et des électeurs de tout âge sur le déséquilibre indéniable des représentations féminines (15 %) dans les conseils communaux.

Ne faudrait-il pas aussi l'apport du législateur pour instaurer progressivement une représentation égalitaire des deux sexes dans tous les organes de décision ? En France et en Belgique, l'introduction de quotas, imposés par la loi en faveur du sexe sous-représenté, a abouti à une augmentation considérable en nombre de femmes élues aux organes législatifs, régionaux et communaux.

C'est évident que le Luxembourg doit oeuvrer de façon plus déterminée vers un changement de mentalités, et le CNFL ne se lassera pas de rappeler aux mandataires politiques de faire avancer l'intégration globale de la politique à l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Enfin! J'adresse un appel à nos citoyennes: Mesdames, ayez le courage de vous porter candidates à un mandat communal dans votre commune! Ce sera une expérience enrichissante.

C'est seulement en participant activement aux prises de décision que vous pouvez influencer la politique communale vers une plus grande égalité des chances et pour le bien de **tous les habitants, femmes et hommes.**

Décembre 2004



Marie-France BERGER-MODERT

A large, stylized graphic in shades of orange and yellow. It depicts a person with their arms raised in a 'V' shape, suggesting a gesture of triumph or celebration. Above the person's head is a circular sun-like symbol with three wavy lines above it, representing rays of light. The entire graphic is set against a solid orange background.

**ELECTIONS
LÉGISLATIVES**

Le 13 juin 2004 ont eu lieu les élections pour la législature de 2004 à 2009. L'analyse suivante regroupe et interprète les données sur la participation féminine à la politique nationale: pour les candidates comme pour les femmes élues, elle se penche sur la présence globale des femmes aussi bien que sur leur représentation par parti ou par région. Là où une comparaison a paru intéressante, les données sur les hommes ont été juxtaposées à celles sur les femmes. Cette remarque s'applique surtout aux chapitres traitant des profils des candidates et des élues.³

Le système électoral au niveau législatif

Le Luxembourg est divisé en quatre circonscriptions électorales:

- le Sud (cantons Esch-sur-Alzette et Capellen):
23 député-e-s;
- l'Est (cantons Remich et Echternach):
7 député-e-s;
- le Centre (cantons Luxembourg et Mersch):
21 député-e-s;
- le Nord (cantons Diekirch, Redange, Wiltz, Clervaux et Vianden):
9 député-e-s.

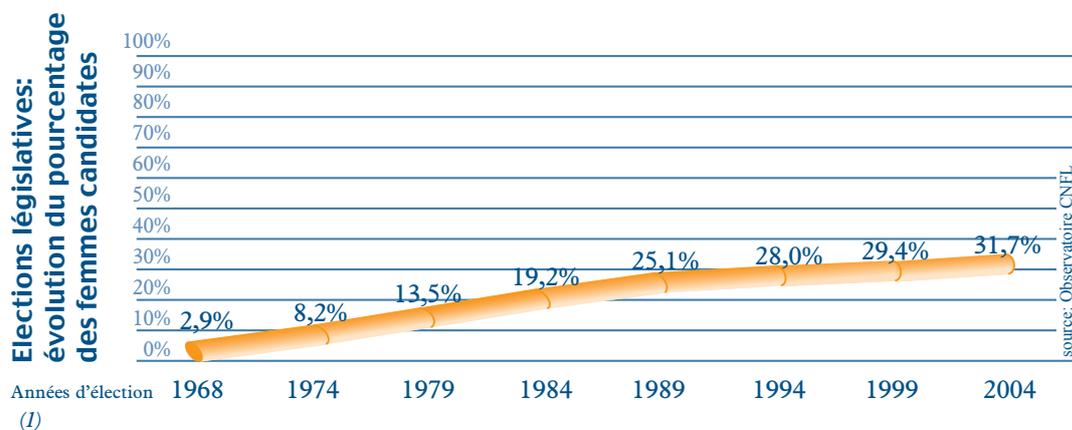
Les élections ont lieu tous les cinq ans. Les élections sont directes et le vote est obligatoire.

Le système électoral est proportionnel. On peut ou bien voter pour une liste dans sa totalité, ou bien répartir ses voix entre les différent-e-s candidat-e-s. Les électeurs et électrices ont donc une influence directe sur le succès individuel des candidat-e-s en leur donnant une ou deux voix, en panachant sur plusieurs listes ou en n'attribuant qu'une partie de leurs voix.

Pour les élections législatives du 13 juin 2004, 131 femmes et 282 hommes ont posé leur candidature.

³ Les chiffres sur lesquels se base cette étude ont été calculés à partir de la base de données propre à l'Observatoire, qui contient les informations sur la participation politique des femmes depuis 1919 et qui est mise à jour à chaque élection. Pour les profils des candidat-e-s et des élu-e-s lors des élections de 2004, nous avons eu recours aux données publiées par RTL sur Internet, faute de données officielles. Les portraits des femmes politiques qui suivent en annexe reproduisent les réponses fournies par les concernées à un questionnaire.

1.1. Candidates: évolution par rapport aux scrutins précédents



Par rapport aux élections de 1999, la part des femmes a encore augmenté et se rapproche désormais du tiers des candidatures. Le graphique (1) montre l'évolution de la proportion des candidates depuis 1968.

Première constatation: la proportion des candidates progresse constamment. Mais le tassement de la courbe qu'on peut observer depuis les élections de 1994 se poursuit: l'augmentation entre les élections de 1984 et 1989 a été presque aussi importante que celle entre les quatre élections suivantes, de 1989 à 2004.

1.2. Candidates par parti politique

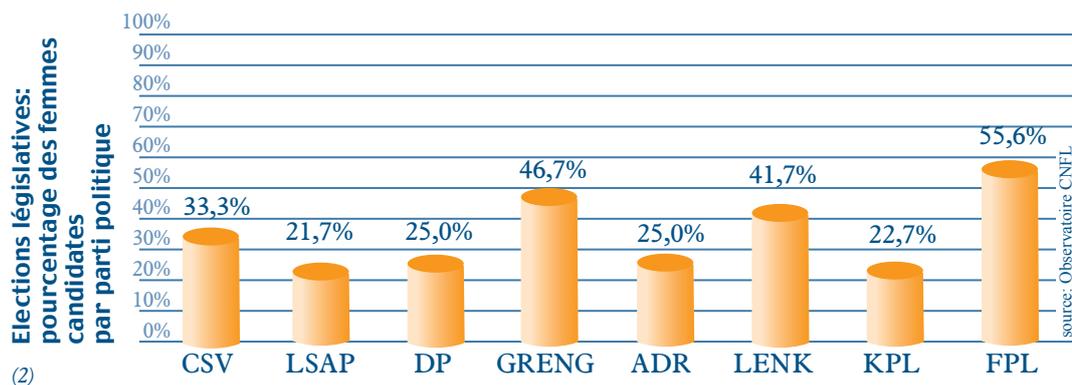
1.2.1. Nombre et pourcentage de candidates par parti politique⁴

Voici le nombre et le pourcentage de candidates par parti politique⁵:

Elections 2004: nombre et pourcentage des candidates par parti			
Parti	Candidat-e-s (n)	Femmes candidates	Pourcentage
CSV	60	20	33,3%
LSAP	60	13	21,7%
DP	60	15	25,0%
GRENG	60	28	46,7%
ADR	60	15	25,0%
LENK	60	25	41,7%
KPL	44	10	22,7%
FPL	9	5	55,6%

⁴ L'ordre de présentation des partis dans les tableaux et graphiques de cette étude a été établi selon leur résultat électoral.

⁵ Le KPL n'a présenté des listes que dans les circonscriptions Sud et Centre, le FPL n'a participé qu'au Nord.



(2)

Le graphique (2) illustre que la présence des femmes diffère selon les partis. Trois partis, le CSV, Déi Gréng et Déi Lénk adoptent depuis plusieurs élections une stratégie spécifique concernant la présence de femmes sur leurs listes: pour le CSV, l'objectif est celui d'un seuil de 33 %⁶. Déi Gréng⁷ et Déi Lénk⁸ visent la parité, mais n'ont pas encore atteint cet objectif. Le FPL a un taux élevé de candidates, mais il ne présente qu'une liste dans une seule circonscription. Réalisant tout juste son objectif d'une représentation féminine d'au moins un tiers, le CSV est le seul grand parti qui se situe au-dessus de la moyenne nationale. Chez le DP et le ADR, les femmes comptent pour un quart des candidatures. Le KPL détient une moyenne de 22,7 % sur ses deux listes, tandis que le LSAP ne propose qu'un peu plus d'un cinquième de candidatures féminines.

En ce qui concerne les têtes de liste, les femmes sont assez rares à jouer ce rôle. Chez Déi Lénk, les listes semblent avoir été composées selon le système alphabétique, mais notons tout de même qu'une femme, Patrizia Arendt, est en première position au Centre, et une autre, Brenda Biltgen-Hansen, au Nord. Pour le CSV, c'est Marie-Josée Jacobs qui occupe la première place sur la liste de la circonscription Nord. La liste DP du Centre est menée par Lydie Polfer. Aucune femme n'est en tête sur les listes du LSAP, du ADR, du KPL et de l'FPL. Déi Gréng mettent en place un duo homme-femme sur les deux premières positions, mais c'est à chaque fois un homme qui prend la première place.

1.2.2. Evolution de la part des candidates par parti politique

Comparé aux élections antérieures, les partis ont suivi une évolution:

Electons législatives: évolution du pourcentage des femmes candidates					
Parti	1994	Δ 1994/1999	1999	Δ 1999/2004	2004
	Candidates (%)		Candidates (%)		Candidates (%)
CSV	23,3%	+5,0%	28,3%	+5,0%	33,3%
LSAP	21,7%	-1,7%	20,0%	+1,7%	21,7%
DP	21,7%	-5,0%	16,7%	+8,3%	25,0%
GRENG	35,0%	+8,3%	43,3%	+3,4%	46,7%
ADR	28,3%	-5,0%	23,3%	+1,7%	25,0%
LENK	21,7%	+20,0%	41,7%	0,0%	41,7%
KPL	25,0%				22,7%
FPL					55,6%

⁶ "Les nouveaux statuts du CSV définissent un quota d'un tiers avec comme but la parité ultérieure entre femmes-hommes. L'objectif et les quotas valent aussi bien au niveau de la structure interne du parti que pour les listes en vue des élections nationales, européennes et communales." CNFL: Promotion de l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision dans et par les partis politiques luxembourgeois : enquête réalisée avant les élections de 2004, p.53.

⁷ "La parité est fixée par les statuts du parti et règle l'équilibre femmes-hommes dans les organes décisionnels et sur les listes des candidat-e-s aux élections." idem, p. 153.

⁸ "Déi Lénk se prononce en principe pour la composition paritaire de tous les organes du mouvement et de ses listes de candidat-e-s (...)." idem, p.177.

Déi Gréng se rapprochent de plus en plus de leur objectif de la parité, Déi Lénk stagnent, le CSV est en constante progression. Ce n'est pas le cas chez le DP et le LSAP, où l'évolution n'est pas linéaire. Le ADR et le KPL n'atteignent même plus leur score de 1994. Le FPL n'était pas présent lors des élections antérieures.

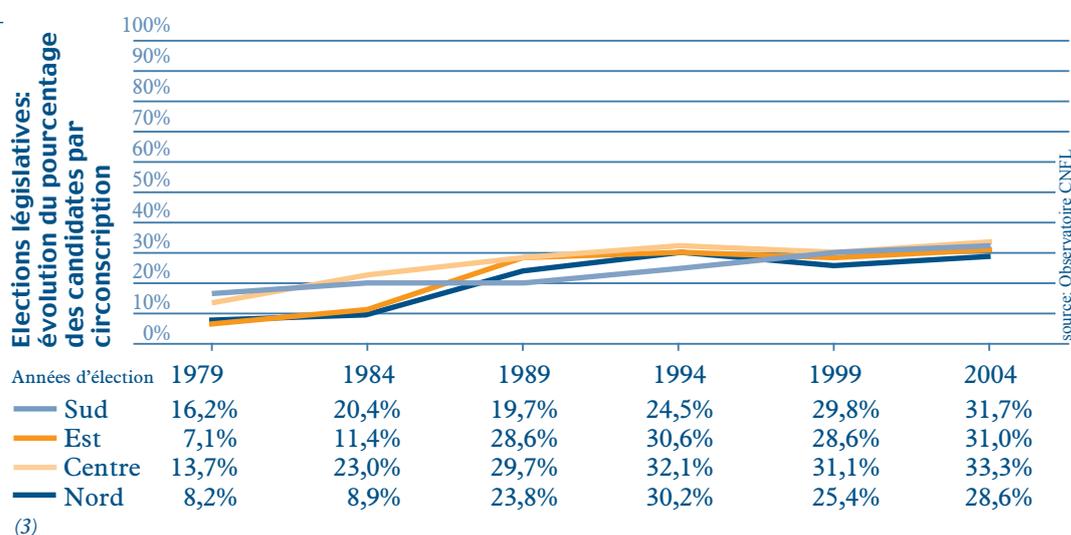
1.3. Candidates par circonscription

1.3.1. Nombre et pourcentage de candidates par circonscription

Elections législatives 2004: pourcentage des femmes candidates par circonscription			
	Candidat-e-s	Candidates	Candidates (%)
Sud	161	51	31,7%
Est	42	13	31,0%
Centre	147	49	33,3%
Nord	63	18	28,6%

La répartition des candidates par circonscription est assez équilibrée: le Centre mène avec exactement un tiers de candidatures féminines, dépassant la moyenne nationale qui est de 31,7%. Le Sud et l'Est suivent presque ex aequo avec 31,7 respectivement 31%. Seule la circonscription Nord se positionne clairement en dessous de la moyenne nationale.

1.3.2. Evolution de la part des candidates par circonscription



L'approche historique (3) permet de faire quelques constatations intéressantes: si la circonscription Centre est en tête depuis 1984, le Sud, resté en retrait pendant un certain temps, commence à rattraper son retard. La même remarque vaut pour l'Est, qui gagne du terrain depuis 1989. Même si sa courbe se rapproche de celle des autres circonscriptions, le Nord reste par contre en dessous de la moyenne depuis deux élections et a même été devancé par l'Est.

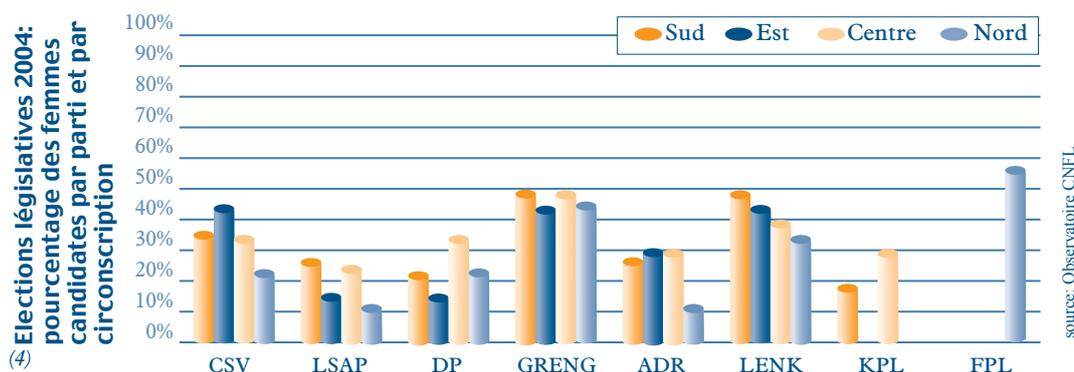
On pourrait expliquer cette évolution par le fait que l'Est du pays, traditionnellement rural comme le Nord, s'est beaucoup modernisé ces dernières années et que la structure de la population y a profondément changé. Bien sûr, la transformation des anciens villages en cités se poursuit également dans le Nord, mais à une allure plus modérée.

Pour les quatre circonscriptions, on voit cependant que les mouvements des courbes s'alignent de plus en plus, l'évolution devenant donc plus homogène.

1.3.3. Candidates par parti politique et par circonscription

Elections législatives 2004: nombre et pourcentage des femmes candidates par parti et par circonscription								
Parti	Sud (T=23)		Est (T=7)		Centre (T=21)		Nord (T=9)	
	Candidates (n)	(%)	Candidates (n)	(%)	Candidates (n)	(%)	Candidates (n)	(%)
CSV	8	34,8%	3	42,9%	7	33,3%	2	22,2%
LSAP	6	26,1%	1	14,3%	5	23,8%	1	11,1%
DP	5	21,7%	1	14,3%	7	33,3%	2	22,2%
GRENG	11	47,8%	3	42,9%	10	47,6%	4	44,4%
ADR	6	26,1%	2	28,6%	6	28,6%	1	11,1%
LENK	11	47,8%	3	42,9%	8	38,1%	3	33,3%
KPL	4	17,4%			6	28,6%		
FPL							5	55,6%

Pour les deux partis qui visent la parité, c'est à chaque fois dans les petites circonscriptions du Nord et de l'Est qu'ils sont le plus éloignés de leur but.⁹ Plutôt qu'à un manque de femmes candidates, on pourrait attribuer ce fait à une plus forte concurrence entre hommes et femmes dans ces régions, vu que le nombre de participant-e-s sur les listes est plus réduit. Quant au LSAP, au DP et à l'ADR, ils présentent même encore des listes avec une seule femme.



Le graphique (4) montre que la présence des femmes par parti n'est pas du tout équilibrée dans les différentes circonscriptions, la seule exception étant Déi Gréng. Sauf pour le FPL, le Nord est chez chaque parti le moins bien loti.

1.4. Profil des candidat-e-s¹⁰

1.4.1. Moyenne d'âge des candidat-e-s

Lors des élections législatives de 2004, la moyenne d'âge des candidates était de 46,5 ans. Cela signifie une nette augmentation par rapport à 1999, où l'âge moyen était encore de 43,6. Deux explications sont possibles: ou bien les femmes entrent en politique à un âge plus avancé, ou bien le pool des candidates ne se renouvelle pas et vieillit avec chaque élection.

Le fait que l'âge moyen des candidates augmente, est-il positif ou négatif? S'il est vrai que la pré-

⁹ Le fait de présenter une femme de plus ou de moins a évidemment une influence considérable sur les pourcentages s'il s'agit de listes comptant seulement sept ou neuf places.

¹⁰ Les données officielles sur les candidat-e-s telles qu'elles figurent sur les listes déposées auprès des bureaux d'élection ne sont pas publiques. Pour les calculs sur les moyennes d'âge et les professions, nous avons dû nous reporter sur les données contenues dans les tracts électoraux des partis, voire publiées sur le site web de RTL.

sence de candidates plus jeunes implique un renouveau important pour la continuité de la participation féminine, on pourrait tout aussi bien argumenter que l'augmentation de la moyenne d'âge est souvent synonyme de notoriété, même si les deux ne vont pas forcément ensemble.

Quant aux hommes, l'âge moyen est en 2004 de 48,3 ans, alors qu'il était de 47,1 en 1999. Si pour les femmes comme pour les hommes, la moyenne d'âge est donc en train de grimper, l'écart entre 1999 et 2004 est plus important chez les femmes que chez les hommes. Néanmoins, ces dernières restent toujours plus jeunes en moyenne que les hommes.

1.4.2. Candidat-e-s par parti politique et par moyenne d'âge

Elections législatives: évolution de la moyenne d'âge des candidat-e-s par parti						
	Femmes			Hommes		
	1999	Δ	2004	1999	Δ	2004
CSV	49,2	+1,0	50,2	48,6	+0,9	49,5
LSAP	42,2	+1,6	43,8	48,9	-1,1	47,8
DP	49,0	+1,2	50,2	48,7	+0,9	49,6
GRENG	44,1	-0,5	43,6	42,4	+1,2	43,6
ADR	40,7	+9,5	50,2	51,3	-0,4	50,9
LENK	43,4	+3,8	47,2	45,8	-1,3	44,5
KPL			42,8			51,4
FPL			35,0			39

La répartition selon les partis fait ressortir de fortes différences. Chez le CSV, le ADR et le DP, les femmes candidates sont les plus âgées. Chez le LSAP, et le KPL, l'âge moyen se situe au-dessus de la moyenne nationale, alors que chez Déi Lénk et Déi Gréng, il est encore en dessous. Le FPL a le taux d'âge moyen le plus bas.

Si l'on compare les moyennes d'âge de 2004 des femmes à celles des hommes, on remarque que les partis se distinguent nettement. Chez le CSV, le DP et Déi Gréng, les deux se tiennent la balance, alors que chez le LSAP et le KPL, les femmes sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les hommes. Le contraire est vrai pour Déi Lénk, mais le phénomène est moins prononcé.

La comparaison avec les élections de 1999 fait ressortir différentes tendances. Penchons-nous d'abord sur l'évolution chez les femmes: sur les listes du CSV et du DP, leur âge moyen, qui était déjà le plus élevé en 1999, a encore augmenté. Cette tendance vers le haut se confirme également chez le LSAP, qui a cependant pour point de départ une moyenne moins élevée. Chez le ADR, l'accroissement est même phénoménal. Seule explication possible: le pool des femmes participantes a fortement changé. Moins spectaculaire, mais également prononcée: l'évolution vers le haut chez Déi Lénk. Déi Gréng par contre est le seul parti où l'on enregistre une légère tendance vers le bas: signe d'une politique volontariste?

Encore une fois, l'interprétation des chiffres est délicate. Les femmes plus jeunes apparaissent-elles sur les listes par souci des partis de les préparer à une carrière politique, ou jouent-elles les bouche-trous voire les femmes-alibis sur des listes où elles se retrouvent côte à côte avec des hommes connus, respectivement des listes où leurs chances d'être élues sont minimales?

Le graphique (5) montre la représentation des tranches d'âge par parti politique. Les femmes manifestent leur intérêt pour l'engagement politique surtout entre 40 et 49 ans, et dans une moindre mesure entre 30 et 39 et entre 50 et 59 ans. De jeunes femmes de moins de vingt ans se présentent uniquement chez Déi Gréng et le KPL, des femmes âgées de plus de 80 ans seulement chez Déi Lénk. Le CSV présente les listes les plus équilibrées en matière de tranches d'âge.

Chez les hommes, la participation est la plus forte entre 30 et 59 ans. Étant donné que ni les tranches d'âge de 18 à 19, ni celle de 80 à 89 ne sont représentées, l'éventail est plus réduit chez les hommes que chez les femmes. Chez tous les partis, à part le FPL, les tranches d'âge sont représentées de façon plus équilibrée que chez les femmes.



1.4.3. Candidat-e-s par circonscription et par moyenne d'âge

Elections législatives 2004: moyenne d'âge des candidat-e-s par circonscription

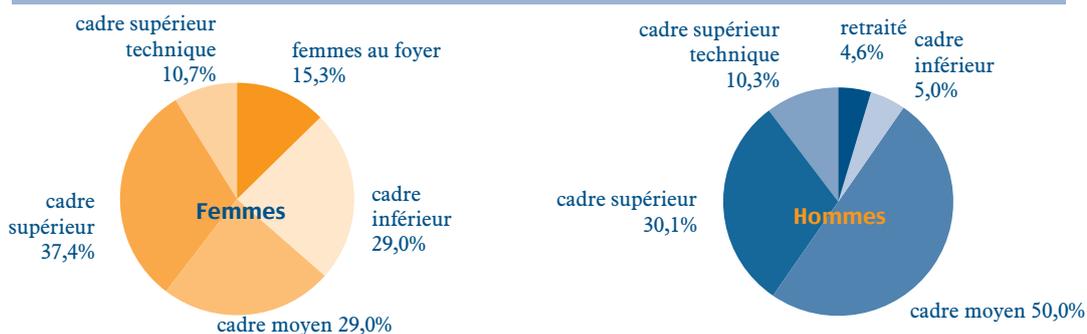
	femmes	hommes
Sud	45,0	49,0
Est	49,8	45,4
Centre	48,9	49,7
Nord	41,7	45,2

L'analyse par région montre que ce sont les circonscriptions du Sud et du Nord où les candidates sont en moyenne les plus jeunes. Au Nord, c'est surtout la forte présence de femmes plus jeunes chez le FPL qui joue; sans cela la moyenne serait de 48,5 ans. Chez les hommes, les variations par région sont moins fortes que chez les femmes.

1.4.4. Professions des candidat-e-s

En analysant le profil professionnel¹¹ des candidates, on constate une assez forte représentation des professions du cadre supérieur et supérieur technique: conjointement, elles constituent 48,1 %, ce qui représente presque la moitié des candidatures. Par contre, les femmes au foyer n'atteignent que 15,3 % et sont ainsi sous-représentées par rapport à la population féminine. Comparé aux élections de 1999, où elles ne représentaient que 11,9 %, leur proportion a néanmoins augmenté.

Elections législatives 2004: professions des candidat-e-s



¹¹ Nous avons considéré à chaque fois la dernière profession exercée.

La tentative de regrouper les différentes professions en catégories est inévitablement arbitraire et ne donne que des informations indicatives. Les femmes au foyer, groupe de femmes pouvant faire valoir des diplômes de tous niveaux, ont été traitées comme une catégorie à part.

Elections législatives 2004: professions des candidat-e-s

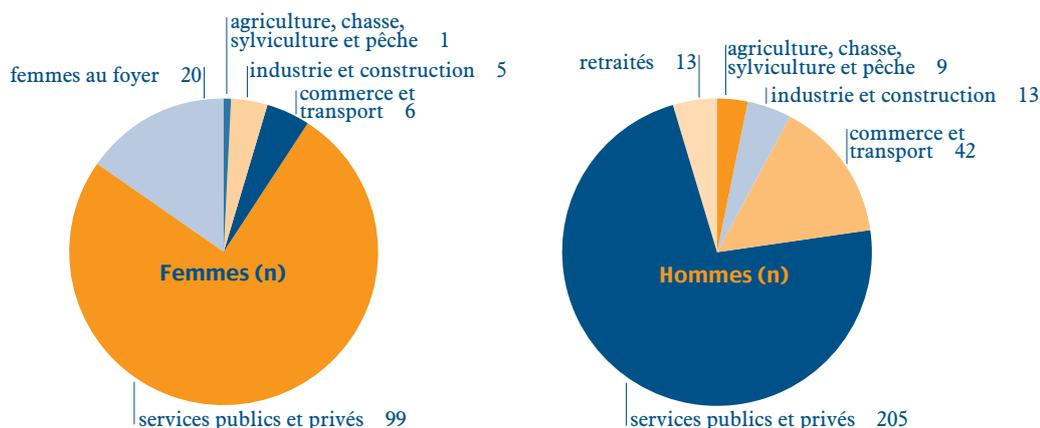
femme au foyer	20	retraité	13	secrétaire général ULC e.r.	1
aide soignante	2	agriculteur	5	syndicaliste	11
cultivatrice	1	apprenti	1	vendeur	1
femme de ménage	1	chauffeur	5	viticulteur	2
ouvrière	2	cheminot	1	avocat	20
serveuse	1	couvreur	1	conseiller de banque	1
vendeuse	3	ouvrier	1	conseiller de gouvernement	1
agente d'assurance	1	agent d'assurances	2	conseiller fiscal	2
aide-pharmacienne	1	agent financier	1	consultant	1
animatrice radio	1	agent immobilier	1	dentiste	1
assistante technico-médicale	1	artisan ARBED	1	directeur adj. de lycée	1
chargée de cours	1	boucher	1	directeur de banque	1
comptable	1	chargé de cours	3	directeur de lycée	1
employée	21	commerçant	11	directeur fédération de banques	1
fonctionnaire	6	comptable	1	économiste	4
infirmière	1	développeur de projets	1	étudiant	5
monitrice d'auto-école	1	écrivain	1	juriste	7
nurse	1	électricien	3	médecin	8
syndicaliste	2	employé	1	pédagogue	1
enseignante	1	employé de banque	4	pharmacien	3
attachée parlementaire	2	employé d'Etat	2	professeur	27
avocate	4	employé ONG	2	agronome	1
chefe d'entreprise	1	employé privé	19	assistant social	1
conseillère de gouvernement	1	employé PTT	2	chargé de direction centre écologique	1
étudiante	7	employé-chimiste	1	coordinateur bâtiment	1
fonctionnaire BEI	1	entrepreneur	1	coordinateur jeunesse	1
fonctionnaire UE	1	facteur	1	directeur général	1
institutrice	11	fonctionnaire	10	directeur hôpital	1
journaliste	2	fonctionnaire CFL	10	directeur institut viti-vinicole	1
juriste	1	fonctionnaire communal	6	éducateur	2
médecin	2	fonctionnaire d'Etat	11	infirmier	1
notaire	1	fonctionnaire Luxair	1	informaticien	2
pédagogue diplômée	1	fonctionnaire UE e.r.	1	ingénieur	3
professeure	8	fondeur de pouvoir e.r.	1	ingénieur en télécommunications	1
psychologue	3	indépendant	1	ingénieur software	1
secrétaire de direction	1	inspecteur assurances	1	ingénieur-technicien	1
conseillère en communication	1	installateur	1	instituteur	9
assistante sociale	2	journaliste	10	travailleur social	1
agente de développement local	1	mécanicien	2		
chimiste	1	restaurateur	2		
éducatrice	4	secrétaire communal	1		
infirmière diplômée	5	secrétaire d'organisation de parti	1		
informaticienne	1	secrétaire parlementaire	8		

(6)

Chez les hommes, les professions du cadre supérieur et supérieur technique atteignent seulement 40,4 % - mais les hommes occupent beaucoup plus souvent des fonctions dirigeantes que les femmes. Par contre, le groupe des professions du cadre moyen est deux fois plus important que celui des femmes.¹²

¹² Nous avons dû créer une catégorie "retraités", car chez certains hommes, il était impossible de retracer la dernière profession exercée.

Elections législatives 2004: professions des candidat-e-s par branche d'activité économique



(7)

En regroupant les professions selon les branches d'activité économique, nous voyons que les femmes sont un peu plus fortement représentées dans les services, les hommes par contre se retrouvent plus souvent que les femmes dans le secteur du commerce et des transports et dans celui de l'agriculture.

1.4.5. Fréquence des candidatures

Elections législatives 2004: pourcentage des femmes candidates ayant déjà participé aux élections de 1999

Parti	Candidates 2004 (n)	Candidates ayant déjà participé en 1999 (n)	
CSV	20	12	60,0%
LSAP	13	7	53,8%
DP	15	7	46,7%
GRENG	28	12	42,9%
ADR	15	6	40,0%
LENK	25	12	48,0%
KPL	10	2	20,0%
FPL	5	0	0,0%
Total	131	58	44,3%

Presque la moitié des femmes avaient déjà brigué un mandat lors des élections législatives de 1999. Mais parmi les partis, on note des différences considérables concernant la fréquence des candidatures. Ainsi, le pourcentage de femmes «récidivistes» est le plus élevé chez le CSV, où 60 % des femmes s'étaient déjà présentées. Chez le KPL par contre, le taux est extrêmement bas. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que lors des élections précédentes, il avait présenté une liste commune avec Déi Lénk: plusieurs femmes qui y avaient participé sont restées chez Déi Lénk.

En dehors du CSV et du LSAP, moins de la moitié des candidates avaient déjà brigué un mandat auparavant. Ce manque de continuité est sûrement un facteur qui se répercute négativement sur les résultats des femmes.

1.4.6. Notoriété des candidat-e-s

Elections législatives 2004: candidat-e-s occupant un mandat		
Mandats	Hommes	Femmes
Ministre	8	4
Secrétaire d'Etat	2	
Député-e	41	11
Député-e européen-ne	2	2
Bourgmestre	25	4
Echevin-e	20	2
Conseiller-ère communal-e	41	18
Total	139	41

Parmi les 131 femmes ayant participé aux élections de 2004, 41 - soit 31,3 % - avaient déjà exercé un mandat politique. De ces 41 femmes, 17 disposaient d'un mandat de grande notoriété et 24 d'un mandat de notoriété moyenne¹³.

Chez les hommes, ce sont 139 candidats, soit 49,3 % qui avaient déjà exercé un mandat politique avant les élections. Parmi eux, 53 hommes avaient un mandat de grande notoriété et 86 un mandat de notoriété moyenne. Avec un écart de 18 %, cette proportion est autrement plus importante chez les hommes que chez les femmes, facteur qui joue également en défaveur des candidates.

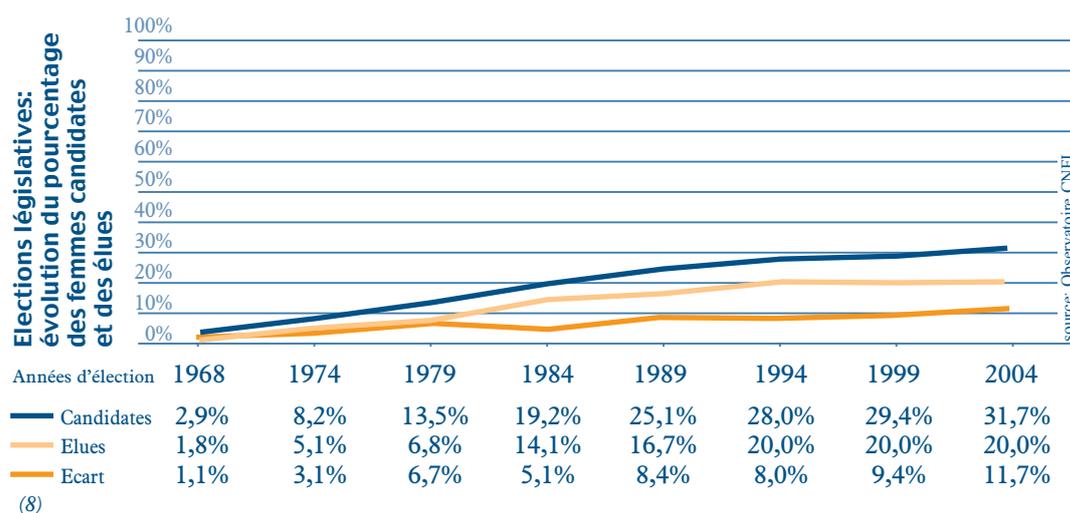
¹³ Nous avons considéré à chaque fois le mandat le plus important en suivant l'échelle suivante: ministre, députée nationale ou européenne (grande notoriété), bourgmestre, échevine, conseillère communale (notoriété moyenne).

Lors des élections législatives de 2004, douze femmes ont été élues directement, ce qui représente une proportion de 20% par rapport au total des élu-e-s. C'est la troisième fois de suite que la part des élues atteint le même niveau.

Voici les femmes directement élues¹⁴:

Elections législatives 2004: femmes élues directement				
Nom	Prénom	Parti	Circonscription	Mandat après les élections
Gantenbein-Koullen	Marie-Thérèse	CSV	C	Députée
Hennicot-Schoepges	Erna	CSV	C	Députée européenne
Jacobs	Marie-Josée	CSV	N	Ministre
Modert	Octavie	CSV	E	Secrétaire d'Etat
Stein	Nelly	CSV	S	Députée
Delvaux-Stehres	Mady	LSAP	C	Ministre
Err	Lydie	LSAP	S	Députée
Mutsch	Lydia	LSAP	S	Députée
Brasseur	Anne	DP	C	Députée
Flesch	Colette	DP	C	Députée
Polfer	Lydie	DP	C	Députée européenne
Loschetter	Viviane	GRENG	C	Députée

2.1. Elues: évolution par rapport aux scrutins précédents¹⁵



¹⁴ Un tableau avec les femmes qui sont effectivement devenues députées est reproduit au chapitre 2.5.1.

¹⁵ Cette analyse concerne les femmes élues directement lors des élections, non celles effectivement présentes à la Chambre.

Depuis 1968, année où les femmes sont à nouveau entrées au Parlement après les élections de 1919 et 1925, la participation féminine aux élections législatives a connu un essor incontestable. En 1989, la part des candidatures féminines a atteint un quart, en 2004 elle constitue presque un tiers de toutes les candidatures. En ce qui concerne les élues, la proportion d'un cinquième est atteinte depuis 1994.

Ce qui frappe au premier abord, c'est que les courbes des candidates et des élues n'ont pas le même profil. Alors que le taux des candidates connaît une augmentation lente mais constante - freinée toutefois depuis 1994 -, la progression du taux des élues est moins linéaire. A partir de 1994 cependant, c'est la stagnation: la courbe reste figée à 20%. L'écart entre les deux taux a donc tendance à devenir plus important depuis 1989. Autrement dit: alors que les quelques femmes qui se présentaient depuis le renouveau de la participation politique féminine à la fin des années 1960 pouvaient compter sur un succès, c'est de moins en moins le cas pour les élections plus récentes.

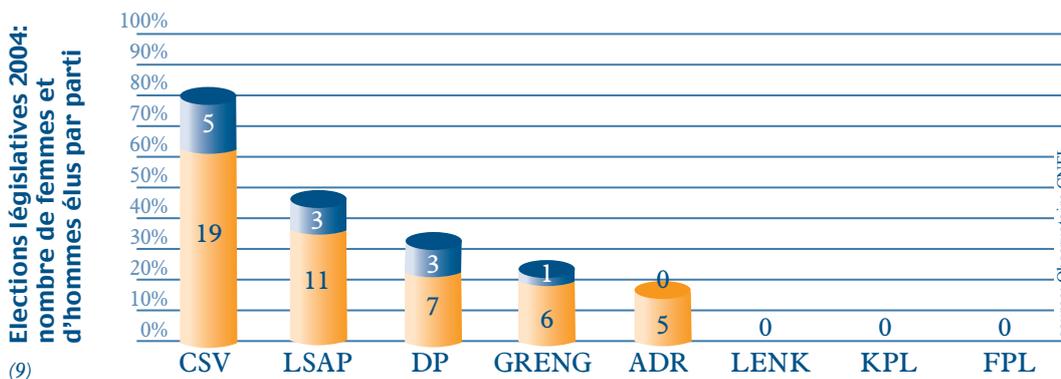
2.2. Elues par parti politique

2.2.1. Nombre et pourcentage d'élues par parti politique

Elections législatives 2004: pourcentage des femmes élues par parti

	Sièges par parti (n)	Elues par parti (n)	Elues par parti (%)
CSV	24	5	20,8%
LSAP	14	3	21,4%
DP	10	3	30,0%
GRENG	7	1	14,3%
ADR	5	0	0,0%
LENK	0	0	0,0%
KPL	0	0	0,0%
FPL	0	0	0,0%

Le DP détient le record du taux d'élues, suivi de loin par le LSAP et le CSV. «Déi Gréng» sont en bas de l'échelle parmi les partis qui ont au moins une élue. Chez le ADR, aucune femme n'a été élue, tandis que les trois autres partis n'ont pas eu de mandat du tout.



Il semble que ce soient plutôt les grands partis récoltant beaucoup de sièges où les femmes ont du succès. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'ils présentent plus de femmes à la notoriété et à l'expérience politique certaines. S'il y a plus de sièges à répartir, les femmes ont peut-être aussi plus de chances de battre leurs concurrents.

2.2.2. Evolution du taux d'élues par parti politique

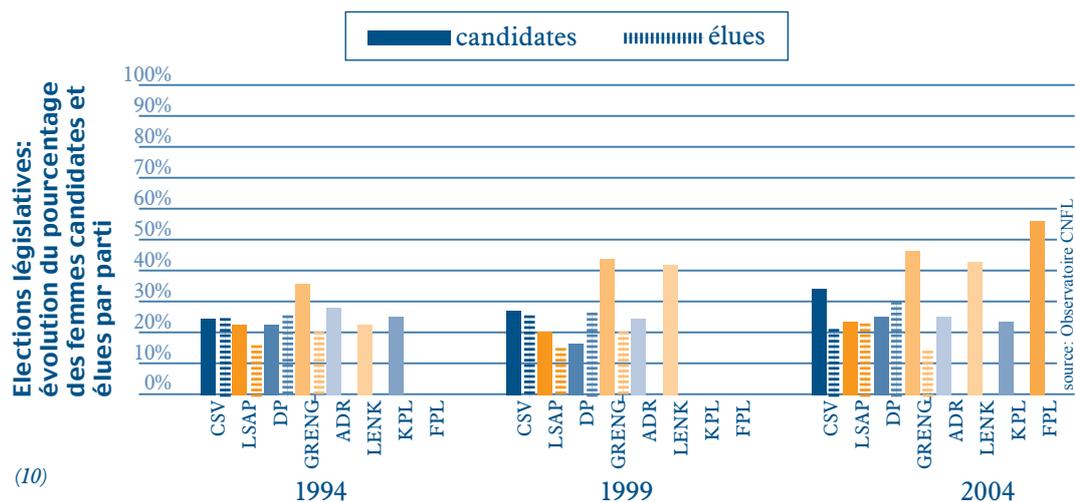
Elections législatives: évolution du pourcentage des femmes élues par parti			
Parti	1994	1999	2004
CSV	23,8%	26,3%	20,8%
LSAP	17,6%	15,4%	21,4%
DP	25,0%	26,7%	30,0%
GRENG	20,0%	20,0%	14,3%
ADR	0,0%	0,0%	0,0%
LENK	0,0%	0,0%	0,0%
KPL	0,0%		0,0%
FPL			0,0%

Par rapport aux élections précédentes, le taux des élues a évolué différemment selon les partis. Le DP a perdu des mandats, mais le pourcentage des femmes élues a encore augmenté pour atteindre 30%. Chez le CSV qui a gagné, il a par contre considérablement baissé, de sorte que le LSAP l'a maintenant dépassé. Mouvement vers le bas chez «Déi Gréng», qui a amélioré son score, mais qui continue à n'obtenir qu'un seul mandat féminin.

2.2.3. Comparaison candidates – élues par parti politique

Comparons maintenant les parts des candidates et des élues. Leur rapport varie fortement d'une élection à l'autre:

Elections législatives: évolution du pourcentage des candidates et des élues par parti						
Parti politique	1994		1999		2004	
	Candidates %	Elues %	Candidates %	Elues %	Candidates %	Elues %
CSV	23,3%	23,8%	28,3%	26,3%	33,3%	20,8%
LSAP	21,7%	17,6%	20,0%	15,4%	21,7%	21,4%
DP	21,7%	25,0%	16,7%	26,7%	25,0%	30,0%
GRENG	35,0%	20,0%	43,3%	20,0%	46,7%	14,3%
ADR	28,3%	0,0%	23,3%	0,0%	25,0%	0,0%
LENK	21,7%	0,0%	41,7%	0,0%	41,7%	0,0%
KPL	25,0%	0,0%			22,7%	0,0%
FPL					55,6%	0,0%



La comparaison (10) montre qu'une plus forte représentation de femmes sur les listes n'équivalait pas nécessairement à un taux plus élevé de femmes sur les bancs du parlement. C'est par exemple le cas pour le CSV et «Déi Gréng», dont les courbes des candidates et des élues suivent une évolution opposée. Chez le DP par contre, on constate un mouvement analogue des deux courbes. Le LSAP affiche une courbe plane pour le taux des candidates, mais une progression du taux des élues.

2.2.4. Taux de réussite

Les chances des femmes à être élues varient selon les partis. Le taux de réussite exprime le rapport entre la part de candidates et celles des élues d'un parti.¹⁶ Il ne donne pas d'appréciation sur les chances individuelles des femmes à être élues, mais seulement sur celles de la globalité des femmes qui se présentent sur une liste. Voici les taux de réussite des femmes par parti en 2004:

Elections législatives 2004: taux de réussite des femmes						
Parti	Sièges par parti	Candidates %	Elues %	Taux de réussite 2004	Taux de réussite 1999	Δ
CSV	24	33,3%	20,8%	62,5	92,9	-30,4
LSAP	14	21,7%	21,4%	98,6	77,0	+21,6
DP	10	25,0%	30,0%	120,0	159,9	-39,9
GRENG	7	46,7%	14,3%	30,6	46,2	-15,6
ADR	5	25,0%	0,0%	0,0	0,0	0,0
LENK		41,7%	0,0%	0,0	0,0	0,0
KPL		22,7%	0,0%	0,0		0,0
FPL		55,6%	0,0%	0,0		0,0
Moyenne		34,0%	10,8%	39,0	62,7	-23,7

¹⁶Pour calculer le taux de réussite, nous avons repris la formule proposée par le Conseil de l'Europe: Taux de réussite = Pourcentage d'élues / Pourcentage de candidates x 100. «Un taux supérieur à 100 signifie que la proportion d'élue(s) par rapport aux candidat(e)s est au-dessus de la moyenne, un taux plus bas que 100 indiquant au contraire que ce nombre se situe au-dessous de la moyenne. Le taux de réussite est une valeur relative et ne fournit donc que des informations conditionnelles sur les chances réelles des candidat(e)s d'être élu(e)s.» In: Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique adoptée le 12 mars 2003, p. 40.

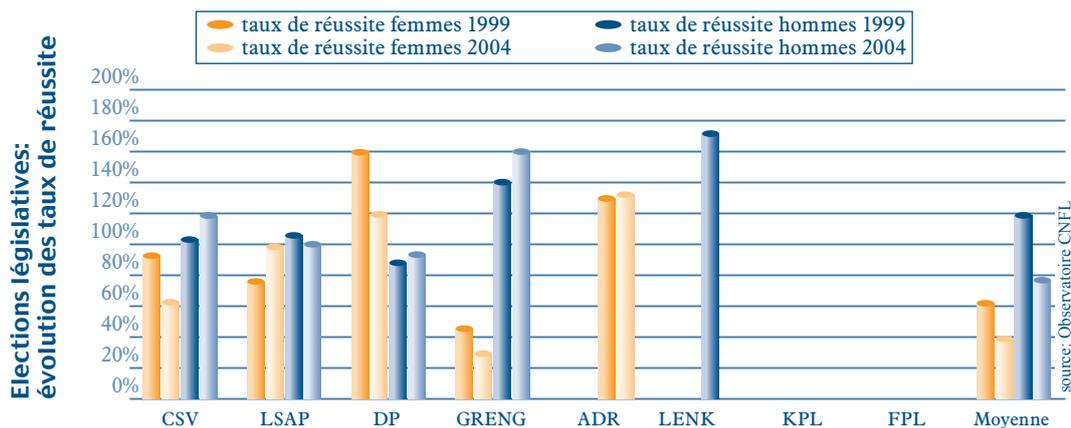
Le DP est le seul parti où le taux de réussite des femmes est au-dessus de 100, c.-à-d. que leurs chances à être élues sont très fortes. Mais le LSAP atteint presque la valeur moyenne de 100. Par rapport à 1999, nous remarquons que le taux de réussite a baissé chez tous les partis, sauf le LSAP.

Elections législatives: évolution du taux de réussite des femmes candidates et des femmes élues par parti									
Parti	1994			1999			2004		
	Candi- dates %	Elues %	taux de réussite	Candi- dates %	Elues %	taux de réussite	Candi- dates %	Elues %	taux de réussite
CSV	23,3%	23,8%	102,1	28,3%	26,3%	92,9	33,3%	20,8%	62,5
LSAP	21,7%	17,6%	81,1	20,0%	15,4%	77,0	21,7%	21,4%	98,6
DP	21,7%	25,0%	115,2	16,7%	26,7%	159,9	25,0%	30,0%	120,0
GRENG	35,0%	20,0%	57,1	43,3%	20,0%	46,2	46,7%	14,3%	30,6
ADR	28,3%	0,0%	0,0	23,3%	0,0%	0,0	25,0%	0,0%	0,0
LENK	21,7%	0,0%	0,0	41,7%	0,0%	0,0	41,7%	0,0%	0,0
KPL	25,0%	0,0%	0,0				22,7%	0,0%	0,0
FPL							55,6%	0,0%	0,0
Moyenne			50,8			62,7			39,0

Le tableau montre que le taux global a baissé - cela est évidemment dû en partie aux petits partis qui n'ont pas eu de siège du tout. Mais on remarque également que le rapport entre partis a été renversé. Les chances des femmes d'être élues ont considérablement baissé chez le CSV, tandis qu'elles se sont nettement améliorées chez le LSAP. Le DP reste clairement en-dessus de 100, même si son taux a un peu baissé. Le taux de réussite de Déi Gréng - déjà médiocre - a encore baissé.

Comparons ensuite les taux des femmes et des hommes:

Elections législatives 1999 et 2004: taux de réussite des femmes et des hommes				
	1999		2004	
	Taux de réussite hommes	Taux de réussite femmes	Taux de réussite hommes	Taux de réussite femmes
CSV	102,8	92,9	118,7	62,5
LSAP	105,8	77,0	100,4	98,6
DP	88,5	159,9	93,3	120,0
GRENG	141,1	46,2	160,7	30,6
ADR	130,4	0,0	133,3	0,0
LENK	171,5	0,0	0	0,0
KPL			0	0,0
FPL			0	0,0
Moyenne	120,0	62,7	78,3	39,0



(11)

Sur le graphique (11), on voit que chez la plupart des partis, les taux de réussite des hommes se sont améliorés, sauf chez le DP. Pour les femmes, ce n'est que chez le LSAP que leur taux a augmenté. Le LSAP est d'ailleurs le seul parti où les taux des femmes et des hommes sont assez rapprochés.

Si les taux de réussite varient évidemment selon le succès des partis, on peut cependant dire qu'en général, les femmes ont moins de chances à être élues que les hommes.

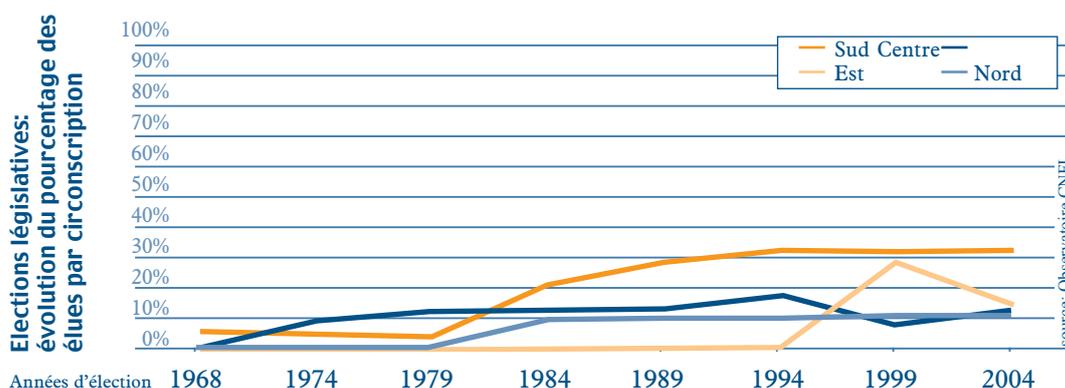
2.3. Femmes élues par circonscription

2.3.1. Nombre et pourcentage d'élues par circonscription

Elections législatives 2004: pourcentage des femmes élues par circonscription			
Circonscription	Sièges (n)	Elues (n)	Elues (%)
Sud	23	3	13,0%
Est	7	1	14,3%
Centre	21	7	33,3%
Nord	9	1	11,1%

Les différences entre les circonscriptions en ce qui concerne la représentation des femmes élues sont très marquées: le Centre se démarque clairement avec un tiers d'élues féminines. Les autres circonscriptions présentent toutes un taux entre 11,1 et 14,3 %.

2.3.2. Evolution de la part des élues par circonscription



(12)

En se penchant sur l'évolution régionale du taux des élues (12), on constate d'abord que le Centre suit un chemin à part: dès 1984, la forte proportion de femmes parmi les élu-e-s de cette circonscription se confirme. Mais la courbe se tasse à partir de 1994, le taux d'un tiers n'étant pas dépassé. La courbe du Sud suit un schéma analogue, mais à un niveau plus bas, même si le mouvement a démarré plus tôt. À partir des élections de 1994, elle commence cependant à osciller. Les courbes du Nord et surtout de l'Est illustrent que dans ces circonscriptions, la représentation des femmes ne s'établit que tardivement. Depuis 1984, le Nord affiche une femme élue, tandis que l'Est, qui a vu des femmes élues directement pour la première fois en 1999, n'atteint plus le score de 1999, mais dégringole jusqu'au niveau peu élevé du Nord et du Sud.

2.3.3. Comparaison des femmes candidates et des femmes élues par circonscription

Elections égislatives 2004: Nombre et pourcentage des candidates et des élues par circonscription						
Circonscription	Sièges	Candidates		Elues		taux de réussite (moyenne=100)
		(n)	(%)	(n)	(%)	
Sud	23	51	31,7	3	13,0	41,1
Est	7	13	31,0	1	14,3	46,1
Centre	21	49	33,3	7	33,3	100,1
Nord	9	18	28,6	1	11,1	38,9

Si nous comparons les parts des femmes élues avec celles des femmes candidates, nous voyons qu'au Centre, la proportion des candidates et des élues est presque identique, et le taux de réussite donc très équilibré. Dans les autres circonscriptions, la part des élues n'atteint même pas la moitié de celle des candidates: les chances des femmes d'être élues sont donc beaucoup plus réduites.

Le Sud, qui détenait le deuxième rang au niveau de la part de candidatures féminines, est devancé par l'Est. Le Nord, dont le taux de femmes candidates était déjà en-dessous de la moyenne, présente la part la moins importante. A noter que dans les petites circonscriptions de l'Est et du Nord, il n'y a à chaque fois qu'une seule femme élue, même si, en termes de pourcentage, cela ne les distingue pas de la circonscription du Sud.

Le déséquilibre entre le Centre et le Sud est frappant. Contrairement aux deux autres circonscriptions, l'argument de la taille des listes n'est pas valable pour expliquer le taux très bas de femmes élues dans le Sud. Il semblerait que la longue tradition ouvrière dans cette région défavorise les femmes en tant que candidates.

2.3.4. Elues par parti et par circonscription

Elections égislatives 2004: Nombre et pourcentage des femmes élues par parti et par circonscription												
Parti	Sud (T=23)			Est (T=7)			Centre (T=21)			Nord (T=9)		
	Sièges	Elues (n)	Elues (%)	Sièges	Elues (n)	Elues (%)	Sièges	Elues (n)	Elues (%)	Sièges	Elues (n)	Elues (%)
CSV	9	1	11,1%	3	1	33,3%	8	2	25,0%	4	1	25,0%
LSAP	8	2	25,0%	1	0	0,0%	4	1	25,0%	1	0	0,0%
DP	2	0	0,0%	1	0	0,0%	5	3	60,0%	2	0	0,0%
GRENG	2	0	0,0%	1	0	0,0%	3	1	33,3%	1	0	0,0%
ADR	2	0	0,0%	1	0	0,0%	1	0	0,0%	1	0	0,0%
LENK	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%
KPL	0	0	0,0%				0	0	0,0%			
FPL										0	0	0,0%

Le CSV est le parti dont la répartition des élues par circonscription est la plus équilibrée: des élues sont représentées dans chaque circonscription. Le LSAP n'a des élues que dans le Sud et le Centre, le DP et Déi Gréng que dans le Centre.

2.4. Profil des femmes élues

2.4.1. Moyenne d'âge des élu-e-s

L'âge moyen des élues est de 54,3 ans. Si l'on sait qu'il était de 45,8 en 1994 et de 49,3 en 1999, il est évident qu'il n'y a pas eu de renouveau au niveau des élues, en tout cas pas dans le sens que des femmes plus jeunes auraient été élues. Parmi les douze femmes élues directement, il n'y en a que trois qui l'ont été pour la première fois. Leur âge moyen est de 49 ans.

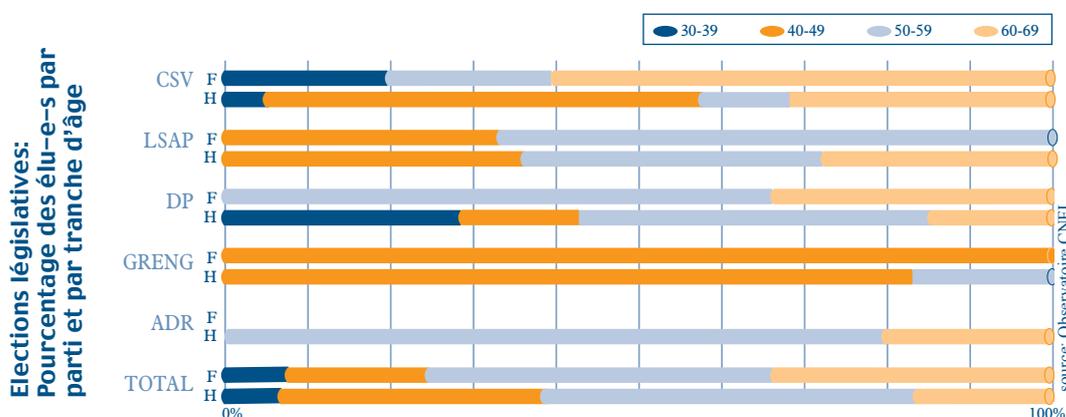
Par rapport aux candidates, dont l'âge moyen est de 46,5 en 2004, celui des élues est donc bien plus élevé.

La moyenne d'âge chez les hommes élus est de 51,3. Chez les hommes aussi, l'âge moyen a augmenté: en 1999, il était de 49,4. Ils ont désormais été devancés par les femmes, ex aequo avec les hommes en 1999. Rappelons que l'âge moyen des candidats est de 48,3 en 2004.

2.4.2. Elu-e-s par parti politique et par moyenne d'âge

Elections législatives 2004: âge moyen des élu-e-s		
Parti	Femmes	Hommes
CSV	56,8	51,4
LSAP	50,0	53,1
DP	57,3	47,4
GRENG	45,0	46,3
ADR	-	58,2
TOTAL	54,3	51,3

Le CSV et le DP, qui sont des partis où la présence de femmes a une certaine tradition, sont ceux où l'âge moyen des élues est le plus élevé.



(13)

Par rapport aux tranches d'âge des candidates, l'éventail est beaucoup plus réduit chez les élues. Aucune femme des tranches d'âge 18-19, 20-29, 70-79 et 80-89 n'a été élue. Même la catégorie des 30 à 39 ans est sous-représentée. En dehors du CSV, aucune candidate de cette tranche d'âge n'a été élue. Globalement, c'est la tranche d'âge des 50 à 59 ans qui est la plus présente. Tandis qu'au niveau des candidates, au moins cinq tranches d'âge étaient représentées chez tous les partis, seul le CSV peut encore faire valoir trois tranches parmi les élues, contre une ou deux chez les autres partis.

Chez les hommes aussi, l'éventail des tranches d'âge est plus réduit au niveau des élus, mais pas autant que chez les femmes.

2.4.3. Elu-e-s par circonscription et par moyenne d'âge

Elections législatives 2004: âge moyen des élu-e-s par circonscription

Circonscription	Femmes	Hommes
Sud	54,3	50,6
Est	37,0	53,8
Centre	56,7	51,6
Nord	54,0	50,5

L'âge moyen par région est évidemment tout à fait relatif dans les circonscriptions du Nord et de l'Est puisqu'il n'y a à chaque fois qu'une seule femme élue.

2.4.4. Professions des élu-e-s¹⁷

Elections législatives 2004: professions des femmes élues

avocate	2
conseillère de gouvernement	1
pédagogue sociale	1
fonctionnaire UE	1
infirmière	1
institutrice	1
professeure	3
psychologue	1
conseillère en communication	1

Parmi les femmes élues directement, nous ne trouvons aucune femme au foyer. Toutes les élues peuvent faire valoir des formations post-secondaires. La moitié des femmes proviennent du secteur socio-éducatif. Aucune femme n'a exercé une profession dans le domaine technique. Par rapport à la diversité des professions des candidates, la différence est frappante.

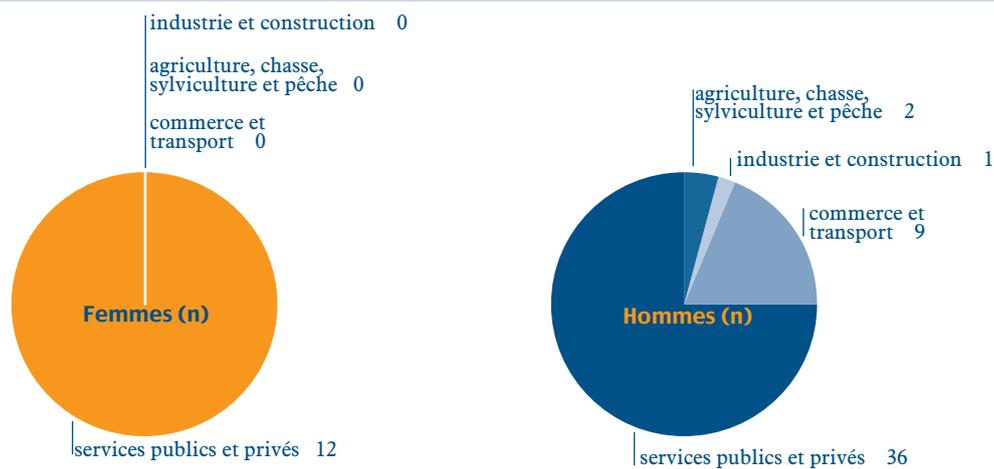
¹⁷ Il s'agit à chaque fois de la dernière profession exercée.

Elections législatives 2004: professions des hommes élus

agriculteur	2
avocat	6
Bboucher	1
commerçant	1
conseiller de banque	1
conseiller de gouvernement	1
directeur de lycée	1
directeur fédération de banques	1
economiste	3
fonctionnaire	2
fonctionnaire CFL	2
fonctionnaire Luxair	1
fondeur de pouvoir	1
instituteur	1
journaliste	3
juriste	5
pharmacien	1
professeur	7
restaurateur	1
syndicaliste	7

Les hommes élus présentent un éventail beaucoup plus large de professions, ce qui est évidemment dû pour une grande partie à leur nombre bien plus élevé. Notons que le cadre moyen, qui manque complètement chez les femmes, est représenté chez les hommes, et que les professions juridiques, économiques et syndicalistes y sont fortement présentes.

Elections législatives 2004: professions des élu-e-s par branche d'activité économique



(14)

Tandis que toutes les femmes élues proviennent du secteur des services publics et privés, ce n'est pas le cas chez les hommes (14).

2.4.5. Fréquence d'élection

Comme nous l'avons déjà constaté, trois quarts des femmes élues directement l'avaient déjà été en 1999.

2.4.6. Notoriété des élu-e-s

Elections législatives 2004: mandats des élu-e-s lors des élections		
Mandat	Femmes	Hommes
Total élu-e-s	12	48
Ministre	4	8
Député-e	3	25
Député-e européen-ne	1	2
Bourgmestre	2	5
Echevin-e	0	2
Conseiller-ère communal-e	1	2
Total mandats antérieurs	11	44
Part des élu-e-s avec mandat antérieur	91,7%	91,7%

Parmi les douze élues, une seule n'avait pas de mandat politique auparavant, tandis qu'en 1999, elles étaient au nombre de deux. La différence se fait surtout ressentir en comparaison avec les femmes candidates, parmi lesquelles seulement 31% avaient déjà exercé un mandat. C'est dire quelle importance revêt le facteur de la notoriété.

2.5. Femmes à la Chambre des Député-e-s au 12 octobre 2004

2.5.1. Profil des députées

Par rapport aux douze femmes élues directement, le parlement qui a commencé ses travaux le 12 octobre 2004 compte quatorze femmes à cette date. Ce nombre plus élevé est dû aux différents transferts vers le nouveau gouvernement, respectivement vers le Parlement européen.

Sept des députées appartiennent au CSV, quatre au LSAP, deux au DP et une à Déi Gréng. Sept d'entre elles sont députées de la circonscription Sud, cinq du Centre et deux de l'Est.

Les députées à la Chambre depuis le 12.10.2004							
Nom	Prénom	Parti	Circonscription	Elue directement	Mandats	Mandats	Dernière profession exercée
					avant les élections	actuels	
Gantenbein-Koullen	Marie-Thérèse	CSV	C	x	bourgmestre	députée bourgmestre	institutrice
Stein-Mergen	Martine	CSV	C		conseillère communale	députée échevine	médecin
Frank	Marie-Josée	CSV	E		députée bourgmestre	députée bourgmestre	infirmière-anesthésiste
Hetto-Gaasch	Françoise	CSV	E		conseillère communale	députée conseillère communale	animatrice radio
Stein	Nelly	CSV	S	x	députée	députée	professeure
Kemp-Arendt	Nancy	CSV	S		députée	députée	conjointe aidante kinésithérapeute
Doerner	Christine	CSV	S		conseillère communale	députée conseillère communale	notaire
Dall'Agnol	Claudia	LSAP	S		conseillère communale	députée conseillère communale	fonctionnaire communale
Mutsch	Lydia	LSAP	S	x	députée bourgmestre	députée bourgmestre	conseillère en communication
Err	Lydie	LSAP	S	x	députée	députée	avocate
Spautz	Vera	LSAP	S		échevine	députée échevine	gérante ONG
Brasseur	Anne	DP	C	x	ministre	députée	psychologue
Flesch	Colette	DP	C	x	échevine	députée échevine	fonctionnaire UE
Loschetter	Viviane	GRENG	C	x	conseillère communale	députée conseillère communale	pédagogue sociale

2.5.2. Les femmes dans les commissions parlementaires au 12.10.2004

Le tableau suivant montre la présence des femmes dans les différentes commissions:

Députées dans les commissions parlementaires			
	Membre	Présidente	Vice-Présidente
Bureau	0		
Conférence des Présidents	0		
Commission des Comptes et du Contrôle de l'exécution budgétaire	1		
Commission des Pétitions	5		2
Commission du Règlement	2		
Commission Juridique	3		1
Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	1		
Commission de l'Economie, de l'Energie, des Postes et des Sports	3		1
Commission de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	4		2
Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture	6		1
Commission de l'Environnement	1		
Commission de la Famille, de l'Egalité des chances et de la Jeunesse	6	1	1
Commission de la Fonction publique, de la Reforme administrative, des Media et des Communications	0		
Commission de la Santé et de la Sécurité sociale	5	1	1
Commission des Affaires intérieures et de l'Aménagement du Territoire	2		
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration	2		
Commission des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	3		1
Commission des Finances et du Budget	1		1
Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle	3		1
Commission des Transports	0		
Commission des Travaux publics	3		
Commission du Travail et de l'Emploi	2		

Les 22 commissions parlementaires comptent chacune onze membres: il est évident qu'avec quatorze députées en tout une parité femmes-hommes ne peut pas être atteinte. Cependant, les «choix» des femmes ne sont pas innocents: aucune femme n'est présente au sein des organes de coordination importants tels que le Bureau et la Conférence des présidents. Il n'y a que deux femmes présidentes de commissions. On peut également relever que les femmes se retrouvent plutôt dans les commissions aux thématiques traditionnellement «féminines», telles que la Commission de la Famille, de la Culture ou de la Santé. Des commissions comme celle des Finances ou celle des Comptes et du Contrôle de l'exécution budgétaire ne comptent qu'une

seule femme, et dans certaines commissions, comme celle des Transports ou celle de la Fonction publique, il n’y en a aucune. Notons tout de même qu’après de longues années d’absence, deux femmes se retrouvent à nouveau dans la Commission du Travail et de l’Emploi.

Par ailleurs, il n’y a pas non plus de femme présidente de groupe parlementaire.

Le tableau suivant montre en détail la présence des députées dans les différentes commissions et fournit le profil de leur activité parlementaire individuelle:

			part																				
			Commission des Comptes et du Contrôle de l'exécution budgétaire	Commission des Pétitions	Commission du Règlement	Commission Juridique	Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	Commission de l'Economie, de l'Énergie, des Postes et des Sports	Commission de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture	Commission de l'Environnement	Commission de la Famille, de l'Égalité des chances et de la Jeunesse	Commission de la Fonction publique, de la Réforme administrative, des Médias et des Communications	Commission de la Santé et de la Sécurité sociale	Commission des Affaires intérieures et de l'Aménagement du Territoire	Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration	Commission des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	Commission des Finances et du Budget	Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle	Commission des Transports	Commission des Travaux publics	Commission du Travail et de l'Emploi	
Gantenbein-Koullen	Marie-Thérèse	CSV		vp					x						x								
Stein-Mergen	Martine	CSV						x		x					vp								
Frank	Marie-Josée	CSV					x					p		x									
Hetto-Gaasch	Françoise	CSV						x				x					x						
Stein	Nelly	CSV			x				vp	x												x	
Kemp-Arendt	Nancy	CSV										x		x		x							
Doerner	Christine	CSV		x		x														x			
Brasseur	Anne	DP		x					vp	x												x	
Flesch	Colette	DP	x		x	x		vp		vp										vp			
Loschetter	Viviane	GRENG							x	x		x										x	x
Dall'Agnol	Claudia	LSAP								x		vp		x			x						
Mutsch	Lydia	LSAP								x				p	x			vp					
Err	Lydie	LSAP		vp		vp										x				x			
Spautz	Vera	LSAP		x								x					vp						x

Il n’y a que deux femmes qui sont présidentes de commission (p), tandis que onze sont vice-présidentes (vp).

2.6. Femmes au Gouvernement

2.6.1. Profil des femmes membres du Gouvernement

Le gouvernement issu des élections du 13 juin 2004 est composé de quinze membres - treize ministres, un ministre délégué et une secrétaire d'Etat. Trois femmes en font partie, dont deux ministres et une secrétaire d'Etat:

Marie-Josée Jacobs (CSV):	Ministre de la Famille et de l'Intégration Ministre de l'Égalité des chances
Mady Delvaux-Stehres (LSAP)	Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
Octavie Modert (CSV)	Secrétaire d'État aux relations avec le Parlement Secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

La part des femmes au gouvernement actuel est de 20%, alors que pendant la législature précédente, elle avait été, avec quatre femmes au sein d'un gouvernement de quatorze membres, de 28,6%. L'évolution est donc clairement négative.

Par rapport au gouvernement précédent, les ressorts qu'occupent ces femmes politiques se rapprochent également davantage du schéma traditionnel: famille, éducation, culture. Dans la législature précédente par contre, une femme avait été vice-première ministre, ministre des Affaires étrangères et ministre de la Fonction publique, et une femme ministre des Travaux publics.

3. Résumé

Reprenons les facteurs-clés qui caractérisent les élections législatives:

3.1. Candidatures

- **L'évolution de la part des candidates ralentit**

En matière de la participation politique des femmes aux élections législatives de 2004, le bilan est pour le moins mitigé. A nouveau, ces élections ont été marquées par une augmentation des candidatures féminines. Cependant, cette progression n'est plus aussi marquée qu'il y a vingt ans. A ce rythme de croissance, la parité sur les listes des partis ne serait atteinte qu'en 2044.

- **Les partis se familiarisent avec les quotas**

Certains partis ne semblent pas se sentir concernés par la sous-représentation des femmes en politique et continuent à proposer des listes où les femmes sont peu présentes. Trois partis font cependant des efforts pour augmenter la présence de femmes sur leurs listes, donnant ainsi non seulement de la visibilité aux candidates, mais offrant également à plus de femmes l'occasion de se lancer en politique.

- **Il y a de plus en plus d'homogénéité au niveau régional**

Les différences entre les quatre circonscriptions en ce qui concerne les taux de participation des femmes ont de plus en plus tendance à s'estomper. La circonscription du Nord reste toutefois à l'écart.

- **Les candidates sont de plus en plus âgées**

L'âge moyen des candidates a nettement augmenté par rapport aux dernières élections, beaucoup plus que celui des hommes. Mais en moyenne, les femmes sont néanmoins encore un peu plus jeunes que les hommes.

- **Les candidates ont moins de notoriété, mais une meilleure formation que les candidats**

Presque la moitié des femmes qui briguent un mandat exercent une profession du cadre supérieur ou supérieur technique: ce taux est plus élevé comparé à celui des hommes, qui sont cependant deux fois mieux représentés dans le groupe des professions du cadre moyen. La notoriété des hommes est en revanche de loin plus grande que celle des femmes.

3.2. Résultats

- **Le taux des élues ne progresse plus**

Depuis trois élections, la proportion des femmes élues est restée la même, malgré le fait que celle des candidates a augmenté.

- **Les quotas ne suffisent pas**

Les partis qui ont pratiqué le système des quotas sur leurs listes n'ont pas réussi à faire élire plus de femmes que les autres. À elle seule, la présence des femmes sur les listes ne suffit pas à garantir le succès des candidates.

- **Les femmes ont moins de chances d'être élues que les hommes**

Si le taux de réussite des femmes varie selon les partis, il est globalement beaucoup plus bas que celui des hommes.

- **Le fait d'être élue est tributaire du facteur circonscription**

Contrairement à la proportion des candidatures, la part des élues varie fortement par circonscription. Le Centre se démarque positivement des autres circonscriptions, tandis que le Nord reste la lanterne rouge.

- **L'âge moyen des élues augmente fortement**

En dix ans, l'âge moyen des élues a augmenté de 9 ans. Elles sont ainsi devenues plus âgées que leurs collègues masculins.

- **Les élues proviennent du cadre supérieur du secteur des services**

Toutes les élues ont exercé des professions du cadre supérieur ou supérieur technique et ceci exclusivement dans le secteur des services publics ou privés. Elles se distinguent en cela des élus à l'éventail des professions et des branches d'activité beaucoup plus large.

- **La notoriété compte aussi pour les femmes**

À une exception près, toutes les femmes exerçaient déjà un mandat politique avant les élections de 2004. Les femmes n'échappent donc pas au phénomène de la personnalisation des campagnes électorales.

- **Le nombre effectif des députées à la Chambre augmente, mais le déséquilibre reste flagrant**

Avec une part de 23,4%, les députées qui sont actuellement membres de la Chambre n'atteignent même pas encore le quart des sièges.

- **Au parlement, elles restent fidèles à leur rôle**

Dans les commissions parlementaires, les dossiers traditionnellement féminins sont confiés à des femmes. Elles sont absentes des organes de coordination importants.

- **Un gouvernement peu féminisé**

Par rapport au dernier gouvernement, la part des membres féminins a diminué. Et leurs ressorts sont ceux qui sont traditionnellement attribués aux femmes.



**ELECTIONS
EUROPÉENNES**

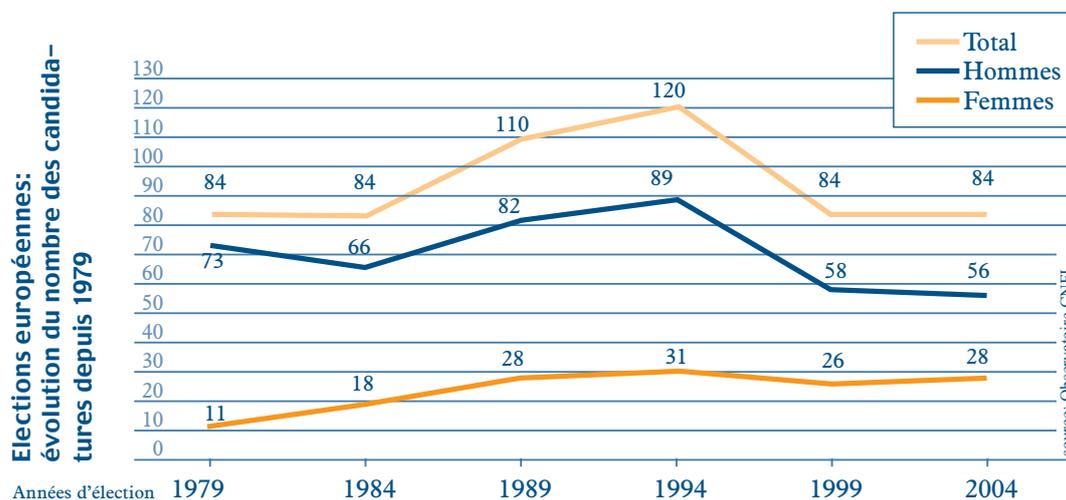
Lors des élections européennes, le scrutin se déroule dans une circonscription unique et les listes se composent de douze candidatures au maximum. Une étude par région n'est donc pas possible et le nombre de participant-e-s est beaucoup plus réduit que pour les élections législatives, les chiffres sont par conséquent moins parlants. Cela permet cependant de procéder à certaines analyses plus détaillées. Evidemment, la taille de l'échantillon pèse sur la fiabilité des résultats.

Lors des élections 2004, 28 des 84 candidat-e-s étaient des femmes, leur proportion ayant atteint un tiers du total des candidatures.

1.1. Candidat-e-s: évolution depuis 1979

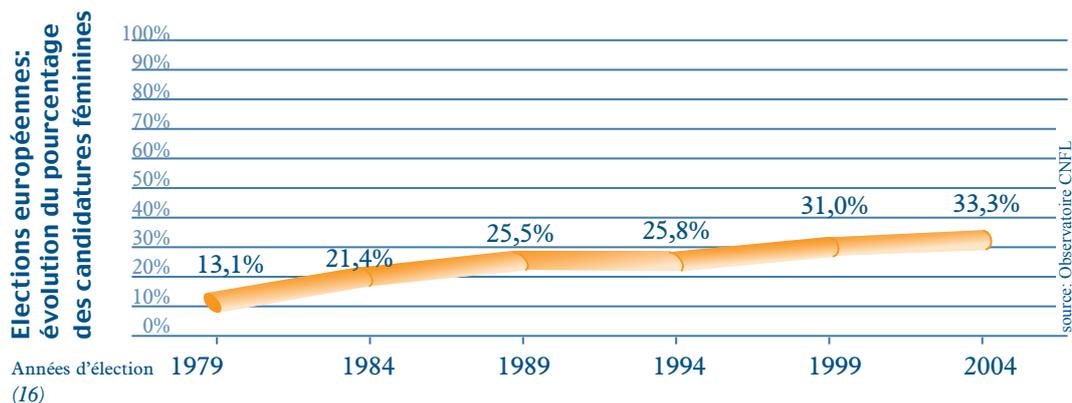
Depuis 1979, lorsque les membres du Parlement européen ont été désignés par suffrage universel pour la première fois, le Luxembourg participe aux élections européennes. Le tableau montre l'évolution de la participation des candidatures féminines aux élections européennes depuis cette date.

Elections européennes: évolution du nombre et du pourcentage des candidatures depuis 1979						
	1979	1984	1989	1994	1999	2004
Hommes (n)	73	66	82	89	58	56
Femmes (n)	11	18	28	31	26	28
Total	84	84	110	120	84	84
Femmes (%)	13,10%	21,43%	25,45%	25,83%	30,95%	33,33%



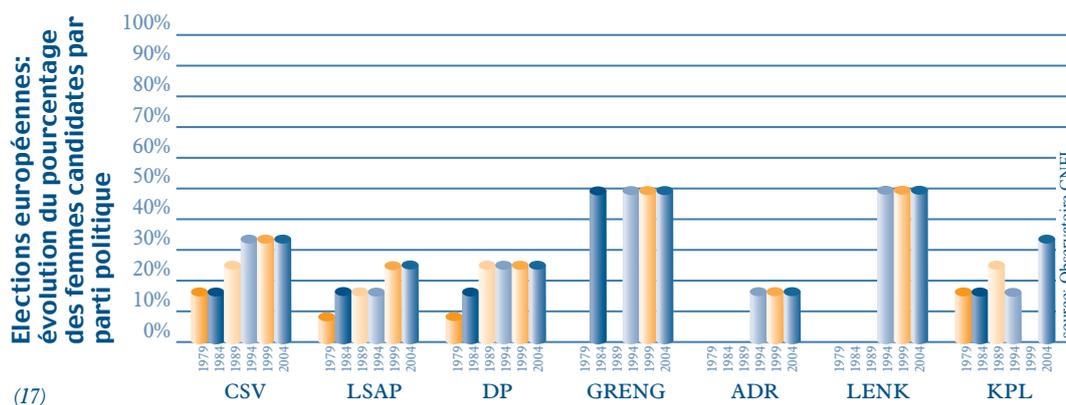
(15)

Comme l'illustre le graphique (15), contrairement à celui des hommes, le nombre des femmes participant aux élections se rapproche beaucoup moins du nombre global de candidatures qui varie surtout en fonction du nombre des listes. On peut en conclure que pendant les années 90, les femmes étaient moins présentes sur des listes à caractère éphémère et que ce sont surtout les partis traditionnels qui ont favorisé leur participation.



En analysant l'évolution de la part des candidatures féminines (16), on arrive à une deuxième constatation: leur participation est en lente, mais constante progression, une légère stagnation est à noter uniquement pour les élections de 1994. Depuis 1999, la participation des candidates aux élections européennes est plus importante que celle aux élections législatives. Ceci dit, la parité est encore loin d'être atteinte.

1.2. Candidates par parti politique: évolution depuis 1979¹⁸



Sur le graphique¹⁹ (17), on reconnaît que les deux partis Déi Gréng et Déi Lénk mènent depuis plusieurs élections une politique paritaire dans la composition de leurs listes: six femmes sur douze candidat-e-s au total. Ce n'est pas le cas pour les grands partis, mais on note que le CSV est devenu constant avec un tiers de candidates depuis 1994. Le DP se maintient au même niveau, à savoir un quart, depuis 1989, le LSAP depuis 1999. Avec 2 candidates depuis 1994, le ADR ne semble pas vraiment avoir dépassé le stade de la «femme-alibi». L'évolution du KPL ne permet pas d'aboutir à une conclusion parlante en matière de présence de candidates.

Quant aux têtes de liste, il n'y a que Lydie Polfer pour le DP et Daniela Centofanti pour Déi Lénk qui se retrouvent en première position, toutes les autres listes sont menées par des hommes.

¹⁸ N'ont été considérés que les partis qui se sont présentés en 2004.

¹⁹ Ce ne sont que les partis traditionnels qui se présentent régulièrement aux élections: Déi Gréng ne participent que depuis 1984 et ont connu des scissions au début, de sorte que les chiffres manquent pour les élections de 1989. Le KPL s'est joint à la Gauche pour les élections de 1999 sous le sigle Déi Lénk. Le ADR a participé pour la première fois en 1994.

1.3. Profil des candidat-e-s

1.3.1. Moyenne d'âge des candidat-e-s

Par rapport aux élections de 1999, l'âge moyen des candidates a encore progressé: en 1999, il était de 46,4 ans, en 2004 de 49,9. Comme nous allons le voir, le noyau dur des candidates qui se présentent à chaque élection est important; elles font ainsi grimper l'âge moyen. La moyenne d'âge des candidates est plus élevée qu'aux élections législatives (46,5).

Chez les hommes, l'âge moyen des candidats est de 53,1, tandis qu'en 1999, il était de 47,4 ans. Aux élections législatives de 2004, leur âge moyen était de 48,3.

Voici les moyennes d'âge par parti:

Elections européennes 2004: âge moyen des candidat-e-s par parti		
Parti	Femmes	Hommes
CSV	61,0	53,0
LSAP	50,0	54,6
DP	57,3	52,0
GRENG	48,2	45,0
ADR	44,0	54,0
LENK	43,8	51,0
KPL	48,0	59,1

1.3.2. Candidatures selon la nationalité

Aux élections européennes, les personnes originaires de l'Union européenne ont le droit de vote actif et passif. Par rapport à 1999, le nombre de candidates non-luxembourgeoises a légèrement augmenté, progressant de 5 à 6 candidatures et dépassant ainsi celui des hommes candidats non-luxembourgeois, qui est de 4. Il s'agit de trois Portugaises, deux Italiennes et une Espagnole. A noter que toutes les six se retrouvent sur les listes de trois partis: trois chez Déi Lénk, deux chez le KPL et une chez Déi Gréng. Si l'on recoupe ces données avec la présence générale des femmes sur les listes des différents partis, on constate que les grands partis ne présentent que des femmes luxembourgeoises (la même remarque vaut d'ailleurs pour les candidats masculins, également luxembourgeois), peut-être par souci de récolter le maximum de voix avec des candidat-e-s bien connu-e-s, sur des listes où les places sont convoitées. Les petits partis par contre essaient de faire d'une pierre deux coups: en présentant des femmes non-luxembourgeoises, ils peuvent à la fois remplir l'objectif de la parité et faire une place aux personnes non-luxembourgeoises. Dans la plupart des cas, ces femmes ne sont cependant pas connues, du moins parmi l'électorat luxembourgeois, et ont peu de chances d'obtenir un mandat.

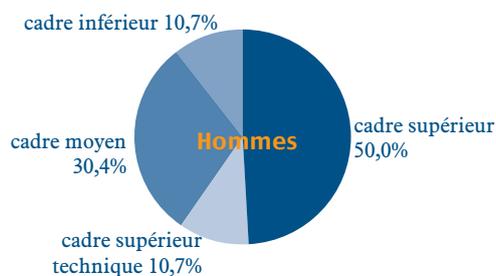
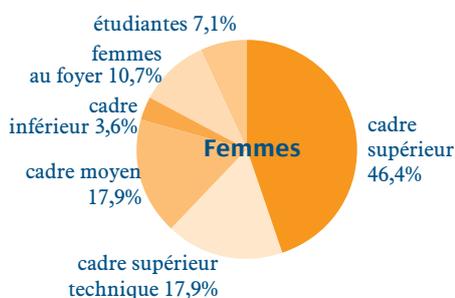
1.3.3. Professions des candidat-e-s

Elections législatives et européennes 2004: professions des femmes candidates par catégorie

Catégorie	Elections législatives	Elections européennes
cadre supérieur	37,4%	46,4%
cadre sup. technique	10,7%	17,9%
cadre moyen	15,3%	17,9%
cadre inférieur	29,0%	3,6%
femme au foyer	15,3%	10,7%

Le profil professionnel des candidates se distingue de celui des élections législatives. En général, les candidates aux élections européennes exercent des professions de haut niveau.

Elections européennes: professions des candidat-e-s



avocate	2
pédagogue sociale	1
fonctionnaire UE	2
médecin	1
professeure	5
psychologue	1
journaliste	1
infirmière	2
chimiste	1
ingénieure	1
employée	2
fonctionnaire	1
syndicaliste	2
vendeuse	1
femme au foyer	3
étudiante	2

(18)

avocat	6
juriste	6
économiste	3
journaliste	4
médecin	2
professeur	7
enseignant	3
chimiste	1
ingénieur	2
commerçant	2
entrepreneur	1
fonctionnaire	6
fondateur de pouvoir	1
représentant	1
syndicaliste	5
agriculteur	2
chauffeur	2
ouvrier	2

Le double graphique (18) montre la répartition des professions des candidates et candidats.²⁰

²⁰ La tentative de regrouper les différentes professions en catégories est inévitablement arbitraire et ne peut fournir que des informations indicatives. Les femmes au foyer, un groupe de femmes pouvant faire valoir des diplômes de tous niveaux, ont été traitées comme une catégorie à part. Nous avons tenté de regrouper les professions afin de donner une image plus concluante. Pour certaines professions, le niveau de formation n'est pas connu. Un exemple en sont les journalistes qui se retrouvent aujourd'hui presque tous dans le cadre supérieur, mais qui pouvaient autrefois ne faire valoir qu'un diplôme d'études secondaires.

Toutes proportions gardées, on peut conclure que chez les femmes candidates, les professions du cadre supérieur et du cadre supérieur technique constituent 64,3 %. Chez les candidats masculins, leur part est de 60,8% seulement. Image inversée pour le cadre moyen, où l'on trouve 32 % des hommes, mais seulement 21 % des femmes. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'aux yeux de l'électorat, les femmes ont besoin d'une plus haute qualification que les hommes pour convaincre. Il est également possible que leur motivation et leur confiance en elles dépendent davantage de leur niveau de formation que cela n'est le cas pour les hommes.

En tout cas, le profil professionnel des candidates ne semble pas refléter celui de la population féminine luxembourgeoise: 25 % des hommes disposent d'un diplôme post-secondaire contre 17 % des femmes.

1.3.4. Fréquence des candidatures

Elections européennes 2004: participation des candidates à des élections européennes antérieures			2004	1999	1994	1989	1984	1979
Hennicot-Schoepges	Erna	CSV	x	x	x	x	x	
Jacobs	Marie-Josée	CSV	x	x	x			
Lulling	Astrid	CSV	x	x	x	x		
Reding	Viviane	CSV	x	x	x	x		
Delvaux-Stehres	Mady	LSAP	x	x	élue	élue		
Err	Lydie	LSAP	x	x	x			
Mutsch	Lydia	LSAP	x					
Brasseur	Anne	DP	x	x	x	x		
Flesch	Colette	DP	x	x	x	élue	élue	élue
Polfer	Lydie	DP	élue	x	élue	x	x	
Loschetter	Viviane	GRENG	x					
Manderscheid	Karin	GRENG	x	x				
Orti Codina	Maria-José	GRENG	x					
Reuter-Angelsberg	Dagmar	GRENG	x	x				
Thull	Marthy	GRENG	x	x				
Van Westerop	Adri	GRENG	x	x	x			
Angel-Sontag	Jéiss	ADR	x					
Gibéryen	Tania	ADR	x					
De Medina	Marta	KPL	x					
Matagne-Lucas	Vicky	KPL	x					
Pinto	Maria	KPL	x					
Waringo	Marceline	KPL	x					
Carrilho	Beatriz	LENK	x					
Centofanti	Daniela	LENK	x					
Frisch	Janine	LENK	x	x				
Gorza	Tréis	LENK	x	x	x	x	x	x
Noesen	Melanie	LENK	x					
Panza-Amendola	Giuseppina	LENK	x	x				

Ce qui frappe lors de l'analyse des candidatures, c'est que les noms qui apparaissent en 2004, se retrouvent souvent aux élections antérieures, surtout chez les grands partis. 57,1 % des candidates de 2004 avaient déjà brigué un mandat lors des élections de 1999, et 39,2 % en 1994.

Chez le CSV, l'équipe des candidates n'a plus changé depuis 1994, et le trio Lulling-Reding-Schoepges s'est présenté à chaque fois depuis 1989. Même chose vaut pour le DP avec le groupe Brasseur-Flesch-Polfer. Chez le LSAP, ce sont Mady Delvaux-Stehres et Lydie Err dont les candidatures apparaissent aux dernières trois élections - Lydia Mutsch s'y associe en 2004. Chez les petits partis par contre, il n'y a que Tréis Gorza de la Gauche dont le nom revient continuellement depuis les premières élections en 1979: record qu'elle détient d'ailleurs conjointement avec Colette Flesch. Notons toutefois que Tréis Gorza s'est d'abord portée candidate chez le LCR, précurseur de Déi Lénk. Adri van Westerop est également un cas à part: candidate des Verts depuis 1994, elle a participé à deux élections en tant que Néerlandaise, tandis qu'en 2004, elle détient la nationalité luxembourgeoise.

On peut donc conclure que les efforts des grands partis à introduire de nouvelles candidates sont modestes et qu'en général, le pool des candidates se renouvelle peu.

1.3.5. Notoriété des candidat-e-s

Parmi les 28 candidates aux élections de 2004, 4 étaient ministres, 2 députées européennes, 4 députées nationales et 5 conseillères communales.²¹ Une femme, Viviane Reding, était Commissaire européenne. On peut donc dire que 5 candidates - soit 17,9% - avaient une notoriété moyenne, et 11 candidates - soit 39,3 % - une grande notoriété.

Parmi les 56 hommes par contre, nous trouvons 10 membres du gouvernement, 28 députés et 2 députés européens, un bourgmestre, 2 échevins et un conseiller communal. Parmi les candidats masculins, 4 - soit 7,1 % - avaient une notoriété moyenne, et 40 d'entre eux - soit 71,4 % - une grande notoriété. La notoriété des hommes est donc beaucoup plus importante que celle des femmes.

Si l'on constate que le pool des femmes candidates connues s'agrandit, leur taux par rapport aux hommes reste néanmoins substantiellement plus bas. Cela s'explique bien sûr par le fait que leur entrée plus massive en politique est récente et que par conséquent, il y a moins de femmes qui ont pu occuper des postes de décision. Mais ce n'est plus le cas chez les membres du parlement national, où il existe déjà un certain nombre de femmes à notoriété. A ce niveau, les choix des partis semblent jouer en faveur des hommes et en défaveur des femmes.

Si on met ces données en rapport avec celles sur les professions des candidates et des candidats, on peut émettre l'hypothèse qu'une grande partie des hommes ont acquis leur capital électoral à une ère où le niveau de formation jouait un moindre rôle en politique. Autrement dit, les femmes doivent compenser leur manque de bagage politique par leur renommée professionnelle.

²¹ Nous avons considéré à chaque fois le mandat le plus important, à partir de l'échelle suivante: ministre, députée nationale ou européenne (grande notoriété), bourgmestre, échevine, conseillère communale (notoriété moyenne).

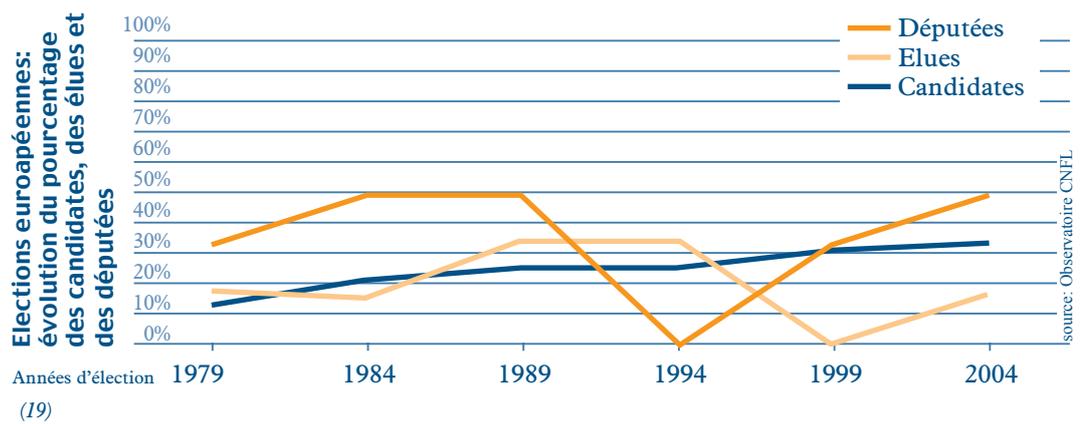
Aux élections européennes de 2004, une des six élu-e-s était une femme. La part des femmes directement élues est ainsi de 16,7%.

2.1. Elu-e-s et député-e-s: évolution depuis 1979

Elections européennes: évolution du nombre et du pourcentage des candidates, élues et députées						
	1979	1984	1989	1994	1999	2004
Candidates (%)	13,1%	21,4%	25,5%	25,8%	31,0%	33,3%
Sièges (n)	6	6	6	6	6	6
Hommes élus (n)	5	5	4	4	6	5
Femmes élues (n)	1	1	2	2	0	1
Femmes élues (%)	16,7%	16,7%	33,3%	33,3%	0,0%	16,7%
Hommes députés (n)	4	3	3	4	4	3
Femmes députées (n)	2	3	3	2	2	3
Femmes députées (%)	33,3%	50,0%	50,0%	33,3%	33,3%	50,0%
Député-e-s	Abens, Estgen, Fischbach, Hamilius/ Goerens, Flesch/ Mart, Spautz/ Lentz- Cornette	Abens, Estgen, Mühlen, Schmit/ Wohlfahrt, Flesch, Lentz- Cornette	Estgen, Fayot, Krieps/ Schlechter, Flesch/ Polfer, Lulling, Reding	Fayot, Goerens, Schlechter, Weber, Lulling, Reding	Goebbels, Poos, Santer, Turmes, Flesch, Reding/ Lulling	Goebbels, Spautz, Turmes, Hennicot- Schoepges, Lulling, Polfer

Depuis 1979, la part des femmes élues n'a pas connu de véritable évolution vers le haut, mais oscille entre 0 et un tiers des mandats. Les résultats des élections, c.-à-d. les chiffres concernant les femmes élues directement, varient fortement par rapport à ceux concernant les femmes qui deviennent effectivement députées. C'est dû au fait qu'aux élections européennes, le phénomène des élu-e-s qui n'acceptent pas leur mandat est très prononcé. Vu que la situation réelle diffère donc substantiellement des résultats électoraux, nous reproduisons également les données telles qu'elles se sont présentées au lendemain des élections respectives.

Depuis les premières élections directes pour le Parlement européen en 1979, nous ne comptons que sept noms de députées différents pour un chiffre global de 15 mandats. C'est donc une image d'une très grande continuité au niveau des mandataires qui se dégage au cours des six législatures. Il en est autrement chez les hommes, où nous trouvons 17 noms pour 21 mandats: si statistiquement, 1 femme a assuré 2,14 mandats, un homme en a compté seulement 1,25.

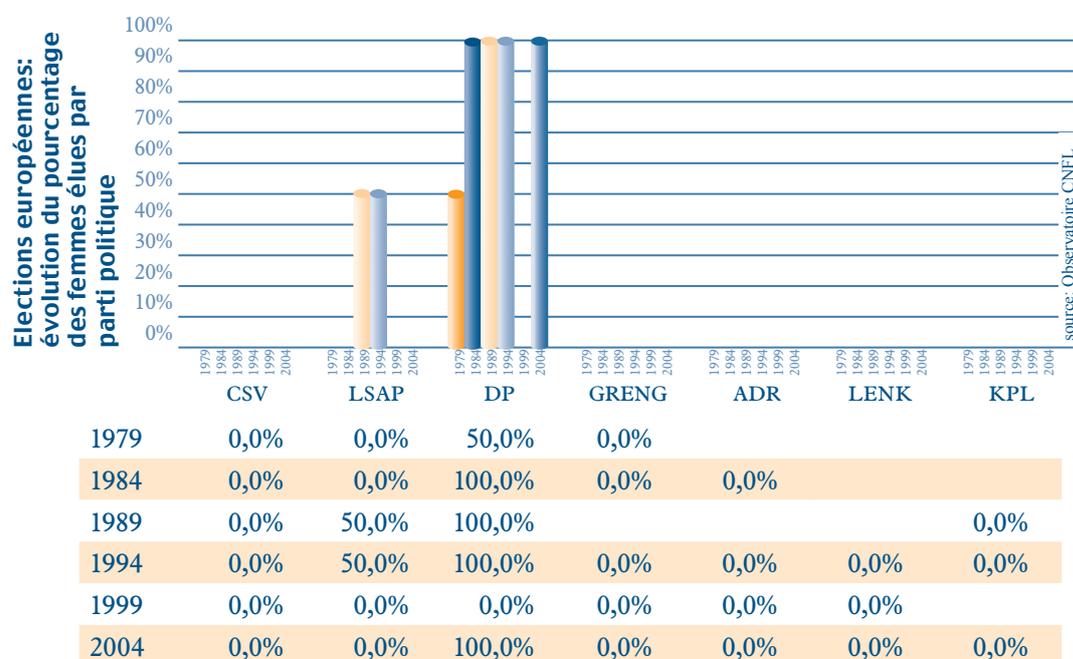
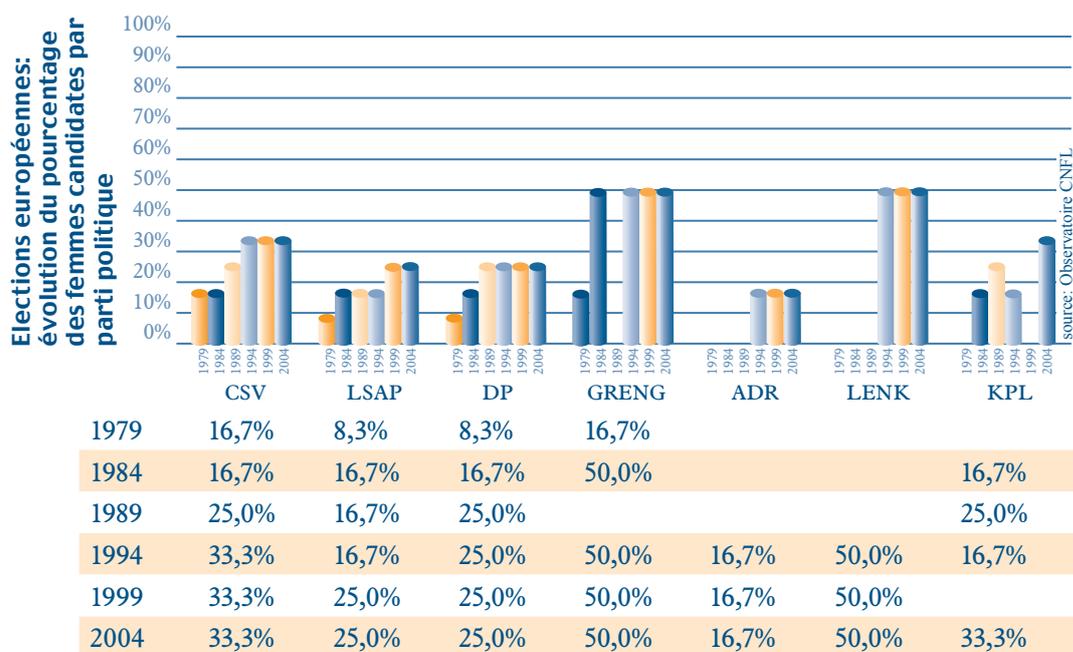


Comme le montre le graphique (19), il n'y a pas de relation étroite entre l'évolution de la part des candidatures féminines et celle de la part des élues. La courbe de la part des élues illustre que malgré une part des candidates en croissance constante, la participation féminine est conditionnée par les stratégies des partis. Ceux-ci cherchent à placer leurs candidat-e-s les plus prometteurs ou prometteuses afin de récolter un maximum de voix, même si par après ces personnes ne vont pas accepter leur mandat. Conséquence: il est rare que les femmes obtiennent directement un mandat. C'est Colette Flesch, ancienne vice-première ministre, qui peut se flatter d'avoir été élue directement à trois reprises: en 1979, 1984 et 1989. Mady Stehres a également eu directement un mandat en 1989 et 1994, mais, préférant le mandat de ministre, ne l'a pas accepté. Aucune femme n'a été élue directement en 1999, et une seule lors des dernières élections. La situation n'est guère meilleure chez les hommes: c'est l'effet du tourniquet des ministres qui joue. Mais on peut expliquer le peu de succès des femmes par le fait qu'elles sont moins nombreuses à avoir acquis une notoriété suffisante par la voie ministérielle.

Néanmoins, la part des candidatures reste toujours en dessous de la part des députées: le taux de réussite des femmes qui participent est donc finalement élevé, même s'il n'y a pas de relation de cause à effet.

2.2. Femmes élues par parti politique: évolution depuis 1979

Chez le CSV, aucune femme n'a été élue directement au Parlement européen depuis 1979, chez le LSAP, la seule femme à l'avoir été a à chaque fois renoncé à son mandat pour devenir ministre. Seul le DP a réussi à faire élire directement des femmes qui pour la plupart, ont ensuite assuré leur mandat. Chez Déi Gréng et Déi Lénk, le fait d'avoir présenté systématiquement des listes paritaires n'a pas eu d'effet: Déi Lénk n'ont jamais décroché de mandat, tandis que chez Déi Gréng, la personne élue était à chaque fois un homme.



(20)

Le double graphique (20) met en évidence le contraste entre candidates et élues. Face à l'apport féminin au niveau des candidatures, le taux des élues est extrêmement bas. La continuité d'une présence féminine chez le DP devient également apparente.

2.3. Taux de réussite

Elections européennes: évolution du taux de réussite des femmes

	1979	1984	1989	1994	1999	2004
Candidates (%)	13,1	21,4	25,5	25,8	31,0	33,3
Femmes élues (%)	16,7	16,7	33,3	33,3	0,0	16,7
Taux de réussite	127,5	78,0	130,6	129,1	0,0	50,2

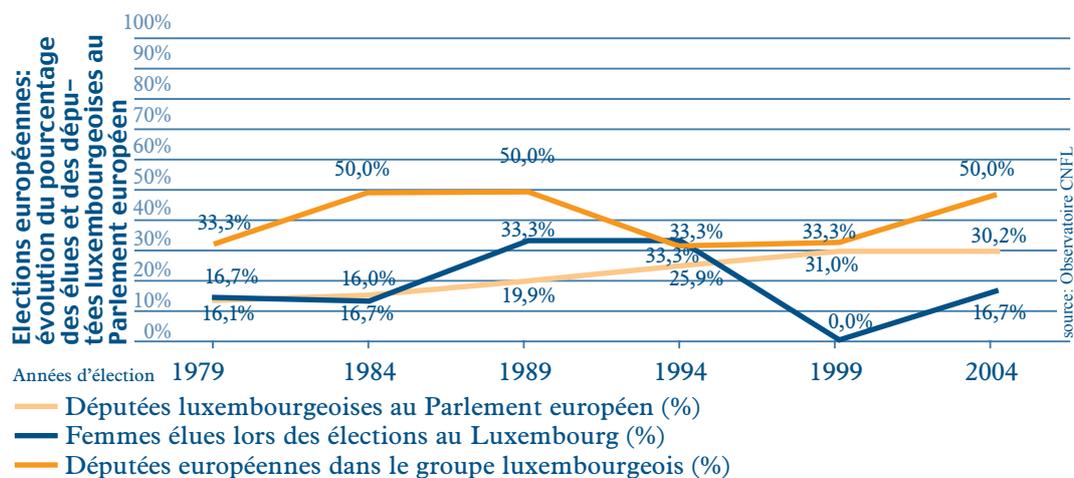
Le taux de réussite varie fortement selon les élections. Notons cependant que contrairement aux élections législatives, où il a été globalement bas, il a été au-dessus de la moyenne pour la moitié des scrutins au niveau européen.

2.4. Evolution de la part des élues et des députées luxembourgeoises au Parlement européen depuis les élections de 1979

Le Parlement européen sorti des élections européennes du 13 juin 2004 compte parmi ses 732 membres 222 femmes soit 30,3% (état août 2004). On constate que l'évolution au niveau européen est en stagnation.

Elections européennes 2004: pourcentage des élues européennes dans quelques autres pays

Suède	57,9%
Pays-Bas	44,4%
France	43,6%
Slovénie	42,9%
Autriche	39,9%
Irlande	38,5%
Allemagne	31,3%
Belgique	29,2%



(21)

Trois des six membres luxembourgeois du Parlement européen sont des femmes, la représentation est donc paritaire et dépasse de loin la moyenne européenne. Mais si l'on prend comme référence le succès des candidates aux élections, l'image est tout à fait autre: le Luxembourg

se situe bien en dessous de la moyenne européenne depuis deux élections.

Des trois femmes siégeant au Parlement européen suite aux élections de 2004, seule la ministre sortante Lydie Polfer (DP) a été élue directement. Si l'on essaie de dresser un profil des trois députées, on constate qu'elles ont toutes les trois dépassé la cinquantaine et qu'elles ont des décennies d'activité politique à leur actif. Leur âge moyen est de 62,7. Deux d'entre elles ont assumé des mandats de ministre, toutes les trois ont été bourgmestres, et une seule est novice en matière de politique européenne. Les dernières professions exercées furent celle d'avocate, de professeure de musique et de syndicaliste.

Chez les hommes, nous retrouvons un ancien syndicaliste, un journaliste et un professeur. Leur âge moyen est de 58,7 ans.

Fonctions des députées européennes luxembourgeoises	
Erna Hennicot-Schoepges	Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens: Membre
	Parlement européen: Membre
	Commission de la culture et de l'éducation: Membre
	Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire: Membre suppléante
	Délégation pour les relations avec le Mercosur: Membre
	Délégation pour les relations avec la République populaire de Chine: Membre suppléante
Astrid Lulling	Parlement européen: Questeur
	Bureau du Parlement européen: Questeur
	Questeurs: Membre
	Commission des affaires économiques et monétaires: Membre
	Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres: Membre
	Commission de l'agriculture: Membre suppléante
	Délégation pour les relations avec les pays d'Amérique centrale: Membre suppléante
Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE: Vice-présidente	
Lydie Polfer	Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe: Membre du Bureau
	Parlement européen: Membre
	Commission des affaires étrangères: Membre
	Commission du commerce international: Membre suppléante
	Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe (y compris la Libye): Membre suppléante
	Délégation pour les relations avec les États du Golfe, y compris le Yémen: Membre suppléante
Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE: Membre	

Récapitulons les principales leçons à tirer des élections européennes 2004:

3.1. Candidatures

- **La part des candidates est en constante progression**

En 2004, la proportion des femmes parmi les candidat-e-s a encore augmenté, atteignant un tiers des candidatures. Deux partis proposent même des listes paritaires, un parti atteint le tiers de candidatures féminines. Mais le seul parti qui présente des femmes capables de battre les hommes de leur propre parti et d'être élues, est le DP - qui est précisément un parti qui prend ses distances par rapport à des politiques volontaristes de promotion féminine.

- **L'âge moyen des candidates augmente**

Aux élections européennes, les candidates sont en moyenne plus âgées que lors des élections précédentes, mais elles restent plus jeunes que les hommes.

- **Les femmes non-luxembourgeoises sont plus nombreuses sur les listes que les hommes non-luxembourgeois**

Les personnes non-luxembourgeoises qui participent aux européennes sont majoritairement des femmes. Elles se retrouvent sans exception sur les listes des petits partis et ont peu de chances d'obtenir un mandat.

- **Deux tiers des candidates exercent une profession du cadre supérieur**

Encore plus qu'aux législatives, les femmes candidates ont un niveau professionnel élevé.

- **Les femmes sont candidates par tradition**

Plus de la moitié des femmes posent leur candidature aux européennes pour la deuxième fois, une grande partie participant déjà pour la troisième fois.

- **La notoriété compte chez les candidates**

Aux élections européennes encore plus qu'aux législatives, les candidates font preuve d'expérience politique. Mais leur taux de notoriété est loin d'atteindre celui des hommes.

3.2. Elues

- **Pour les femmes, le résultat est décevant**

Une seule femme est élue directement aux élections européennes. Pour la deuxième fois de suite, le taux des femmes directement élues n'atteint plus le niveau des élections précédentes, à savoir un tiers des élu-e-s.

- **La distribution définitive des mandats entre femmes et hommes diffère fortement des résultats des élections**

Malgré un résultat peu favorable aux femmes, celles-ci entrent paritaires au Parlement européen, ce qui s'explique du fait que la plupart des élu-e-s n'acceptent pas leur mandat. La part des députées luxembourgeoises dépasse ainsi de loin la part globale des femmes au Parlement européen.

- **L'âge moyen des députées est élevé**

Les députées européennes sont en moyenne plus âgées que les candidates et plus âgées que leurs collègues masculins. Elles sont également plus âgées que les élues au niveau national.

- **Des députées à forte notoriété**

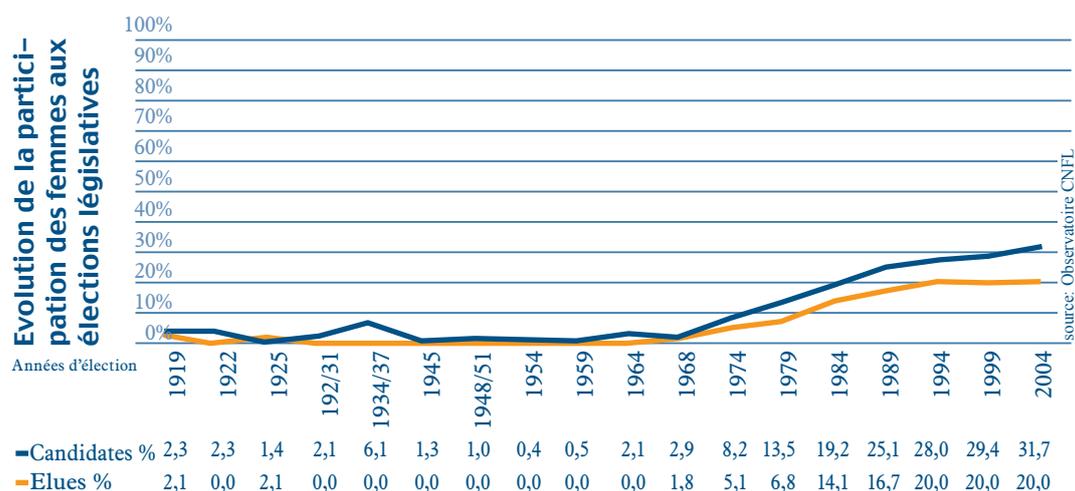
Toutes les députées font preuve d'expérience politique de longue date et de très haut niveau.



**DÉVELOPPEMENT
HISTORIQUE**

Développement historique

Depuis 1919, année de l'introduction du droit de vote universel au Luxembourg, la participation politique des femmes a globalement connu un développement vers le haut; mais si on y regarde de plus près, on constate que cette évolution s'est caractérisée par des hauts et des bas significatifs. Dans l'aperçu historique qui suit²², nous allons résumer les faits, nous essayer à leur interprétation et situer les élections législatives de 2004 dans le contexte de cette évolution.



(22)

Analysons d'abord la proportion des candidatures féminines aux élections nationales: de 1919 jusqu'à la 2e Guerre mondiale, elle varie entre 1,3 et 6,1%, avec un pic en 1934/37. C'est l'époque des premiers pas des femmes sur la scène politique. S'il y a, à chaque élection, entre 3 et 14 femmes qui se présentent, le phénomène reste rare et exceptionnel. Le petit pic de 1934/37 est dû à la présence d'une liste «indépendante» dans la circonscription Sud en 1934, qui présente à elle seule onze femmes, dont la plupart sont membres de l'association «L'Action féminine»²³. Après la Guerre, le taux baisse pour osciller entre 0,4 et 2,9% jusqu'en 1969. C'est en 1974 qu'on commence à enregistrer un changement: la proportion des femmes dépasse pour la première fois le niveau de 1934. A partir de ce moment, l'évolution positive reste constante. Mais on remarque que dès 1994, elle ralentit.

On pourrait donc parler de quatre phases de l'évolution de la participation au niveau des candidatures: celle de l'entre-deux-guerres, où quelques femmes pionnières tentent leur chance, celle de l'après-guerre, caractérisée par une absence presque totale des femmes, celle du renouveau des années 70 à 80, et enfin, à partir des années 90, celle dans laquelle s'inscrivent les élections de 2004, c'est-à-dire celle d'un essoufflement de la dynamique de participation.

L'évolution de la part des élues suit assez fidèlement celle des candidates, mais n'atteint pas la même envergure. Pendant les cinq élections qui ont lieu entre la 1^{ère} et la 2^e Guerre mondiale, une femme entre à deux reprises à la Chambre, poussant la part de participation à 2,1%. Après la Guerre et jusqu'en 1964, aucune candidate ne sera plus élue: c'est donc l'exclusion totale des femmes. Ce n'est qu'à partir de 1968 que les femmes sont de nouveau présentes, l'augmenta-

²² Le chapitre suivant s'appuie sur l'analyse faite dans Wagener, Renée: Politische Partizipation von Frauen in Luxemburg seit 1919. Luxembourg, 1998, ainsi que sur les résultats de l'étude de l'Observatoire sur les élections de 1999.

²³ Il s'agit d'une association de femmes créée en 1925, qui a milité entre autres pour la participation politique des femmes. A plusieurs reprises, des femmes appartenant à ce mouvement ont présenté leurs propres listes ou posé leurs candidatures sur des listes paritaires, ceci aussi bien au niveau national que communal – phénomène extraordinaire dans le contexte européen de ce temps. Cf. Wagener Renée: «Frauen aller Stände, beschreitet den Weg der Selbsthilfe»: Catherine Schleimer-Kill und die „Action féminine“ im Einsatz um die politische Beteiligung von Frauen in der Zwischenkriegszeit. In: „Wenn nun wir Frauen auch das Wort ergreifen“ : Frauen in Luxemburg 1880-1950. Luxembourg, 1997.

tion de la proportion des élues étant d'ailleurs assez considérable jusqu'en 1989. Depuis 1994 cependant, elle ne progresse plus.

Ce qui frappe d'abord, c'est la lenteur avec laquelle les femmes ont conquis le terrain de la politique nationale. Dans les années 50 par exemple, alors que d'autres nouveaux groupes exclus jusque là de la participation à l'époque du droit de vote censitaire - tels que les ouvriers, les syndicalistes, les artisans, les cheminots ou les agriculteurs - étaient déjà entrés au parlement, les quelques femmes présentes lors des campagnes électorales n'avaient guère de succès. Il ne faudrait pas pour autant sous-estimer l'intérêt politique des femmes. D'une part, on voit bien que pendant les années 30, des femmes ont osé s'engager - et ceci non seulement par intérêt personnel, mais pour affirmer publiquement l'importance d'une participation équilibrée des femmes et des hommes. D'autre part, même dans les années 50, période la plus noire de la participation féminine, certaines femmes avaient le courage de se présenter sur des listes - et s'il n'y en avait que peu, c'est peut-être aussi dû au fait que les hommes n'étaient pas prêts à leur faire de la place.

Si l'on part de l'hypothèse que contrairement aux hommes, l'engagement des femmes n'est pas un acquis dans la conscience collective, on peut resituer le fait que les moments forts de la participation - 1920/1925, 1934/37 et 1974 - correspondent à des phases mouvementées de l'histoire luxembourgeoise: l'après-guerre avec les revendications sociales et la mise en question de la monarchie, les années 30 avec les confrontations politiques qui culminent dans la «loi muselière» et le référendum de 1937, ainsi que le début des années 70, ère du bouleversement de la société. C'est au moment que les choses bougent dans la société luxembourgeoise et que les confrontations politiques et sociales sont les plus extrêmes, que la participation féminine atteint des scores plus élevés. Les années 30 et 70 sont par ailleurs également des phases où l'activité des organisations de femmes a été plus intense. La participation féminine devient ainsi le reflet de l'avancée de la société.

À partir des années 70, on note un nouveau phénomène: la progression du taux de participation des femmes n'oscille plus, mais devient linéaire. La présence des femmes semble être devenue une normalité, même si elles n'arrivent pas à dépasser le seuil qui les sépare d'une présence représentative en politique.²⁴ S'agit-il du fameux «glass ceiling», le plafond invisible évoqué dans la littérature féministe?²⁵

Une autre hypothèse pourrait être celle d'un changement de génération: les femmes qui sont politiquement actives de nos jours, ne sont que rarement issues des classes d'âge plus jeunes (voir chapitres sur les profils des candidates et des élues). Celles qui devraient de nos jours faire leurs premiers pas en politique pour prendre la relève sont nées pendant ou après les années du nouveau mouvement féministe des années 60 et 70. Pour la plupart d'entre elles, l'engagement politique «pour les femmes» n'a plus de sens, car elles considèrent que les femmes possèdent aujourd'hui tous les acquis pour lesquels ce mouvement s'est battu. Selon cette hypothèse, celles qui s'engagent le feraient donc plutôt pour d'autres causes ou alors pour des considérations individuelles: réussite sociale ou épanouissement personnel. Mais en même temps, l'engagement politique semble avoir perdu son attrait et la perception qu'en ont les gens est même en général fortement péjorative, chez les femmes encore plus que chez les hommes.²⁶

Une troisième hypothèse met en lumière le rôle des partis politiques. Nous allons voir dans le chapitre sur les programmes électoraux et le programme gouvernemental qu'il existe un

²⁴ Le terme de masse critique désigne en sociologie la taille nécessaire pour un sous-groupe afin de se sentir à l'aise dans un ensemble plus grand et d'être pris en compte par les autres acteurs de cet ensemble. Dans son rapport sur la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision, publié en 2000, la Commission européenne indique qu'un seuil de 30% de femmes est considéré comme indispensable pour créer une dynamique nécessaire à l'amélioration de la qualité des décisions.

²⁵ Avec le terme de «glass ceiling», on décrit le phénomène de résistance auquel sont confrontées les femmes qui veulent faire carrière dans une profession ou dans d'autres domaines. Bien qu'elles disposent des qualifications et compétences nécessaires, les niveaux de carrière plus élevés leur restent inaccessibles du fait qu'elles sont des femmes.

²⁶ Voir à ce propos Wagener, ..., chapitre 6.

écart entre les aspirations du mouvement des femmes et les institutions officielles représentant les femmes d'une part, et l'approche des partis traditionnels envers les femmes d'autre part. Ce phénomène ne se réduit pas au domaine de la formulation des réformes politiques à poursuivre, mais concerne également le fonctionnement même des partis politiques. Comment un parti qui ne prend même pas en compte les nouveaux discours et revendications du mouvement féministe, pourrait-il développer une sensibilité pour des concepts tels que la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus politique, voire développer une stratégie de «coaching»? Ce manque s'explique aussi par un «retard» dans le développement des partis: sans reconnaissance légale et sans moyens financiers, la plupart d'entre eux ne sont pas à même d'offrir à leurs membres – hommes ou femmes – une formation à la participation politique, voire un soutien et un accompagnement personnel. Dans un tel contexte, tout dépend de la volonté et du courage des individus qui veulent se lancer dans la politique.²⁷

Enfin, le système électoral luxembourgeois, fortement orienté vers le vote personnalisé²⁸, n'est pas fait pour encourager l'entrée en politique de nouveaux groupes de la population, qu'il s'agisse des femmes, des jeunes ou – aux niveaux européen et communal – des personnes non luxembourgeoises.

Si les hypothèses énumérées restent à vérifier, les élections législatives de 2004 confirment et perpétuent différentes tendances de la participation féminine. La progression en perte de vitesse au niveau des candidatures est le reflet d'une participation qui a presque atteint le seuil critique du tiers des candidatures, mais qui prend son temps à le dépasser. Ce qui est cependant encore plus préoccupant, c'est la stagnation au niveau de la part des élues, phénomène qui ne s'explique manifestement pas par un désintérêt des femmes.

²⁷L'exemple du DP, qui, sans avoir eu recours à des quotas sur les listes, a réussi pendant des décennies à mettre des femmes en avant sur le parquet politique, pourrait servir comme contre-exemple à cette argumentation. Mais en fait, le DP a en quelque sorte mené une politique pro-femmes: sans vouloir sous-estimer la force des personnalités elles-mêmes, il faut admettre qu'elles ont eu des positions de départ très favorables au début de leurs carrières politiques et qu'elles ont été appuyées par leur parti. L'exemple ne fait que soutenir la thèse qu'il est important d'encourager les femmes à se lancer dans la politique. On observe cependant que la persistance du trio Flesch-Polfer-Brasseur semble avoir été un phénomène unique dans l'évolution du DP: il n'y a apparemment aucune nouvelle femme susceptible de reprendre un rôle si important.

²⁸ Le système électoral luxembourgeois, bien que proportionnel au niveau des élections législatives, comporte de nombreuses possibilités de favoriser des candidat-e-s précis-e-s par le panachage de voix (distribution des votes sur les candidat-e-s d'une ou de plusieurs listes) et le cumul de voix (possibilité de donner plus d'une voix à un-e candidat-e).

**ANALYSE DES
PROGRAMMES
ÉLECTORAUX
ET DE
GOUVERNEMENT**



Dans ce chapitre, nous allons jeter un regard sur les programmes électoraux en matière de politique d'égalité des chances entre femmes et hommes des deux partis qui forment la coalition de gouvernement.²⁹ Nous les comparerons ensuite au programme gouvernemental. D'emblée, il faut constater que dans aucun de ces textes, le sujet de la participation politique des femmes n'est abordé en tant que tel.

Le programme électoral du CSV

À la première page de son programme, le parti précise que la désignation des personnes se rapporte toujours aux femmes et aux hommes, sauf s'il y a lieu de viser spécifiquement l'un ou l'autre sexe.

Le programme lui-même contient un chapitre «Mann a Fra hu gläich Rechter»³⁰, dans lequel on parle expressément d'une politique de promotion féminine, et où l'importance du Ministère de l'Égalité des chances est soulignée. On évoque également le principe du «gender mainstreaming», que le CSV veut appliquer à tous les niveaux. Dans le même chapitre, on promet encore de créer un cadre qui permettrait aux femmes de se créer des droits propres en assurance sociale «afin de rééquilibrer une relation de dépendance et d'atteindre un vrai partenariat».

Il y a encore d'autres chapitres qui concernent du moins en partie les femmes. Ainsi, côté finances, le CSV veut étudier l'introduction du «gender-budgeting» dans la planification des finances et du budget de l'État, afin de mieux pouvoir mesurer les besoins et les charges des femmes et des hommes.

Dans le domaine de la politique de l'emploi, le parti veut promouvoir une politique de l'emploi soucieuse des besoins de la famille: temps de travail flexible, travail à temps partiel, extension des structures d'accueil pour enfants en sont les mots-clés.

Dans le chapitre «Solidarität ouni Grenzen»³¹ qui concerne la coopération au développement, le parti chrétien-social soutient une politique spécifique en faveur des femmes, qu'il considère comme étant des actrices importantes dans l'amélioration de la politique démographique et de la santé. Il plaide pour un droit d'asile européen qui tient compte des besoins de protection spécifiques des femmes réfugiées. En matière de politique étrangère, il appuie la politique de promotion féminine internationale, telle qu'elle s'exprime dans les travaux de l'ONU, des ONG de femmes ou de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Le CSV veut appuyer la politique de promotion féminine dans la vie publique, et plus spécifiquement les «gender studies». Le processus de la réforme administrative va également être analysé dans l'optique de ses conséquences sur les situations de vie des femmes et des hommes.

Le programme du CSV semble fortement axé sur une clientèle sensible à la politique de promotion féminine, voire de personnes partageant des idées carrément féministes. Des concepts comme «gender mainstreaming» ou «gender budgeting» par exemple reprennent les revendications de la communauté féministe internationale. D'un autre côté, bon nombre des propositions du CSV visent la femme dans son contexte familial, et la conciliation de la vie familiale et du travail est un sujet central.

²⁹ CSV. De séchere Wee. Wahlprogramm. 2004.

LSAP - Am Mëttelpunkt vum Liewen. Parlamentwahlen 2004 - Wahlprogramm der LSAP.

Nous analysons également des déclarations plus générales sur les femmes, tandis que dans le tableau qui suit à la fin du chapitre, ne sont reprises que les revendications concrètes.

³⁰ «Les femmes et les hommes ont les mêmes droits».

³¹ «Solidarité sans frontières».

Le programme électoral du LSAP

Dans ce texte intitulé « LSAP – am Mëttelpunkt vum Liewen »³², les propositions concernant les femmes se retrouvent sous le chapitre « Fir eis Famill an eise Beruff ». Il n’y a pas de chapitre à part concernant la politique de promotion féminine.

Dans le sous-chapitre « Für echte Gleichstellung und freie Wahlmöglichkeiten », on évoque d’abord le principe de l’égalité entre les deux partenaires dans la vie familiale: les deux parents doivent avoir les mêmes droits et devoirs. Dans ce contexte, les socialistes veulent veiller à ce que la loi récente contre la violence domestique « puisse jouer pleinement ».

Le parti socialiste défend l’idée d’un droit au choix entre travail et famille, ce choix étant l’affaire personnelle du couple. Le parti socialiste veut cependant prendre des mesures ciblées afin d’intégrer les femmes dans le monde du travail et créer les conditions à ce que les hommes puissent contribuer au travail domestique et à l’éducation des enfants. Il insiste sur l’importance de la formation continue pour les femmes rentrantes. Pour les parents monoparentaux, il propage le télétravail, auquel il veut donner une base de droit social et de droit du travail.

On en vient ensuite au sujet de l’avortement, où le parti socialiste défend le droit au libre choix des femmes et demande l’introduction d’une « Fristenregelung »³³. Il s’engage à ce que les avortements puissent être pratiqués au Luxembourg même, de façon à ce que les femmes ne doivent plus se rendre à l’étranger. Jusqu’à la réalisation de cet objectif, les frais des avortements devraient être remboursés par les caisses de maladie. Les socialistes se prononcent également en faveur de la gratuité de la « pilule du lendemain » ainsi que pour l’amélioration du cadre de la procréation artificielle.

Dans le sous-chapitre « Frauen durch eigene Versicherungsrechte fördern », le texte promet que le LSAP continuera à travailler de manière conséquente en faveur de l’individualisation des droits à la pension et à l’extension des « baby years » respectivement des périodes d’éducation. Enfin, il définit l’option pour la fiscalisation individuelle des personnes mariées comme un de ses objectifs. Le texte continue ensuite avec des sous-chapitres sur les structures d’accueil pour enfants, sans que les femmes ne soient explicitement mentionnées.

Il y a plusieurs autres chapitres du programme électoral qui font mention des femmes:

- celui sur l’éducation, dans lequel le parti plaide pour l’égalité des chances et une orientation scolaire et professionnelle neutre;
- celui sur l’emploi, où le LSAP soutient les efforts en matière d’égalité de traitement et d’accès égal aux différents secteurs et niveaux d’emplois;
- celui sur la coopération au développement, où les socialistes s’engagent pour une politique orientée vers le renforcement des droits des femmes;
- celui sur le sport, que l’on voit comme moyen de vivre l’égalité.

Comme l’absence d’un chapitre spécifique sur les femmes le suggère déjà, le programme des socialistes ne distingue pas nettement entre les mesures proposées pour les femmes et celles proposées pour les familles. Là où l’on parle plus concrètement des revendications de promotion féminine, le LSAP ne fait pas non plus référence à des concepts féministes actuels, tels que les quotas ou le « gender mainstreaming ».

³² «LSAP - au centre de la vie».

³³ «Régime du délai».

Le programme gouvernemental³⁴

Le programme gouvernemental est divisé en chapitres qui concernent à chaque fois un ministère. Celui sur le ministère de l'Égalité des chances comporte une page. En guise d'introduction, le gouvernement y confirme son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, et plus spécifiquement sa volonté de mettre en œuvre la Convention CEDAW. Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau rapport national CEDAW, auquel sera également attaché un plan d'action national, il veut organiser des auditions avec la société civile ainsi qu'avec les organes officiels s'occupant de politique de promotion féminine.

Vient ensuite une liste de mesures que le gouvernement chrétien-social/socialiste veut transposer pendant cette législature:

- inscription du principe de l'égalité dans la Constitution;
- réforme de la législation sur le nom patronymique de l'enfant;
- égalité en matière d'accès au trône;
- évaluation selon la perspective de genre pour améliorer la qualité et l'efficacité des politiques;
- ventilation des statistiques officielles par sexe;
- création d'une cellule de compétence en genre dans chaque ministère;
- mise en place d'une agence indépendante qui analysera les inégalités des politiques;
- encouragement des communes à créer des services à l'égalité des chances;
- sensibilisation à la question de l'égalité dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- intégration de la perspective du genre dans les programmes de formation des enseignant-e-s;
- promotion d'une participation égale aux différents niveaux et secteurs d'emploi;
- mesures pour la conciliation travail/famille;
- renforcement du système de garde d'enfants;
- réalisation du système du «splitting» des droits de pension;
- promotion de la représentation des femmes dans la prise de décision;
- poursuite des efforts en matière de lutte contre la violence domestique.

On voit que le programme gouvernemental n'est nullement un résumé ou une sélection des propositions que les deux partis ont faites dans leurs programmes respectifs. Un bon nombre des mesures que le gouvernement veut prendre ne sont mentionnées dans aucun des deux documents. Autant le vocabulaire utilisé que l'intégration des mesures proposées dans le cadre de la Convention CEDAW donnent l'impression que ce texte porte la griffe du ministère de l'Égalité des chances. Globalement, on peut dire que l'approche du texte gouvernemental est plus structurée et plus complète que celle des partis. C'est peut-être une illustration du fossé qui existe entre les idées féministes des organisations de femmes, telles qu'elles sont reprises par le ministère compétent, et l'état d'esprit des partis traditionnels, qui n'appliquent pas encore réellement le *gender mainstreaming* dans le développement de leurs programmes.

Si sur un nombre de points, le programme gouvernemental va plus loin que les programmes électoraux ou présente des mesures inédites, il omet cependant des points évoqués par au moins un des deux partis. C'est le cas pour le «gender budgeting», la réforme administrative, les femmes rentrantes, la santé sexuelle ainsi que pour le droit d'asile et la coopération au développement. On peut supposer que ces omissions ne sont pas innocentes, mais qu'un accord sur ces questions n'a pas pu être trouvé. Cela semble surtout vraisemblable pour le chapitre de la santé sexuelle, avec les sujets délicats de l'avortement et de la procréation artificielle.

³⁴ Voir sous <http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme/programme2004/index.html>

Quant à la rédaction du programme gouvernemental dans son intégralité, bien qu'on annonce des mesures concernant les femmes dans d'autres chapitres que celui du ministère de tutelle, l'instrument du gender mainstreaming ne semble pas avoir été appliqué: ainsi, la plupart des chapitres ne font pas mention des femmes.

Conclusion

De manière générale, l'impression se dégage qu'il n'existe pas de lien étroit entre les idées formulées dans les programmes des partis de coalition et le programme gouvernemental lui-même. Ce n'est peut-être pas une caractéristique spécifique de la politique d'égalité des chances, mais on peut en déduire que les propositions faites dans les programmes électoraux au sujet des femmes ne sont pas vraiment des «essentials».

La conciliation travail/famille est un sujet central dans les programmes électoraux des deux partis, ce qui n'étonne pas puisque c'est un sujet qui concerne la plupart des femmes. À travers les messages des deux partis envers les femmes, on reconnaît une réalité luxembourgeoise, mais en même temps le rôle dans lequel sont encore confinées les femmes: l'activité professionnelle des mères est devenue un acquis, mais le tiraillement entre activité professionnelle et préoccupations familiales reste un problème de femme. Aucun des deux partis ne s'adresse par contre aux femmes qui ne connaissent pas ce dilemme, mais subissent des désavantages dans leur épanouissement professionnel. Dans ce sens, il s'agit d'un concept plus traditionnel de la politique de l'égalité des chances: la revendication féministe de concevoir la femme en tant qu'être autonome et de traiter la politique familiale, qui concerne les deux sexes, séparément, n'est pas suivie systématiquement.

Les discriminations dont les femmes font l'objet lors de leur activité professionnelle sont certes évoquées par les deux partis dans le sens qu'ils défendent l'égalité en matière de traitement. Mais à part une promesse de soutien - sans engagement pour une politique volontariste - à la réalisation de plans à l'égalité dans les entreprises qui existent déjà, des propositions concrètes dans ce domaine font défaut. La même remarque vaut pour la participation des femmes au processus de décision.

Dans le programme gouvernemental par contre, on ressent davantage l'effort de proposer des solutions au dilemme classique de la conciliation travail/famille, sans négliger pour autant les autres aspirations des femmes.

Le tableau suivant juxtapose les propositions concrètes concernant plus spécifiquement les femmes qui ont été faites dans les trois textes. Nous avons également repris celles qui peuvent avoir un intérêt indirect, comme par exemple l'encadrement des enfants. Les textes ont été reproduits dans leur langue originale respective.

Tableau comparatif

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
DROIT CONSTITUTIONNEL, INSTITUTIONNEL ET CIVIL		
<p>Der nunmehr 200jährige „Code Civil“ soll in Fragen Familie, Heirat und Kinder entstaubt werden.</p>		<p>Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes sera inscrit dans la Constitution, tout comme la responsabilité de l'Etat de «veiller à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes».</p> <p>Le Gouvernement s'engage à lever la réserve concernant le nom patronymique de l'enfant, ainsi que celle concernant la succession au trône, formulées lors de la ratification de la convention CEDAW.</p> <p>La législation sur le nom patronymique des enfants sera modifiée pour permettre aux parents, lors de la naissance de leur premier enfant, de pouvoir choisir pour leurs enfants soit le nom de famille du père, soit celui de la mère de l'enfant. Une disposition transitoire sera prévue pour régler le cas des enfants nés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.</p>
PRISE DE DÉCISION		
		<p>Le Gouvernement soutiendra la promotion de la représentation des femmes dans la prise de décision.</p>
GENDER MAINSTREAMING		
<p>So sollen, nach dem Prinzip des „gender mainstreamings“, die auf allen Ebenen (z.B. Erziehung, Wirtschaft, Finanzen, Landesplanung, Arbeitsmarkt usw.) getroffenen Entscheidungen auf ihre Ausgewogenheit in punkto Gleichheitspolitik überprüft und gegebenenfalls beeinflusst werden.</p>		<p>Le Gouvernement s'engage à procéder à une évaluation selon la perspective de genre dans ses actions politiques pour prévenir l'impact différent sur les femmes et les hommes, éviter des conséquences négatives non intentionnelles et améliorer la qualité et l'efficacité des politiques. Le recueil systématique de données statistiques ventilées par sexe contribuera à l'analyse de la situation des femmes et des hommes Il se propose de renforcer l'action du Comité interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes par la création d'une cellule de compétence en genre dans chaque département ministériel. Dans le cadre des dispositions européennes en matière de mesures d'égalité entre les femmes et les hommes et anti-discriminatoires, une agence indépendante sera chargée de l'analyse des inégalités en droit et en fait des politiques.</p>

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
COMMUNES		
		Le Gouvernement encouragera les communes à créer des services à l'égalité des femmes et des hommes qui fonctionneront en réseau. Ainsi les communes, voire les régions participeront utilement au gender mainstreaming.
GENDER-BUDGETING		
Wir wollen die Einführung des Gender-Budgeting in die Finanz- und Budgetplanung prüfen, um die unterschiedlichen und legitimen Bedürfnisse, Belastungen und Prioritäten von Frauen und Männern besser messen und berücksichtigen zu können.		
RÉFORME ADMINISTRATIVE		
Der Prozess der Verwaltungsmodernisierung soll auch unter dem Gesichtspunkt der Chancengleichheit zwischen Mann und Frau sowie seinen Auswirkungen auf die Berufs- und Lebenssituation von Frauen und Männern betrachtet werden.		
EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE		
Im Sinne der Chancengleichheit im öffentlichen Leben insgesamt wollen wir „gender-studies“ und Frauenförderung unterstützen. Wissenschaftliche Erkenntnisse lösen öffentliche Diskussionen und somit Veränderungen aus. Daneben könnten institutionelle Anschlüsse an internationale Frauennetze geschaffen werden.	Die Sozialisten wollen eine Schule, in der beide Geschlechter gleichberechtigt an allen Ausbildungswegen und Bildungseinrichtungen teilhaben. Daher müssen Anreize für die jeweils „nicht-typischen“ Bildungs- und Berufsfelder geschaffen und in der Lehreraus- und fortbildung Gleichstellungserziehung aufgenommen werden.	Etant donné l'importance d'une éducation à l'égalité des femmes et des hommes et du développement d'une culture d'égalité des sexes, le Gouvernement veillera à sensibiliser tous les acteurs à la question de l'égalité et offrira des formations aux différentes professions en collaboration avec l'Université du Luxembourg. La perspective du genre sera intégrée dans les programmes de formation initiale et continue du personnel enseignant à tous les niveaux. Tous les programmes s'inspireront des valeurs fondées sur la Déclaration des Droits de l'Homme et veilleront à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
SPORT		
	<p>Zentrale Themen wie Gleichberechtigung zwischen den Geschlechtern, die Integration von Minderheiten und Solidarität müssen gerade im Sport gelebt werden, um im Berufs- und Familienleben funktionieren zu können. Daher ist es notwendig, dass die Politik durch verbesserte infrastrukturelle und gesetzliche Voraussetzungen optimale Rahmenbedingungen für den Sport im allgemeinen und den Vereinssport im besonderen schafft.</p>	
EMPLOI		
<p>Im Sinne der Chancengleichheit setzen wir uns ein für:</p> <ul style="list-style-type: none"> • die praktische Herstellung des Prinzips „gleicher Lohn für gleiche Arbeit“ • die Aufrechterhaltung der „actions positives“, um das weniger begünstigte Geschlecht weiter zu fördern • die konsequente Umsetzung der „plans à l'égalité“ in den Betrieben 	<p>An erster Stelle muss für jede Frau das Recht auf gleichen Lohn bei gleicher Ausbildung, Qualifikation und Arbeit gewährleistet sein.</p> <p>-----</p> <p>Sensibilisierungskampagnen müssen dazu beitragen, dass „typische“ Frauen-, beziehungsweise Männerberufe auch vom anderen Geschlecht in Anspruch genommen werden. Das Instrument des Aktionsplans für Chancengleichheit wird zur Behebung der geschlechtsspezifischen Unterschiede in der Entlohnung und beim Zugang der Frauen zum Arbeitsmarkt verstärkt zum Einsatz kommen.</p>	<p>Le Gouvernement favorisera des initiatives volontaires des entreprises tendant à compléter le dispositif législatif existant dans les différents domaines comme la santé et la sécurité au travail, l'égalité entre les hommes et les femmes et le recrutement de personnes éloignées du marché du travail.</p> <p>Dans le domaine du travail et de l'emploi, les mesures de promotion d'une participation égale des femmes et des hommes à tous les niveaux et dans tous les secteurs seront poursuivies et renforcées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les actions positives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises seront continuées. • l'application d'un plan d'égalité sera promue dans les entreprises pour réduire les disparités entre les femmes et les hommes notamment en matière d'écart de salaire. • L'introduction d'une réglementation pour le télétravail et le travail à domicile, tout comme la lutte contre le stress et le harcèlement moral et sexuel contribueront à améliorer le climat et les conditions de travail.
CONCILIATION TRAVAIL / FAMILLE		
<p>... wollen wir die nationale Beschäftigungsquote der einheimischen Bevölkerung in Luxemburg anheben, unter anderem durch gezielte Maßnahmen in Bezug auf Frauen und ältere Arbeitnehmer.</p>	<p>Die Sozialisten werden deshalb gezielte Gleichstellungsmaßnahmen ergreifen, um mehr Frauen in die Arbeitswelt zu integrieren und die notwendigen Rahmenbedingungen zu schaffen, damit Männer ihren Beitrag zur Hausarbeit und Erziehung ihrer Kinder leisten können.</p> <p>-----</p>	<p>Des actions de promotion d'une organisation de travail favorable à la conciliation de la vie familiale et professionnelle restent toujours nécessaires et demandent une formulation aussi bien à l'intention des hommes que des femmes, car les deux parents ont une responsabilité parentale à assurer.</p> <p>></p>

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
<ul style="list-style-type: none"> • Unser Ziel bleibt in dieser Hinsicht die verstärkte Umsetzung einer familienfreundlichen Beschäftigungspolitik. • Diese beinhaltet flexible Arbeitszeiten, qualifizierte Teilzeitarbeitsplätze und den Ausbau von Kinderbetreuungseinrichtungen. All diese Faktoren wirken sich stark auf die Lebensqualität aus – die höchstmögliche Vereinbarkeit von Familie und Beruf zählt zu unseren wichtigen Anliegen. 	<p>Familienfreundliche Arbeitszeitmodelle beinhalten das Recht auf Teilzeitarbeit -----</p> <p>In diesem Sinne muss die Arbeitszeit so organisiert werden, dass die Familien durch erweiterte Flexibilität ausreichend Möglichkeiten erhalten, Beruf und Familie in Einklang zu bringen. -----</p> <p>Die Telearbeit bietet neue Wege zur Erschliessung von Arbeitskräften und Arbeitsstellen und eine Möglichkeit zur besseren Vereinbarkeit von Familie und Beruf. Sie wird deshalb von den Sozialisten sozial- wie arbeitsrechtlich abgesichert. -----</p> <p>Die im Rahmen des nationalen Beschäftigungsplans eingeschlagenen Wege zur Förderung innovativer, sozial abgesicherter Arbeitszeitgestaltungsmodelle wollen die Sozialisten im Interesse einer besseren Vereinbarkeit von Beruf und Familie und zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit fortsetzen.</p> <p>Die Sozialisten werden dafür sorgen, dass die atypischen Arbeitsverhältnisse wie z.B. die Leiharbeit, die Tele- und Heimarbeit sowie die Arbeiten im Nachbarschaftsbereich eine arbeits- und sozialrechtliche Absicherung erfahren.</p>	<p>L'introduction de comptes épargne-temps (Lebensarbeitszeitkonten) permettra une meilleure flexibilité dans la gestion du temps de travail tant aux entreprises qu'aux salariés, notamment en ce qui concerne l'âge effectif du retrait de la vie active et la conciliation entre travail et famille. Les discussions seront poursuivies sur base de l'avis du Conseil économique et social.</p>

STRUCTURES D'ACCUEIL POUR ENFANTS, ENCADREMENT ÉCOLE

<p>Wir werden in diesem Sinn zusammen mit den Gemeinden flächendeckend Kindertagesstätten anbieten. Tagesmütter sollen durch einen eigenen Status die Möglichkeit erhalten, diese Tätigkeit vermehrt und verbessert auszuführen. Dadurch wird das Angebot der Kindertagesstätten vervollständigt.</p>	<p>Die Sozialisten wollen jedem Kind das Recht auf einen Betreuungsplatz verschaffen. -----</p> <p>Deshalb werden die Sozialisten eine Bedarfsplanung für Betreuungsstrukturen durchführen. -----</p>	<p>Le système de garde d'enfants sera sensiblement renforcé.</p> <p>Les partenaires, dans le cadre d'une meilleure harmonisation entre la vie familiale et la vie professionnelle, entendent considérablement accentuer les efforts en matière d'extension de l'offre de structures d'accueil pour enfants (crèches, foyers du jour). Dans ce contexte, il sera procédé à un relevé des besoins en vue de la création de nouveaux services et infrastructures. Les conclusions de ce document de travail permettront de cerner les moyens à mettre en œuvre pour étendre l'offre et de réfléchir sur des structures d'accueil plus flexibles.</p>
---	---	---

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
<p>Die Ganztagschule im Sekundarunterricht entspricht vielen Familienmodellen und kann eine Bereicherung des Schulangebots sein.</p> <p>Die Ganztagschule soll jedoch kein allgemeines Pflichtmodell, sondern ein Angebot darstellen. Wir wollen in einer Sekundarschule mit einem Ganztagschule-Pilotprojekt dieses Modell versuchen und bewerten.</p> <p>-----</p> <p>Im Primärschulbereich sollen die Gemeinden weiterhin unterstützt werden, um ihr Angebot an Schulkindertagesstätten schnellstmöglich auszubauen. Dieses Angebot hat in unseren Augen einen pädagogisch sehr wertvollen Charakter. Bei der Entwicklung der edukativen und pädagogischen Leitlinien dieser Einrichtungen muss darauf geachtet werden, dass die einwandfreie Koordination zwischen Schule und Tagesstätte abgesichert ist und dass somit die Lehr- und Erziehungsaufgabe als kohärentes Ganztagskonzept gedacht wird.</p>	<p>Die Sozialisten werden ein eigenes Statut für Tagesmütter einführen.</p> <p>-----</p> <p>In diesem Sinne verpflichten sich die Sozialisten, zusammen mit den Gemeinden ein Finanzierungsprogramm zum mittelfristigen Aufbau eines ausreichenden, nicht-obligatorischen Angebots an qualifizierten Ganztagsmodellen im Land zu erstellen.</p> <p>-----</p> <p>Spricht man von der Anpassung an die geänderten Bedürfnisse vieler Familien, gilt es auch ein flächendeckendes Netz an Schulkantinen zu errichten.</p> <p>Die Sozialisten werden sicherstellen, dass die Früherziehung sowie Strukturen der Ganztagsbetreuung mittel- und langfristig von allen Gemeinden in ausreichendem Masse angeboten werden, auch während den Schulferien.</p>	<p>Il est convenu de soutenir l'offre en place et d'accorder des soutiens financiers pour la création de crèches privées et de structures de prise en charge par les entreprises (crèches d'entreprise). Dans ce contexte, les modalités de financement entre l'Etat et les communes seront à refixer.</p> <p>Dans le même ordre d'idée, il faut assurer une meilleure prise en charge des enfants et permettre aux parents, qui le souhaitent ou qui y sont obligés, de concilier vie familiale et vie professionnelle. Le gouvernement incitera donc les communes à généraliser dans l'ensemble du pays les structures d'accueil et d'encadrement au niveau du préscolaire et du primaire qui travailleront en étroite collaboration avec les enseignants. Y seront assurés, outre la surveillance des enfants, des activités de loisir, une aide aux devoirs et le cas échéant des cours d'appui pour des enfants qui risquent de décrocher. La fréquentation de ces structures reste facultative.</p> <p>Les partenaires entendent créer un statut pour les assistants éducatifs à domicile et de mettre en œuvre une formation d' « assistant éducatif à domicile ». Il y a lieu de prévoir une meilleure coordination entre les structures d'accueil classiques et les assistants éducatifs à domicile.</p> <p>-----</p> <p>Le Gouvernement réalisera, étape par étape, une école-pilote à journée continue au niveau de l'enseignement post-primaire. Afin de permettre à l'école-pilote de mettre en œuvre un modèle de journée continue, elle doit avoir la possibilité d'innover en matière de la tâche de l'enseignant, de la tâche de l'élève, de l'interdisciplinarité, des structures de décision et de participation.</p> <p>L'école-pilote prônera tout spécialement la coopération entre enseignants et la coopération entre élèves. Les cours et toutes les activités feront partie intégrante d'un même projet éducatif et impliqueront la communauté scolaire entière.</p>

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
		L'école-pilote fera appel à du personnel éducatif non enseignant qui coopérera étroitement avec le personnel enseignant. Les moyens à créer pour mener à bien ce projet incluront notamment des infrastructures adéquates et la constitution d'une communauté motivée et engagée.
FEMMES RENTRANTES		
	Desweiteren ist es unerlässlich, Frauen und Männern, die ihre professionelle Laufbahn unterbrechen um sich der Familie und der Kindererziehung zu widmen, Fortbildungskurse anzubieten, damit sie den Anschluss an die beruflichen Erfordernisse nicht verpassen. Die Sozialisten werden dafür sorgen, dass jenen Frauen, die in den Beruf zurückkehren wollen, über eine adäquate und erfolgversprechende Aus- oder Fortbildung zu einem qualifizierten Arbeitsplatz verholfen wird.	
SÉCURITÉ SOCIALE		
<p>Wir wollen das Umfeld schaffen, das es auch Frauen ermöglichen soll, Eigenrechte in Sozialversicherung aufzubauen, somit das ungleiche Abhängigkeitsverhältnis zu begradigen und eine wahre Partnerschaft zu erreichen.</p> <p>-----</p> <p>Die Anerkennung der erzieherischen Tätigkeit der Eltern soll weiterhin verbessert werden durch:</p> <ul style="list-style-type: none"> • individuelle Lösungen, wenn sich Härtefälle bei der Erziehungspauschale ergeben. • weitere Schritte hinsichtlich der Individualisierung der Pensionsansprüche. <p>-----</p> <p>Deshalb wollen wir stärker auf das Erwerben von eigenen Rentenrechten für beide Ehepartner setzen.</p> <p>Um den Ehepartner, der während der Heirat ganz oder teilweise seiner Berufstätigkeit aufgab, um sich der Erziehung der Kinder und andern Familienpflichten zu widmen, sozial abzusichern, sollten die während der Ehe erworbenen Rentenansprüche bei einer Scheidung nach dem Splittingprinzip aufgeteilt werden.</p>	<p>Die Sozialisten werden den Weg hin zu einer Individualisierung der Versicherungsrechte weiter konsequent beschreiten. Sie befürworten, in Erwartung der vom Rententisch in Auftrag gegebenen Studie, eine Ausdehnung der Babyjahre bzw. der Erziehungszeiten und treten dafür ein, dass alle Mütter die integrale Erziehungspauschale erhalten sollen. Für die Sozialisten bleibt die wahlweise Individualbesteuerung zusammen veranlagter (verheirateter) Personen weiterhin ein Ziel, dem jede Reform unseres Steuersystems Rechnung tragen muss.</p>	<p>Le Gouvernement poursuivra les travaux concernant le projet de loi «splitting» des droits de pension en cas de divorce ainsi que la recherche de nouvelles solutions qui peuvent s'avérer praticables.</p> <p>A la suite de la conclusion des travaux du groupe «individualisation des droits», attendue avant la fin de l'année en cours, le Gouvernement retiendra les solutions appropriées en vue d'améliorer la compensation des interruptions de carrière d'assurance. En tout état de cause, le Gouvernement remettra sur le chantier le projet visant à introduire le «splitting» en cas de divorce, quitte à revoir les différentes solutions possibles en l'occurrence.</p> <p>Afin de donner aux assurés ayant une carrière d'assurance incomplète la possibilité de parfaire celle-ci, le Gouvernement atténuera en leur faveur la limite d'âge actuelle de 65 ans.</p> <p>Le dispositif légal en matière de forfait d'éducation sera complété par l'introduction d'un forfait complémentaire d'éducation garantissant 70 pour cent</p>

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
		<p>du montant intégral du forfait d'éducation ou des majorations pour années bébé, qui sera attribué aux ayants droit ayant des revenus inférieurs au salaire social minimum pour les personnes seules et de 130 pour cent du même salaire social minimum pour les ménages de deux personnes.</p> <p>Le coût du forfait d'éducation sera désormais pris en charge par le régime général d'assurance pension, à l'exception de celui qui se rapporte aux forfaits d'éducation versés au bénéficiaires de pension d'un régime spécial de pension du secteur public, qui restera à charge de l'Etat.</p>
DIVORCE		
<p>Wir wollen das Scheidungsrecht fundamental erneuern, das Schuldprinzip abschaffen, die Interessen der Scheidungskinder besser berücksichtigen und die finanzielle Absicherung des schwächeren Partners verstärken.</p> <p>In dieser Hinsicht werden wir das Prinzip des gemeinsamen Erziehungsrechts über eine eventuelle Scheidung hinaus zur Anwendung bringen.</p>		<p>Dans le domaine du droit civil, le Gouvernement réformera le régime actuel du divorce avec l'objectif de pacifier les relations entre les conjoints durant et après la procédure de divorce, plus particulièrement dans l'intérêt des enfants issus du couple divorcé. Le divorce pour cause déterminée sera remplacé par le divorce pour rupture irrémédiable des relations conjugales des époux. Le système actuel des pensions alimentaires sera rendu plus équitable.</p>
HARCÈLEMENT SEXUEL		
<p>Wir wollen die Aktionen gegen Mobbing, Stress und sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz regelmässig weiterführen. Sicherheit sowie Ergonomie und Arbeitsmedizin sind permanente Anliegen.</p>		<p>A cette fin, le Gouvernement continuera à mettre en place son plan d'action en faveur de la lutte contre le harcèlement moral par étapes qui combinera les moyens de sensibilisation, de conseil, de prévention et qui n'exclura pas la voie législative et répressive.</p>
VIOLENCE DOMESTIQUE		
	<p>Die Sozialisten werden dafür sorgen, dass das Gesetz gegen die „violence domestique“ voll zum Tragen kommt.</p>	<p>Le Gouvernement continuera à s'investir dans la lutte contre la violence domestique.</p>
MENSCHENHANDEL		
<p>Prostitution, Scheinehen und Heiratsvermittlungsinstitute dürfen deshalb keine juristischen Freiräume bleiben.</p> <p>-----</p> <p>Die CSV setzt sich ein für eine verstärkte Kooperation an den Anti-Menschenhandelsmissionen und eine enge Zusammenarbeit bei der Bekämpfung von organisierter Kriminalität.</p>		

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
---------------	----------------	--------------------------

SANTÉ SEXUELLE

Nachdem auch in Luxemburg die künstliche Befruchtung praktiziert wird, und so überzählige Embryonen entstehen, muss der Gesetzgeber deren Schicksal regeln, um Missbräuche zu vermeiden.

Die Sozialisten verteidigen das Recht der Frauen auf selbstbestimmte Schwangerschaften und Wunschkinder und treten für eine Fristenlösung in Sachen Schwangerschaftsabbruch ein.

Die Sozialisten werden alle Spitäler dazu ermutigen, eine Konvention mit dem „Planning Familial“ abzuschliessen, die die Durchführung einer Abtreibung regelt. Bis diese Konventionen bestehen und solange Frauen sich gezwungen sehen, Schwangerschaftsabbrüche im Ausland durchführen zu lassen, sollten diese Abtreibungen von den Luxemburger Krankenkassen rückerstattet werden.

Die Sozialisten wollen auch die „Pille danach“ möglichst unkompliziert und gratis abgeben, und zwar sowohl in den Apotheken als auch in den SPOS-Stellen der einzelnen Sekundarschulen.

Frauen und Männer, die steril sind, sollen ihren Kinderwunsch verwirklichen können. Die Sozialisten werden deshalb die Rahmenbedingungen für die künstliche Befruchtung in Luxemburg verbessern.

DROIT D'ASILE

Wir setzen uns für ein harmonisiertes europäisches Asylrecht im Rahmen der Genfer Flüchtlingskonvention ein, das u.a. die spezifischen Schutzbedürfnisse von Frauenflüchtlingen und ihre Probleme anbelangt.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Die CSV will eine in den Entwicklungsländern aktive Verantwortung weckende Frauenpolitik unterstützen, denn dies ist ein wesentlicher Beitrag zu einer positiven Bevölkerungs- und Gesundheitspolitik, was sich wiederum positiv auf die wirtschaftliche Gesamtlage auswirkt.

Im Rahmen der partnerschaftlichen Zusammenarbeit mit den Zielländern sollen integrierte Projekte vor allem auf Ausbildung, Gesundheit, Stärkung von Kinder- und Frauenrechten sowie Familienplanungsprogramme ausgerichtet sein.

Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
POLITIQUE INTERNATIONALE		
<p>Wir setzen uns in unserem Zeitalter der Globalisierung für eine globale Rechts- und Friedensordnung ein sowie die Beobachtung von internationaler Frauenpolitik in der weltpolitischen Entwicklung. Die Frauenpolitik auf nationaler Ebene steht nämlich in einem komplexen Wechselverhältnis zu der internationalen Frauenpolitik. Beispiele dafür sind die zahlreichen UNO-Organisationen, Frauen-NGOs, internationale Konventionen wie CEDAW zur Beseitigung von Frauen-diskriminierung und UN-Weltkonferenzen.</p>		<p>Lors de l'élaboration du rapport national CEDAW, des hearings seront organisés avec les ONG, la Commission parlementaire spécialisée, le Conseil National des Femmes du Luxembourg et le Comité du Travail Féminin, afin de sensibiliser et d'associer tous les acteurs du terrain. Le rapport CEDAW sera complété par un plan d'action national d'égalité qui formulera les objectifs politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de l'égalité de traitement, de l'accès au marché du travail, de la représentation des femmes en politique, des structures d'accueil, de la violence domestique, des droits sociaux et de l'éducation.</p>

**ANALYSE
COMPARATIVE
DES SYSTÈMES
BELGE ET
FRANÇAIS**



Quels remèdes trouver à la sous-représentation des femmes en politique? Comme nous venons de le voir, le développement de la participation féminine ne suit pas une évolution linéaire, et a même tendance à ralentir au niveau des candidatures, voire à stagner au niveau des élues. La réalisation de la parité risque ainsi d'être retardée de plusieurs décennies.

Face à ce constat, ne faut-il pas réfléchir à une intervention du législateur afin de créer un équilibre qui n'est que synonyme de démocratie? Il est en effet frappant que parmi les dix pays du Conseil de l'Europe qui présentent le meilleur taux de représentativité dans les Chambres basses des parlements, huit utilisent un système de quotas, que ce soit au niveau légal ou par l'auto-obligation des partis.³⁵

Part des femmes dans les parlements nationaux ³⁶	
1. Suède	45,3%
2. Danemark	38,0%
3. Finlande	37,5%
4. Pays-Bas	36,7%
5. Norvège	36,4%
6. Espagne	36,0%
7. Belgique	35,3%
8. Autriche	33,9%
9. Allemagne	32,2%
10. Islande	30,2%

Existe-t-il peut-être des exemples de bonne pratique dans nos pays voisins? Ce chapitre se penche de plus près sur les systèmes législatifs mis en place récemment en Belgique, respectivement en France et analyse la question si ces modèles sont efficaces, voire s'ils pourraient constituer des pistes pour une réforme législative au Luxembourg.

Systèmes proportionnel et majoritaire

Il existe en gros deux systèmes électoraux: le système proportionnel et le système majoritaire. **Le système proportionnel** reproduit le plus fidèlement l'éventail des orientations politiques de l'électorat. Généralement, les candidat-e-s apparaissent sur des listes bloquées, les partis décident de leur rang et ainsi de leur éligibilité personnelle. Les sièges sont ensuite distribués en proportion des voix qu'une liste a obtenues. Il y a des versions «allégées» du système proportionnel, dans lesquelles on essaie de donner plus de liberté aux électeurs et électrices afin de favoriser individuellement certains candidat-e-s, notamment par le panachage et/ou le cumul; c'est le cas du modèle luxembourgeois.

Le système majoritaire est celui du «The winner takes it all». En principe, chaque parti propose un-e candidat-e (système uninominal) ou - plus rarement - une liste (système plurinominal) pour une circonscription. Celui ou celle qui obtient le plus de voix, gagne le siège. Parfois, il y a la barrière des 50% à franchir. Si celui ou celle qui gagne ne rassemble pas la moitié des voix, il faut un deuxième tour d'élection (ou ballottage) pour déterminer la personne élue. Au Luxembourg, ce système fortement personnalisé est appliqué lors des élections communales pour les petites communes de moins 3.000 personnes - mais les candidat-e-s ne représentent pas officiellement un parti.

³⁵ «Les études comparatives s'accordent sur le fait que les quotas exercent une influence positive sur le nombre de femmes représentées.» Mooney, Paschal: La participation des femmes aux élections (Doc. 10202): Rapport de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 7.6.2004.

³⁶ Etat janvier 2004. Source: Mooney, ... Le Luxembourg vient en 18e position. Les dix pays en tête sont d'ailleurs également des pays qui utilisent des systèmes électoraux proportionnels. Une étude du Parlement européen de 1997 retenait déjà que c'est dans les pays à scrutin proportionnel que les femmes sont politiquement le mieux représentées.

Belgique

En Belgique, la Constitution a été adaptée en 2002. Deux articles ont été inclus: l'un sur le principe de l'égalité entre femmes et hommes, l'autre sur l'obligation du législateur de prendre des mesures en vue de la mixité dans les gouvernements et organes politiques. Première conséquence: la même année, les lois électorales ont été reformées de sorte à introduire le principe de la parité sur les listes³⁷ pour les élections législatives et régionales. Après l'introduction d'un quota d'un quart en 1994 et d'un tiers en 1999, l'équilibre femmes-hommes est donc aujourd'hui de rigueur sur les listes des partis. Si un parti ne respecte pas cette règle, les places réservées aux femmes doivent rester vides. En plus, afin de contrecarrer les tentatives de reléguer les femmes sur des positions non éligibles, les deux premières places doivent être occupées par des personnes de sexe différent. Une disposition transitoire prévoit cependant que pour les élections de 2003 et 2004, il doit figurer au moins une personne de sexe opposé sur les trois premières places.

Lors des élections législatives de 2003, la part des femmes élues au Parlement fédéral a considérablement augmenté en passant de 19,3 à 34,6%. Au Sénat, le taux des élues a atteint 37,5% contre 26,7% en 1999. L'appréciation générale est que la loi a eu un effet positif; les grands partis ont même déjà appliqué l'alternance femme-homme sur les deux premières places des listes.

Dans les évaluations de la loi belge, on note que l'introduction de quotas est avant tout aussi une question d'acceptation par le public et de changements des mentalités. Le fait que la parité a été introduite par étapes a peut-être contribué à faciliter cette tâche.

France

En 1999, la Constitution a été complétée par deux ajouts qui prévoient que la loi «favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives» et que «les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe». En l'année 2000, la France a introduit une loi dite «sur la parité» en politique. Pour les élections à système proportionnel, les partis doivent présenter des listes paritaires. Il s'agit des élections régionales, municipales dans les communes de plus de 3500 têtes, sénatoriales dans les circonscriptions de trois sénateurs ou plus, et européennes.

Parité et quotas

Les quotas fixent le nombre ou la part de membres des différents sexes sur les listes, en vue d'augmenter les chances de réussite du sexe sous-représenté. Le taux des quotas peut varier.

Le concept de parité va plus loin: le but explicite étant d'atteindre l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision - dans ce cas-ci le domaine politique - les stratégies développées pour atteindre ce but sont généralement plus globales et plus fondamentales. Les quotas en font partie, mais sont fixés à 50%.

Pour les élections qui ont lieu selon le système majoritaire, notamment lors des élections législatives, les partis doivent proposer au moins 49% de candidates et de candidats, sans quoi le remboursement d'une partie des frais électoraux est refusé.

³⁷ Il s'agit de listes bloquées.

Lors des élections municipales de 2001, la part des femmes est passée de 21 à 33% dans les conseils municipaux constitués par vote proportionnel. Au niveau des élections régionales, leur taux a progressé de 27,5 à 47,6%. Aux élections pour le Sénat en 2004, la proportion des femmes est passée de 8 à 25% (pour les sièges qui se distribuent par le scrutin proportionnel). Lors des élections européennes de 2004, le taux déjà élevé des élues françaises a augmenté de 40,2 à 45,3%.

Les élections législatives par contre ont viré à la farce en matière de parité: les partis ont préféré subir les sanctions financières prévues par la loi plutôt que de présenter des listes paritaires. Ainsi le taux de femmes élues lors des élections pour l'Assemblée nationale de 2002 a été de 12,1% seulement, contre 10,8 en 1997. Pour les autres scrutins à vote majoritaire, la progression est également minime.

La médiatisation du «coup» des partis lors des élections législatives de 2002 a voilé le fait que l'introduction de la parité sur les listes a eu un effet très positif au niveau des scrutins proportionnels. Comme nous l'avons vu, les femmes ont fortement progressé dans tous ces scrutins.

Au cours des discussions autour d'une meilleure représentation des femmes dans le système majoritaire, plusieurs propositions ont été mises en avant: ainsi, pour les élections municipales, on suggère une baisse du seuil à partir duquel les élections doivent avoir lieu selon le système proportionnel. Au niveau législatif, vu que le système fonctionne déjà avec des suppléant-e-s, on propose de fixer par la loi que le ou la suppléant-e doit être de sexe opposé par rapport à l'élue. Enfin, le cumul des mandats, qui est considéré comme une entrave à la participation féminine, est remis en question.

Conclusion

Les exemples français et belge montrent que le système des quotas ne fonctionne que dans un contexte spécifique. D'abord, il faut que la classe politique soutienne son application, ou à défaut, que la loi ait un caractère contraignant. Le système de sanction belge avec les places de liste vides, simple mais efficace, semble préférable au système français de sanction financière. Ou alors, cette sanction financière doit être telle qu'elle «fait vraiment mal». Mais il faut également que le système électoral soit compatible: ainsi il est difficile d'introduire les quotas dans un système majoritaire et les solutions proposées jusqu'ici ne sont pas toujours transposables d'un pays à l'autre.³⁸ En plus, il faut que les candidat-e-s appartiennent officiellement à des partis.³⁹ Enfin, il semble que l'inscription du principe des actions positives dans la Constitution soit une condition, non seulement pour assurer une mise en place des quotas sans risque de revirements juridiques, mais également pour en faire aux yeux du public un instrument de valeur. L'acceptation du principe de la parité par le public et l'introduction successive des quotas peut aider à éviter des réactions de rejet par les partis.

Avec ou sans introduction de quotas, d'autres facteurs portent préjudice à la présence des femmes. Certains auteurs croient que la taille des circonscriptions joue un rôle – au Luxembourg d'ailleurs, la revendication d'une circonscription unique a été évoquée au cours du débat autour d'une meilleure représentation des femmes.⁴⁰ Le système des listes closes ou bloquées, tel qu'il est partiellement pratiqué en Allemagne, est également mis en avant. Cela permet aux partis de présenter les candidats et candidates selon l'ordre qui leur semble opportun pour la composition de leur groupe au parlement. Indubitablement, les listes proportionnelles bloquées et à alternance femme-homme seraient un moyen infaillible pour atteindre la parité.

³⁸ A part le modèle français, on a élaboré en Ecosse et au pays de Galles «un système, dénommé 'jumelage' ('twinning') [...]. Les circonscriptions étaient regroupées par deux selon des critères géographiques et de probabilité d'être élu, un homme et une femme étant sélectionnés pour chaque groupe de circonscription. Le système ne rencontra pas d'obstacle juridique et permit à 39,5% de femmes d'être représentées au parlement écossais et à 50% à l'assemblée galloise, premier parlement au monde à atteindre la parité.» Mooney,...

³⁹ Ce n'est par exemple pas le cas des élections communales dans les petites communes luxembourgeoises.

⁴⁰ Fehlen, Fernand / Piroth, Isabelle / Poirier, Philippe: Les Femmes et la Politique : Etude réalisée à l'occasion des élections législatives et communales de 1999. Luxembourg, Ministère de la Promotion Féminine, mars 2000.

Il apparaît également que dans les deux pays analysés, la question de la parité n'est pas confinée au plan électoral. En Belgique, des lois prévoient par exemple aussi que la parité doit être observée dans les comités et conseils consultatifs, lors de la composition de ces organes.⁴¹ En France, la question de la parité dans les instances de décision est débattue depuis la fin des années 1990. Ainsi la place des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique est par exemple analysée dans de nombreux rapports.⁴² Il y a donc une "culture de la parité" dans ces pays, même si elle se situe parfois plus dans le discours que dans la réalité politique.

Il ne faut pas sous-estimer non plus le rôle que peuvent jouer des personnalités politiques dans la valorisation du concept de la parité. En France, le fait que ce fut un Premier Ministre (en la personne de Jacques Chirac) qui créa en 1995 l'Observatoire de la parité, et son successeur qui annonça la modification de la Constitution (Lionel Jospin), a sûrement eu un effet considérable.

Finissons ce chapitre avec une hypothèse intéressante émise par des chercheuses scandinaves: Drude Dahlerup et Lenita Freidenvall constatent que dans les démocraties européennes traditionnelles, la participation des femmes a suivi un «incremental track», une voie de croissance lente mais continue. Si le taux de participation de femmes est relativement élevé, on a mis plus qu'un demi siècle pour l'atteindre. Par contre, les nouvelles démocraties telles que l'Argentine, le Costa Rica ou l'Afrique du Sud ont choisi le «fast track», le chemin le plus court, en introduisant avec succès des quotas. Le système des quotas s'établit d'ailleurs dans de plus en plus de pays. Les auteures parlent d'un glissement du cadre de l'égalité des chances, dans lequel s'inscrit le modèle du «incremental track», vers celui des actions positives, instrument du «fast track».⁴³ Dans cette approche, le Luxembourg appartiendrait clairement aux pays, de moins en moins nombreux, qui ont introduit le droit de vote des femmes depuis de longues décennies, mais dont le taux de participation féminin ne croît que très lentement.

⁴¹ Loi du 20 juillet 1990 modifiée par la loi du 17 juillet 1997 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis; loi du 20 septembre 1998 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les conseils consultatifs communaux et provinciaux.

⁴² Cf. par exemple: Les enseignants-chercheurs à l'Université: la place des femmes. Paris, 2000, ou: Livre blanc : les femmes dans la recherche privée en France. Paris, 2004.

⁴³ Dahlerup, Drude et Lenita Freidenvall. Quotas as a fast track to equal representation for women: why Scandinavia is no longer the model. Communication présentée lors du 19^e Congrès mondial de l'Association Internationale de Science Politique à Durban, Afrique du Sud, 29 juin – 4 juillet 2003.



CONCLUSION



Dans ce dernier chapitre, nous allons analyser les principaux faits qui se dégagent de l'analyse des élections législatives et européennes de 2004 pour pouvoir proposer des pistes de réflexion sur les leçons que le législateur, les partis et les organisations de femmes pourraient en tirer.

Bilan des élections législatives et européennes

- **La dynamique de la participation des candidates s'essouffle, la part des élues stagne**

Aussi bien au niveau des législatives qu'à celui des européennes, la part des femmes sur les listes croît moins fortement depuis quelques élections, celles de 2004 confirmant cette tendance. Quant aux femmes élues, la stagnation qui s'était déjà manifestée lors des dernières élections se poursuit: trois fois de suite on en reste à 20 pour cent de femmes élues directement lors des législatives. Ces faits doivent interpeller ceux et celles qui s'engagent pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes en politique et pour une participation équitable des femmes au processus de décision.

- **Les chances des femmes à être élues sont moindres que celles des hommes**

Tant au niveau législatif qu'europpéen, les taux de réussite des femmes et des hommes montrent clairement que les femmes sont défavorisées en tant que candidates - fait incompatible avec le principe de l'égalité des chances.

- **Le système des quotas ne fait pas l'unanimité**

Au Luxembourg, la conscience que la sous-représentation des femmes au niveau politique est le signe d'un dysfonctionnement de la démocratie ne semble toujours que peu développée. Ainsi, la plupart des partis ne se voient pas dans l'obligation d'agir en mettant en place des quotas sur les listes et en les observant dans la pratique électorale. Dans ces conditions, il est évident qu'ils n'ont pas conscience non plus de la nécessité de voir une telle obligation fixée dans une loi.

On peut toutefois noter avec satisfaction que la revendication de la parité sur les listes, émise par les organisations de femmes, comme par les femmes oeuvrant à l'intérieur des partis, fait son chemin. Cela s'explique-t-il par le fait que les électeurs et électrices se prononcent pour une plus forte présence des femmes en politique, ou plus généralement par le souci des partis de soigner leur image de parti moderne et égalitaire?⁴⁴

Le fait que trois partis pratiquent depuis un certain temps le système des quotas (variant entre un tiers et la parité) n'a pas pu contrecarrer le ralentissement de la dynamique de la participation. Néanmoins, les chiffres démontrent la nécessité d'une politique volontariste au niveau de la présence des femmes sur les listes.

- **Les quotas sont un moyen nécessaire, mais non suffisant**

Les adeptes de la parité doivent se poser la question si leur revendication n'a pas été mal comprise par les partis. La progression notée au niveau des candidatures ne se traduit pas par une présence plus massive de femmes parmi les personnes élues. Il n'y a pas lieu pour autant

⁴⁴ cf. Sondage Ilres-CRP G. Lippmann: «Les femmes et la politique, mars 2000. 62-63% des personnes sondées souhaitaient une meilleure représentation des femmes au Gouvernement, à la Chambre, au Conseil communal.

Dans un rapport français évaluant l'application de la loi sur la parité, on note «la distorsion existant entre l'adhésion naturelle des citoyens à la parité et le moindre engagement des partis politiques, qui parfois l'appliquent 'seulement par obligation'. Ainsi, selon un sondage IFOP, dès mai 1996, 74% des Français étaient favorables à l'obligation pour les partis de composer leur liste avec autant de femmes que d'hommes'.» Zimmermann, Marie-Jo: Pourquoi la parité en politique reste-t-elle un enjeu pour la démocratie française? Rapport à Monsieur le Premier Ministre. Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, 2003, p. 31.

de remettre en cause le principe des listes paritaires, mais dans notre système électoral, il est clair qu'elles prennent tout leur sens dans deux effets: d'une part, en rendant les femmes visibles vis-à-vis de l'électorat, et d'autre part, en créant ainsi un pool de candidates relativement grand, parmi lesquelles un certain nombre vont faire leur chemin politique.

Pour donner une vraie chance aux femmes de constituer une masse critique⁴⁵ dans le processus de décision politique, les listes paritaires ne suffisent pas. Il faut faire comprendre aux femmes intéressées qu'il faut souvent plusieurs législatures avant d'accéder au parlement et qu'il s'agit là d'un exercice de longue haleine. Mais il faut avant tout faire comprendre aux partis qu'ils doivent soutenir activement et de façon continue les femmes qui entament une carrière politique. Certains partis l'ont déjà compris, d'autres continuent à embellir les statistiques au lieu de faire un travail concret de "coaching"; d'autres enfin semblent se satisfaire sans problème d'un parlement comportant peu de femmes, où leur marge de manœuvre est par conséquent limitée.

- **Le Nord reste une circonscription en mal de développement**

Aussi bien au niveau des listes des candidatures que des résultats des élections législatives, la circonscription Nord se détache négativement par une part significativement plus réduite de femmes. On peut expliquer ce phénomène par le caractère rural et la persistance des valeurs traditionnelles de cette région du pays.

- **Le renouveau de la participation féminine n'est pas garanti**

La moyenne d'âge des femmes s'accroît, que ce soit aux élections législatives ou européennes. Cette tendance à elle seule est normale: si de plus en plus de femmes font une carrière politique durable, l'âge des candidates et des élues doit nécessairement s'aligner à celui de leurs collègues masculins. De plus, beaucoup de femmes font leur entrée dans la politique nationale à un âge plus avancé. Mais le fait que les élues ont même dépassé l'âge moyen des hommes est préoccupant. Les chiffres signalent que les partis manquent d'encourager et de soutenir de nouvelles femmes à faire une carrière politique, et ceci surtout parmi les femmes plus jeunes.

- **La notoriété est une question de première importance**

Bien sûr, la notoriété a toujours joué dans notre système électoral personnalisé, et d'ailleurs, les premières femmes à être élues le furent surtout à cause de leur notoriété. Néanmoins, nous notons aujourd'hui qu'il semble devenu presque impossible pour une femme d'entrer en politique sans avoir eu de mandat ou sans disposer d'une autre source de notoriété. C'est vrai aussi pour les hommes. Mais pour un nouveau groupe de la population qui essaie d'accéder à la tribune politique - en l'occurrence les femmes - cela constitue clairement un désavantage par rapport au groupe qui est déjà établi - c'est-à-dire les hommes.

- **Le rôle des femmes au parlement mérite réflexion**

Le nombre des femmes qui sont députées est plus élevé que celui des femmes élues directement. Avec quatorze députées, il est également supérieur au nombre de femmes qu'on comptait au début des deux législatures précédentes, à savoir dix députées. Cette part féminine de 23,4% est la plus grande proportion de femmes jamais atteinte au Luxembourg. Néanmoins, on constate que les femmes, sauf exception, se confinent (ou sont reléguées par leurs groupes parlementaires) dans les commissions traditionnellement féminines et sont absentes du Bureau et de la Conférence des Présidents. Elles n'apparaissent pas non plus en tant que présidentes de groupes parlementaires.

Par ailleurs, la commission de l'Égalité des Chances entre femmes et hommes qui existait depuis deux législatures vient d'être dissoute, le dossier ayant été intégré dans les compétences

⁴⁵ voir note 3 dans le chapitre sur le développement historique.

de la commission de la Famille. Il est probable que de ce fait, le débat annuel sur la politique en matière de femmes qui était devenu une tradition autour du 8 mars sera également aboli. La visibilité de la politique parlementaire envers les femmes souffrira inévitablement de ces développements.

- **Le nouveau gouvernement compte très peu de femmes**

Avec une part de 20%, la présence des femmes au gouvernement a non seulement baissé substantiellement par rapport au gouvernement précédent (28,6%), mais retombe même sous le niveau de 1995-1999 (25%). La tendance à la parité dans les gouvernements qui peut être observée dans d'autres pays européens - comme l'Espagne, l'Allemagne ou la Suède - ne semble pas avoir d'influence sur le Luxembourg.⁴⁶

- **Elections européennes: les stratagèmes des partis défavorisent les femmes**

Si la progression des candidatures féminines lors des élections européennes à elle seule pourrait être source d'optimisme, les résultats montrent à l'évidence qu'il n'en est rien. La seule présence de femmes sur les listes ne suffit pas pour renforcer leur nombre parmi les élus. En fait, les partis paraissent tiraillés entre deux stratégies: celle, souvent soutenue par les sections des femmes des partis, d'encourager la participation féminine sur les listes, et celle des décideurs des partis qui misent sur la présence de «grosses têtes», pratiquement toujours des hommes, afin de récolter un maximum de voix. Le fait que certains partis présentent des listes paritaires n'exclut pas ce stratagème. La forte présence de femmes sur ces listes semble plutôt une concession aux obligations des partis ou aux attentes de l'électorat qu'un élément d'une réelle politique en faveur des femmes.

Aucun parti n'a jusqu'ici associé le système des listes paritaires à la promotion systématique d'une ou de plusieurs candidates pour la campagne électorale européenne. Des explications possibles pour ce fait peuvent être un désintérêt des partis en matière de parité, leur préférence pour des stratégies «no risk» ou l'importance réduite qu'ils accordent aux élections européennes. Puisque les européennes ont lieu le même jour que les nationales, le Parlement européen se voit souvent réduit au rôle de soupape politique pour certain-e-s candidates et candidats qui ont échoué au niveau national.

⁴⁶ Pourtant, il existe depuis 1996 une recommandation du Conseil des Ministres de l'Union européenne concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision.

Propositions pour une stratégie de soutien à la participation politique féminine

Nous avons vu lors de l'analyse comparative des nouveaux systèmes électoraux français et belge qu'une stratégie globale est nécessaire pour faire bouger les choses en matière de parité. Elle doit impliquer aussi bien le Gouvernement et le Parlement que les partis, les fédérations de politique communale et les organisations de femmes. Une table ronde régulière de tous ces acteurs pourrait fournir le cadre à un plan d'action en faveur de la parité.

Une telle stratégie pourrait comprendre les éléments suivants:

- **poser les bases pour une analyse scientifique**

La collecte et l'analyse des données sur la participation politique des femmes se heurte toujours au manque de données officielles, notamment en ce qui concerne le profil des candidates et des élu-e-s. La volonté du Gouvernement de recueillir des données statistiques ventilées par sexe, telle qu'elle a été exprimée dans le programme gouvernemental, doit aussi se répercuter sur le domaine de la politique.

- **développer une culture de la parité**

Nous avons vu que dans nos pays voisins, les changements importants dans la législation électorale en faveur des femmes ont pu avoir lieu parce que la parité avait déjà longtemps été un sujet de discussion, que ce soit dans les débats politiques ou dans des rapports sur la présence des femmes dans différents domaines. Au Luxembourg aussi, ces éléments pourraient aider à susciter une plus forte sensibilité à la nécessité de mesures positives. Au même titre, l'engagement public du Gouvernement serait un signal fort et pourrait même devenir un catalyseur de la parité.

- **appliquer le gender mainstreaming**

Une culture de la parité ne peut se développer que s'il y a une conscience que les femmes sont toujours sous-représentées en politique comme dans d'autres centres de décision.

- **adapter la Constitution afin de rendre des mesures positives possibles**

Une telle adaptation est déjà prévue depuis dix ans au Luxembourg. Il faut convaincre aussi bien la Commission parlementaire des Institutions et de la Révision constitutionnelle que le Parlement en général de l'urgence de cette mesure.

- **développer des propositions pour une réforme du système électoral**

Dans le système électoral actuel, les mesures de promotion féminine doivent se résumer à l'auto-obligation des partis ou à l'octroi par la loi d'une représentation minimale de candidates. Dans l'optique d'une meilleure représentation des femmes, le système électoral, fortement personnalisé, ne s'avère plus adapté. D'autres groupes de la population qui devraient être mieux représentés, comme les jeunes ou les personnes non luxembourgeoises, profiteraient également d'un système électoral réformé.

Il est peu probable que des réformes plus poussées du système électoral soient envisageables dans les prochaines années. Par contre, la mesure des listes à quotas pourrait être introduite sans trop de complications. Il serait possible de prévoir, comme en France, un système d'alternance des femmes et des hommes sur les listes, en fixant aussi des règles pour les rangs des têtes de liste. Même si nous n'avons pas de listes bloquées, un tel système pourrait du moins renforcer les chances des femmes à se retrouver sur une liste. Une autre proposition intéres-

sante est celle d'une mise en question du cumul des mandats qui est très fréquent au Luxembourg. Des dispositions anti-cumul pourraient ouvrir la voie politique à plus de personnes - dont les femmes.

Vu la sensibilité du public pour les problèmes qui se posent dans le cadre des élections européennes (élu-e-s qui n'acceptent pas leur mandat), une ouverture serait peut-être possible pour les seules élections européennes. Si on introduisait des listes bloquées paritaires aux européennes, plus de femmes seraient élues directement et le problème des doubles candidatures aux niveaux national et européen serait résolu.

- **mettre en oeuvre des actions spécifiques pour la circonscription Nord**

Vu les chiffres décevants de cette circonscription aussi bien en matière du taux des candidates que de celui des élues, la question se pose si le Nord ne devrait pas faire l'objet d'une sensibilisation spécifique pour la question de la représentation des femmes en politique. Cette sensibilisation devrait jouer aussi bien au niveau des partis que de l'électorat.

- **attaquer le problème du glass ceiling**

Au cours de la dernière décennie, l'évolution des taux de participation féminine n'a pas été satisfaisante. La stagnation qu'on connaît surtout au niveau de la part des élues devrait être analysée de façon plus détaillée. Une telle analyse pourrait dégager pourquoi les femmes ne réussissent pas à se faire élire, alors qu'elles sont de mieux en mieux formées, sûres d'elles et que leur notoriété augmente. Le rôle des partis et des médias ne peut être sous-estimé, même si en fin de compte, c'est l'électorat qui fait ses choix.

- **responsabiliser les partis**

Des actions plus ciblées sur les partis seraient utiles pour informer les décideurs des partis sur l'état des choses en matière de participation féminine et pour les convaincre de la nécessité de faire des efforts dans ce domaine.⁴⁷ Il faudrait souligner le fait que des listes à quotas sont un élément nécessaire, mais non suffisant pour augmenter la présence des femmes en politique: des stratégies personnalisées d'encouragement et de soutien à long terme sont tout aussi indispensables. Il faudrait insister dans ce contexte sur l'importance d'encourager de nouvelles femmes à s'engager politiquement, et notamment des femmes jeunes.

Pour les élections de 1999, l'ancien Ministère à la Promotion féminine avait proposé un soutien financier aux partis qui organisaient des séances de formation et d'entraînement pour candidates. Ce concept intéressant pourrait être développé, par exemple en établissant une liste de bonnes pratiques dans ce domaine.

- **soutenir les sections de femmes des partis dans leurs efforts pour la parité**

La plupart des partis comptent parmi leurs organes une section féminine. Revendiquant une meilleure représentation des femmes dans les organes du parti et sur les listes, ce sont souvent elles qui jouent le rôle de catalyseur de la parité. Ces sections méritent non seulement d'être encouragées dans leurs efforts, mais le savoir et l'expérience qui s'y accumulent pourraient servir au développement d'actions et de recommandations.

- **développer la notoriété des candidates**

Dans notre système électoral, la notoriété est un facteur déterminant pour le succès aux élections. Sans devoir renoncer à l'idée d'une réforme plus fondamentale de ce système, il faut rendre les candidates visibles, notamment par la sensibilisation des médias.

⁴⁷ Notons que dans une résolution sur l'évaluation de Beijing + 10, la 111^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire - dont fait partie le parlement luxembourgeois - «prie instamment les parlementaires d'encourager la présence accrue de femmes dans les partis politiques et à tous les niveaux décisionnels, par exemple par l'adoption de quotas ou autres mesures volontaristes». Beijing + 10 : évaluation dans une perspective parlementaire. Résolution adoptée par la 111^{ème} Assemblée (Genève, 1^{er} octobre 2004).

- **développer la conscience des députées pour le rôle qu'elles peuvent jouer au parlement**

La formation et le coaching ne doivent pas s'arrêter avec les élections. Il est important d'épauler les femmes nouvellement élues et de les conseiller dans leurs choix stratégiques.

- **analyser systématiquement la présence des femmes dans les instances de prise de décision**

Si la participation des femmes aux élections est étudiée plus systématiquement depuis les derniers scrutins, d'autres lieux de la prise de décision échappent actuellement à une analyse: il serait utile d'évaluer régulièrement la présence et les fonctions des femmes à la Chambre, au Conseil d'Etat, dans les Chambres professionnelles et dans certains organes gouvernementaux et ministériels.

- **reformuler les revendications féministes par rapport aux nouvelles générations**

La nécessité d'une meilleure représentation des femmes en politique n'est pas une évidence pour tout le monde. Surtout les femmes et les hommes plus jeunes qui n'ont pas suivi l'histoire de l'émancipation des femmes semblent souvent rencontrer des difficultés à comprendre le sens de telles revendications. Développer la mémoire collective en matière d'histoire des femmes, mais aussi rendre visibles les discriminations qui existent encore aujourd'hui sont des éléments importants pour une plus grande acceptation du concept de la parité.

- **s'inspirer des conclusions tirées par rapport aux élections législatives et européennes pour développer une stratégie d'encouragement à la participation des femmes aux élections communales**

Les prochaines élections communales pourraient être une nouvelle occasion d'œuvrer en faveur de la parité en politique. Une stratégie axée sur une plus forte participation des femmes aux élections est de mise, car au niveau communal aussi, l'équilibre femmes-hommes est loin d'être atteint.

- **faire de l'Observatoire de la participation politique des femmes une structure permanente**

Le suivi, l'analyse et l'interprétation des données sur la participation est la base de toute action en vue de la parité. Mais en même temps, l'activité de l'Observatoire est aussi en elle-même un instrument de sensibilisation. La question se pose si l'Observatoire ne devrait pas être institué en permanence afin d'avoir plus d'impact et de jouer un rôle plus pro-actif.⁴⁸ Cela faciliterait d'ailleurs également la collaboration avec les observatoires d'autres pays, notamment pour échanger des expériences et des modèles de bonne pratique.

⁴⁸ Comme le prévoit d'ailleurs la Recommandation citée, cf. pp. 8 et 39. L'observatoire de la parité en France comporte des parlementaires, juristes, politologues et autres. Ses missions comprennent la production et la diffusion de données ainsi que l'élaboration de propositions, recommandations et avis.

Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique (Extrait)

(adoptée par le Comité des Ministres le 12 mars 2003, lors de la 831e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe, [...] recommande aux gouvernements des Etats membres:

I. de s'engager à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes en reconnaissant publiquement qu'un partage égal du pouvoir décisionnel entre femmes et hommes d'horizons et d'âges différents renforce et enrichit la démocratie;

II. de protéger et de promouvoir l'égalité des droits civils et politiques des femmes et des hommes, y compris le droit d'éligibilité et la liberté d'association;

III. de s'assurer que les femmes et les hommes peuvent exercer individuellement leur droit de vote et, à cet effet, prendre toutes les mesures nécessaires à l'élimination de la pratique du vote familial;

IV. de revoir leur législation et leurs pratiques afin de s'assurer que les stratégies et les mesures décrites dans la présente recommandation sont appliquées et mises en œuvre;

V. de promouvoir et d'encourager des mesures visant spécifiquement à stimuler et soutenir chez les femmes la volonté de participer à la prise de décision dans la vie politique et publique;

VI. d'envisager la définition d'objectifs assortis de délais pour parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique;

VII. de porter la présente recommandation à la connaissance de toutes les institutions politiques concernées, ainsi qu'aux organes publics et privés, en particulier les parlements nationaux, les collectivités locales et régionales, les partis politiques, la fonction publique, les organismes publics et semi publics, les entreprises, les syndicats, les organisations patronales et les organisations non gouvernementales;

VIII. d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière de participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision dans la vie politique et publique et de soumettre des rapports réguliers au Comité des Ministres sur les mesures entreprises et les progrès accomplis dans ce domaine.



PORTRAITS

Les portraits des femmes politiques reproduisent les réponses fournies par les concernées à un questionnaire.



CURRICULUM

Nom et prénom	Arendt ép. Kemp Nancy
Date de naissance	22.05.1969
Domicile	Mondercange
Nombre d'enfants	1 + 1 à venir
Profession	Chargée de cours
Parti politique	CSV
Loisirs	Sport, animaux
Autre engagement	Conseil d'administration «Hëllef fir kriibskrank Kanner»
Publications	
Etudes et formation	Fin d'études secondaires à Boca Ratas Floride, 3 années relations publiques et communication
Carrière professionnelle	
Carrière politique	
au niveau communal	
au niveau national	Députée 1996–1999 Députée 2003–2004 Députée 2004–
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Santé et Sécurité sociale• Famille, Egalité des chances et Jeunesse• Affaires étrangères, Défense, Coopération et Immigration
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	L'intérêt.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Reconciliation vie de famille et vie professionnelle.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Davantage de taxes sur le tabac et l'alcool.



CURRICULUM

Nom et prénom	Brasseur Anne
Date de naissance	19.5.1950
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	1
Profession	Psychologue dipl.
Parti politique	DP
Loisirs	Lecture, sports, musique
Autre engagement	
Publications	
Etudes et formation	1970–1975 études en psychologie aux universités de Tübingen et de Mannheim
Carrière professionnelle	1975–1976 SPOS LTE, LGE 1976–1979 Chargé de direction du Service central d'Assistance sociale auprès du Parquet général
Carrière politique	
au niveau communal	1976–1981 conseiller 1982–1999 échevin ville de Luxembourg
au niveau national	1979–1999 député 1999–2004 ministre 2004– député
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	éducation, culture
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Education nationale et Formation professionnelle• Enseignement supérieur, Recherche et Culture• Travaux publics
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Colette Flesch m'a demandé d'être candidate à l'âge de 25 ans. A l'époque, j'apportais ma jeunesse, aujourd'hui c'est mon expérience pour contribuer à l'évolution d'une société plus équitable.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Je n'ai pas cette ambition, ni cette prétention.



CURRICULUM

Nom et prénom **Dall'Agnol Claudia**
Date de naissance **6.4.1973**
Domicile **Dudelange**
Nombre d'enfants
Profession **Fonctionnaire communale**
Parti politique **LSAP**
Loisirs **Voyager, lire, sports**
Autre engagement **Maison des jeunes, aide humanitaire et autres**

Publications
Etudes et formation

Carrière professionnelle **Depuis 1992 fonctionnaire communale à Luxembourg-Ville, puis à Bettembourg**

Carrière politique
au niveau communal **Conseillère communale depuis 2000**
au niveau national **Députée depuis 2004**
au niveau européen

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires **Egalité des chances, structures d'accueil**

Commissions

- **Famille, Egalité des Chances et Jeunesse**
- **Classes moyennes, Tourisme et Logement**
- **Enseignement supérieur, Recherche et Culture**
- **Santé et Sécurité sociale**

Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux): **Vice-présidente commission de la Famille membre du Conseil parlementaire inter-régional**

Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique? **Garantir une meilleure distribution des richesses, c.-à-d. égalité des chances non seulement entre femmes et hommes, mais pour tout le monde.**

Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle? **Meilleure organisation famille / travail.**

Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre? **Voir question précédente. Instaurer crèches, foyers de jour etc.**



CURRICULUM

Nom et prénom	Doerner Christine
Date de naissance	18.7.1952
Domicile	Bettembourg
Nombre d'enfants	
Profession	Notaire
Parti politique	CSV
Loisirs	Nature, danse
Autre engagement	
Publications	Revue de droit
Etudes et formation	Droit
Carrière professionnelle	Avocat, notaire
Carrière politique au niveau communal au niveau national au niveau européen	Conseillère Députée

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	La réforme du divorce
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Juridique• Institutions et Révision constitutionnelle• Pétitions
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	L'intuition féminine.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	L'égalité des chances.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Gender-mainstreaming dans tous les Ministères.



CURRICULUM

Nom et prénom	Err Lydie
Date de naissance	23.4.1949
Domicile	Bereldange
Nombre d'enfants	/
Profession	Avocate-médiatrice
Parti politique	LSAP
Loisirs	Lecture, cinéma, voyages, cuisiner
Autre engagement	Femmes en détresse ASTI Zarabina Planning Familial Femmes juristes luxembourgeoises Amnesty International
Publications	Divers articles, nombreux rapports Article « La médiation judiciaire » Mémoire : « Pour une institutionnalisation de la médiation en justice »
Etudes et formation	1. Licence et maîtrise en droit (1974) 2. Diplôme des Hautes Ecoles Européennes (1975) 3. Master européen en médiation (2002)
Carrière professionnelle	Chargée de cours (droit et instruction civique) de 1970 à 1979 Avocate depuis 1975 Médiatrice depuis 2001
Carrière politique au niveau communal	Conseil communal de Pétange: 1981-1985
au niveau national	Depuis 1984: députée De 1998 à 1999: membre du gouvernement Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Coopération
au niveau européen	Depuis 1991: déléguée à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE) et à l'UEO >>

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires

1. l'emploi, notamment celui des jeunes et de femmes, 2. l'Europe

Commissions

- **Commission des Affaires étrangères, européennes et de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration**
- **Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle**
- **Commission juridique**
- **Commission des Pétitions**

Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):

Vice-présidente du groupe parlementaire socialiste

Vice-présidente de la Commission juridique et de la Commission des Pétitions

Présidente de la délégation luxembourgeoise à l'assemblée parlementaire Euromed

Vice-présidente de la délégation luxembourgeoise au Conseil de l'Europe

Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?

La lutte contre les inégalités et les discriminations en général et celles entre les hommes et les femmes en particulier.

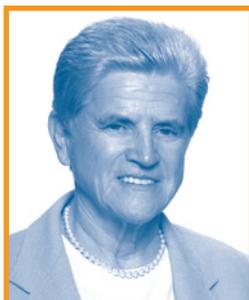
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?

- **l'institut indépendant de l'égalité et de la non-discrimination;**
- **la lutte contre le trafic des êtres humains;**
- **le droit de mourir en dignité.**

Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?

Formation voire sensibilisation de tous les acteurs de la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes (membres du gouvernement, du parlement, des ONG et des fonctionnaires des ministères).

Introduction effective du gender-mainstreaming et du gender-budgeting.



CURRICULUM

Nom et prénom	Flesch Colette
Date de naissance	16.4.1937
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	/
Profession	Dipl. en sciences économiques et politiques
Parti politique	DP
Loisirs	Sports et culture
Autre engagement	Associations de bienfaisance
Publications	
Etudes et formation	B.A. Wellesley College M.a. + M.A.L.D. Fletcher School of Law and Diplomacy
Carrière professionnelle	Administrateur, secrétariat du Conseil des Communautés européennes Directeur général, Commission européenne
Carrière politique	
au niveau communal	Bourgmestre, Conseiller communal, Echevin, Ville de Luxembourg
au niveau national	Député, Ministre, Vice-Président du Gouvernement
au niveau européen	Député au Parlement européen, Questeur

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	économie, justice, institutions
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• juridique• Institutions et Révision constitutionnelle• Economie, Energie, Postes et Sports• Enseignement supérieur, Recherche et Culture• Comptes et Contrôle de l'Exécution budgétaire
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN Diverses vice-présidences de Commissions
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Servir le bien commun.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Changer de majorité.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Continuer à financer le forfait éducation («Mammerent») par le budget de l'Etat.



CURRICULUM

Nom et prénom	Frank Marie-Josée
Date de naissance	12.04.1952
Domicile	Olingen
Nombre d'enfants	2
Profession	Députée-Maire
Parti politique	CSV
Loisirs	Lecture, jardinage
Autre engagement	Asbl «CLAIRE»; Association Alzheimer; etc.
Publications	
Etudes et formation	Infirmière spécialisée en soins palliatifs
Carrière professionnelle	Infirmière
Carrière politique au niveau communal	Maire (de la commune de Betzdorf) depuis 1.1.2000
au niveau national	Députée depuis 1999
au niveau européen	Membre du Parlement BENELUX 2004-

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Soins palliatifs; Réforme de la loi sur la Protection de la Jeunesse; Politique des personnes handicapées et enfants à problèmes comportementaux (hyperactivité)
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> • Famille et Egalité des Chances • Santé et Sécurité sociale • Agriculture
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Présidente de la Commission de la Famille, de l'Egalité des Chances et de la Jeunesse; membre effectif du Parlement BENELUX
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Me mettre au service de mes concitoyens et parler pour ceux qui en ont le plus besoin.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	La politique de la famille est un de mes grands objectifs avec tous les défis qu'une telle politique comporte dans notre société.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	J'oeuvrerais afin que l'élargissement de l'Union européenne devienne une réalité plus palpable pour nos concitoyens.



CURRICULUM

Nom et prénom	Gantenbein-Koullen Marie-Thérèse
Date de naissance	28.8.1938
Domicile	Fentange
Nombre d'enfants	3
Profession	Institutrice e.r.
Parti politique	CSV
Loisirs	Théâtre – Musique – Lecture
Autre engagement	Membre d'une chorale locale. Présidente de l'a.s.b.l. Foyers de Jour de la Commune de Hesperange. Présidente du Conseil d'Administration du CIGI Hesperange
Publications	
Etudes et formation	Lycée classique (Ecole Privée Fieldgen) Institut pédagogique
Carrière professionnelle	Institutrice
Carrière politique au niveau communal	Conseillère communale (1988-97) Echevin (1997-99) Bourgmestre (déc. 1999-) Députée depuis juin 2004
au niveau national	
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Aménagement du Territoire – IVL Transports Publics Finances Communales
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Affaires Intérieures et Aménagement du Territoire• des Pétitions• Education Nationale et Formation Professionnelle
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Vice-présidente Commission des Pétitions
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Le besoin de m'orienter et de m'investir dans un autre monde que celui de la famille et de l'enseignement. Dans la famille ma présence n'était plus tellement nécessaire. Dans l'enseignement je me sentais après 18 années d'activité professionnelle à l'étroit. Je cherchais autre chose, le fait que ce fut la politique est le fruit du hasard, c'est-à-dire le parti m'a demandé d'être candidate, ce que j'ai accepté après avoir eu l'accord de mon mari. >>

Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?

M'investir à fond dans la réflexion globale sur le devenir de notre pays (Aménagement du territoire) sans pour autant négliger mes responsabilités au niveau communal.

Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?

Je m'occuperais des laissés pour compte, de ceux et de celles que la vie a blessés, qui ne s'en sortent pas par leurs propres forces et «der verwundeten Kinderseelen».



CURRICULUM

Nom et prénom	Hetto-Gaasch Françoise
Date de naissance	21.05.1960
Domicile	Junglinster
Nombre d'enfants	2 garçons âgés de 13, resp. 10 ans
Profession	Educatrice graduée
Parti politique	CSV
Loisirs	(Nordic) walking, lecture, chorale des jeunes
Autre engagement	Direction de la chorale des jeunes, association des parents d'élèves
Publications	
Etudes et formation	Diplôme de fin d'études secondaires Etudes d'éducatrice graduée
Carrière professionnelle	Chef de groupe dans un foyer d'enfants pendant 11 ans Animatrice radio et télé RTL pendant 11 ans
Carrière politique au niveau communal au niveau national au niveau européen	Conseiller Députée

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Jeunesse, famille, tourisme, logement, classes moyennes
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Classes moyennes, Logement et Tourisme• Famille, Egalité des chances et Jeunesse• Economie, Energie, Postes et Sports
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Le fait de vouloir m'engager sur le plan communal, afin d'y apporter mes propres idées, il ne suffit pas de lamenter et de se plaindre – il faut agir et chercher à trouver des solutions.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Encadrement des familles, des jeunes, sécurité pour tous.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Donner à tout le monde la possibilité de trouver du travail.



CURRICULUM

Nom et prénom	Loschetter Viviane
Date de naissance	10.04.1959
Domicile	Luxembourg-Bonnevoie
Nombre d'enfants	1
Profession	Pédagogue sociale
Parti politique	Déi Gréng
Loisirs	
Autre engagement	CID-Femmes / CNFL
Publications	Frauen in Luxemburg 1880-1950 co-autrice / Publications nationales 1997
Etudes et formation	Institut d'études éducatives et sociales (BAC+3)
Carrière professionnelle	Dans la réhabilitation professionnelle depuis 1986
Carrière politique	
au niveau communal	Depuis 2000: conseillère communale ville de Luxembourg
au niveau national	Depuis 2004: députée
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Egalité des chances entre hommes et femmes Travail et emploi
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Travail et emploi• Travaux publics• Enseignement supérieur, Recherche et Culture• Education nationale et Formation professionnelle• Famille, Egalité des chances et Jeunesse
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Membre suppléant OSCE Membre suppléant Euro-Med
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Suite logique d'une longue période de bénévolat au sein d'ONG!
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Faire passer le plus de messages «verts».
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Nommer des ministres de façon à ce que la parité (femmes et hommes) soit atteinte! (cf. en Espagne!)



CURRICULUM

Nom et prénom	Mutsch Lydia
Date de naissance	17.8.1961
Domicile	Esch
Nombre d'enfants	2
Profession	Député-maire
Parti politique	LSAP
Loisirs	
Autre engagement	
Publications	
Etudes et formation	Diplômée en sciences politiques et sociales
Carrière professionnelle	Stagiaire journaliste 1985/1986 Employée et gérante d'une agence de publicité de 1986 à 1989
Carrière politique	
au niveau communal	Conseiller depuis 1987/88 Maire depuis 1995 Députée depuis 1989
au niveau national	
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Redéfinition des relations Etat/communes, mise en œuvre IVL, améliorer compatibilité emploi/famille
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Santé et Sécurité Sociale• Finances et Budget• Affaires intérieures et aménagement du territoire• Enseignement supérieur, Recherche et Culture
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Présidente de la commission Santé/sécurité sociale Vice-présidente commission Finances et budget Membre du Parlement BENELUX depuis 1989
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	L'envie de faire bouger une société, une région, une ville.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Accompagner activement la revalorisation et la dynamisation du sud du pays.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	M'inspirer activement des modèles et plans d'action scandinaves pour arriver à une participation égalitaire des femmes aux processus de décision politiques.



CURRICULUM

Nom et prénom	Spautz Vera
Date de naissance	1.5.1963
Domicile	Esch-Alzette
Nombre d'enfants	1
Profession	Directrice Zarabina asbl
Parti politique	LSAP
Loisirs	
Autre engagement	OGB-L
Publications	
Etudes et formation	
Carrière professionnelle	
Carrière politique au niveau communal	Echevine de la Commune Esch-Alzette Dossiers: Logement communal-social, Egalité des Chances, 3^e Âge, Jeunesse, structures d'accueil et crèches
au niveau national	
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	- Travail et Emploi - Défense et maintien des acquis sociaux - Logement et logement social - Égalité des chances
Commissions	• Travail et Emploi • Classes moyennes, Logement et Tourisme • Famille, Égalité des chances et Jeunesse • Pétitions
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Vice-Présidente de la Commission des Classes moyennes, du Logement et du Tourisme
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Voir dossiers politiques prioritaires.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Voir dossiers politiques prioritaires.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	



CURRICULUM

Nom et prénom	Stein Nelly
Date de naissance	13.11.1937
Domicile	Schiffange
Nombre d'enfants	/
Profession	Professeur d'enseignement technique
Parti politique	CSV
Loisirs	Lecture, musique, marche
Autre engagement	Letzebuenger Guiden a Scouten
Publications	
Etudes et formation	Institutrice 1959–1966 Examens /→ professeur d'enseignement technique
Carrière professionnelle	
Carrière politique	
au niveau communal	Conseillère 1.1.1982–31.12.1993 Bourgmestre 1.1.1994–31.12.2002
au niveau national	Députée juillet 1989–
au niveau européen	Membre du Parlement Benelux 2003–2004

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Université du Luxembourg Education nationale: création d'un lycée-pilote, loi de base 1912
Commissions	<ul style="list-style-type: none">• Education nationale et Formation professionnelle• Enseignement supérieur, Recherche et Culture• Travaux Publics
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Membre du Bureau du groupe CSV Vice-présidente Commission de l'Education nationale
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Engagement social (guide et cheftaine).
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Université de Luxembourg. Contribuer à adapter constamment le système scolaire luxembourgeois.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Heureusement le cas ne se présente pas.



CURRICULUM

Nom et prénom	Stein-Mergen Martine
Date de naissance	30.8.1956
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	2
Profession	Médecin
Parti politique	CSV
Loisirs	Lecture, cinéma, équitation, voile
Autre engagement	Initiativ Rem Schaffen (présidente)
Publications	Les femmes en médecine générale
Etudes et formation	Docteur en médecine (Uni Wien, 1983) Formation spécifique de médecine générale (1984–1989)
Carrière professionnelle	1989 établissement en cabinet 1989 responsable du service de policlinique et urgence au CHL 2004 nomination comme chef de service
Carrière politique au niveau communal	Conseiller 2000 Echevin 2004 Députée 2004
au niveau national au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Santé, environnement, égalité des chances
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et Sécurité sociale (vice-présidente) • Environnement • Economie, Energie, Postes et Sports
Fonctions et titres au parlement (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Déléguée effective EuroMed (assemblée politique euro-méditerranéenne), commission de promotion de la qualité de vie des échanges humains et de la culture
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Changer les choses.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Ils sont situés dans les domaines santé-sécurité sociale.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	Je ne saurais pas tout de suite où commencer.



CURRICULUM

Nom et prénom	Hennicot-Schoepges Erna
Date de naissance	24.7.1941
Domicile	Bereldange
Nombre d'enfants	3
Profession	Professeur de musique
Parti politique	CSV
Loisirs	Musique
Autre engagement	Associations culturelles, associations sociales
Publications	Articles de presse
Etudes et formation	Diplôme supérieur Conservatoire Royal de Musique Bruxelles Baccalauréat Etudes philosophie et lettres
Carrière professionnelle	Carrière professionnelle: RTL présentation émissions culturelles, Fraenemissioun de 1963-1966 Professeur au Conservatoire de Luxembourg
Carrière politique	
au niveau communal	Conseiller 1975-1987 Bourgmestre 1988-1995
au niveau national	Présidente de la Chambre des Députés, Ministre, Présidente du CSV
au niveau européen	Membre du Conseil de l'Europe / UEO Membre du Conseil interparlementaire Membre du Parlement européen

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Environnement / santé / sécurité alimentaire, recherche, culture
Commissions	Environnement Culture
Fonctions et titres au parlement européen (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Faire bouger les choses pour les femmes et pour la culture.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Les travaux des deux commissions.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez présidente de la Commission européenne?	La coordination des grands travaux d'infrastructures.



CURRICULUM

Nom et prénom	Lulling Astrid
Date de naissance	11.06.1929
Domicile	Schifflange
Nombre d'enfants	/
Profession	Secrétaire syndicale de 1949 à 1963, secrétaire syndicale européenne de 1963 à 1971
Parti politique	LSAP de 1964 à 1971, SDP de 1971 à 1982, CSV depuis 1984
Loisirs	Viticulture – gastronomie – voyages
Autre engagement	Présidente et militante d'organisations féminines nationales, européennes et internationales. Présidente de la Fédération nationale des femmes luxembourgeoises depuis 1992.
Publications	Collaboration à des journaux quotidiens et périodiques
Etudes et formation	Baccalauréat au Lycée des jeunes filles d'Esch-Alzette 1948 – études d'économie politique à l'Université de Sarrebruck 1952 à 1955.
Carrière professionnelle	Secrétaire et rédactrice au L.A.V. de 1949 à 1963 – secrétaire syndicale au Secrétariat syndical européen de 1963 à 1971. Collaboratrice au Bureau de liaison des mineurs et métallurgistes auprès de la CECA de 1952 à 1963.
Carrière politique	
au niveau communal	Elue au Conseil communal de Schifflange en 1969; bourgmestre de Schifflange de 1970 à 1985; conseiller communal de 1985 à 2000; dont échevin de janvier à septembre 1996.
au niveau national	Députée d'octobre 1965 à janvier 1989, réélue députée en 1994 et 1999; ne siège que d'août à septembre en 1999 parce qu'elle choisit de siéger au Parlement européen; présidente du groupe parlementaire du PSD de 1974 à 1979; membre du Bureau de la Chambre de 1984 à 1988.
au niveau européen	Députée européenne d'octobre 1965 à juillet 1974 et depuis 1989; questeur au Parlement européen depuis juillet 2004; vice-présidente de l'assemblée parlementaire ACP-UE depuis septembre 2004.
au niveau international	Membre du parlement BENELUX de 1979 à 1984; membre de l'Assemblée de l'Atlantique Nord de 1979 à 1984.

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires

Marché unique des marchandises, services et services financiers. Fiscalité. Politique agricole commune – notamment OCM. Apiculture. Egalité de traitement et des chances des femmes et des hommes.

Commissions

Membre effectif de la Commission économique et monétaire et de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances; membre suppléant de la Commission de l'agriculture et du développement rural.

Fonctions et titres au parlement européen (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):

Questeur. Membre du Bureau du groupe politique PPE-ED. Vice-présidente de l'assemblée paritaire ACP-UE.

Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?

Le fait qu'il n'y avait plus de femmes à la Chambre des députés depuis 1931 et qu'il fallait assurer une présidence féminine dans l'Assemblée parlementaire de la Communauté économique et européenne.

Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?

De façon générale, la défense des intérêts des citoyens résidents au Grand-Duché du Luxembourg dans l'UE élargie. De façon plus particulière, la promotion de l'égalité de traitement et de chances des femmes et des hommes, que ce soit par l'application correcte, l'adaptation et la réforme des directives existantes ou l'adoption de nouvelles directives communautaires, notamment en ce qui concerne un statut des conjoints-aidants et le partage des droits à pension en cas de divorce.

Que feriez-vous tout de suite si vous étiez présidente de la Commission européenne?

Je veillerais à l'amélioration des directives existantes en matière d'égalité de traitement et je proposerais de nouvelles directives dans ce domaine. Je ferais en sorte que les programmes d'action pour l'égalité de traitement et de chances soient plus concrets et mieux dotés financièrement. J'inciterais enfin les Etats membres à promouvoir une politique de diversification des choix professionnels des jeunes filles et jeunes femmes.



CURRICULUM

Nom et prénom	Polfer Lydie
Date de naissance	22.11.1952
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	1
Profession	DP
Parti politique	DP
Loisirs	
Autre engagement	
Publications	
Etudes et formation	1976: maîtrise en droit – Université de Grenoble 1977: DEA en intégration européenne
Carrière professionnelle	Inscrite au barreau de Luxembourg depuis 1977
Carrière politique	
au niveau communal	Bourgmestre de la ville de Luxembourg: 1982–1999
au niveau national	Député: 1979–1999 Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Ministre de la Fonction publique: 1999–2004
au niveau européen	Député: 1985–1989, 1990–1994, depuis 2004

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Relations internationales
Commissions	Affaires étrangères, Commerce international
Fonctions et titres au parlement européen (groupe politique, commissions, bureau, organes internationaux):	Membre du Bureau ADLE 1^{ère} vice-présidente de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-CEE
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez présidente de la Commission européenne?	



CURRICULUM

Nom et prénom	Delvaux–Stehres Mady
Fonction	Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
Date de naissance	11.10.1950
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	3
Profession	Professeur
Parti politique	LSAP
Loisirs	Lecture
Autre engagement	
Publications	
Etudes et formation	1973 Maîtrise ès Lettres classiques 2001 MST Technologies de l'Information et de la Communication
Carrière professionnelle	1973–1989 professeur au Lycée Michel Rodange et Lycée Michel Lucius
Carrière politique	
au niveau communal	1987–1989 et 2000–2004: conseillère communale de la Ville de Luxembourg
au niveau national	1989–1994 Secrétaire d'Etat à la Santé, à la Sécurité sociale, à la Jeunesse et aux Sports 1994–1999 Ministre de la Sécurité sociale, des Transports et Communications 1999–2004 Députée 2004– Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Education nationale
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	L'envie de participer à la discussion politique et de contribuer à l'organisation de la vie en société, notamment en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes et la réduction des inégalités en général.
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	Améliorer le système scolaire de façon à donner à tous les jeunes une qualification de haut niveau correspondant à leurs capacités et œuvrer pour l'égalité des chances de tous les enfants quel que soit le milieu social d'où ils sont issus.
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	



CURRICULUM

Nom et prénom	Jacobs Marie-Josée
Fonction	Ministre de l'Égalité des chances Ministre de la Famille et de l'Intégration
Date de naissance	22.01.1950
Domicile	Munshausen/Marnach
Nombre d'enfants	
Profession	Infirmière-anesthésiste
Parti politique	CSV
Loisirs	Théâtre, lecture, voyages
Autre engagement	Membre du syndicat LCGB
Publications	
Etudes et formation	
Carrière professionnelle	
Carrière politique	
au niveau communal	1987: conseillère communale ville de Luxembourg
au niveau national	1984: députée 1992: ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre déléguée aux Affaires culturelles 1995: ministre de la Famille, ministre de la Promotion féminine, ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la vie 1999: ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, ministre de la Promotion féminine 2004: ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	- famille - jeunesse - 3e âge - handicap - étrangers - santé - égalité des chances entre femmes et hommes
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?	
Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?	



CURRICULUM

Nom et prénom	Modert Octavie
Fonction	Secrétaire d'État aux relations avec le Parlement Secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
Date de naissance	15.11.1966
Domicile	Greiveldange
Nombre d'enfants	/
Profession	Juriste
Parti politique	CSV
Loisirs	Le vignoble, le vin (« semi-professionnel »), la musique, la lecture
Autre engagement	Plusieurs associations et sociétés (autant au niveau local et régional, que dans le domaine politique)
Publications	/
Etudes et formation	Maîtrise en droit, master of arts in european studies
Carrière professionnelle	Attachée au groupe parlementaire du CSV; Fonctionnaire de l'Etat (carrière de l'attachée, ensuite Première Conseillère de Gouvernement au Ministère d'Etat, Présidence du Gouvernement et Secrétaire Générale du Conseil de Gouvernement)
Carrière politique	
au niveau communal	
au niveau national	Elue députée le 13 juin 2004; entrée au Gouvernement en tant que Secrétaire d'Etat le 31 août 2004
au niveau européen	

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires	Culture, enseignement supérieur, recherche, agriculture, viticulture, développement rural
Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?	Pouvoir participer activement à façonner la société et le pays est une mission à la fois noble et fascinante, pour complexe qu'elle soit. L'engagement pour une société juste et équitable doit, à mes yeux, constituer la source de motivation prioritaire. D'ailleurs, mes parents >>

Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?

l'ont déjà vécu par leur engagement en politique tant au niveau régional et national pour ma mère qu'au niveau communal pour ce qui concerne mon père; la discussion en famille de thèmes de la politique m'a évidemment influencée.

Au-delà des ressorts qui me sont directement confiés: Égalité des chances et chances égales: il est essentiel que la politique optimise constamment les conditions permettant à la société d'évoluer, de cohabiter le plus harmonieusement possible. Tracer ce cadre signifie la prise en compte de nombreuses interférences: intérêts divergents, des fois concurrents, voire opposés... Voilà toute la complexité de la mission politique: elle doit définir, concilier et arbitrer, pour prendre les décisions dans le respect de l'intérêt général, sans pour autant fermer les yeux devant le bien-fondé de certains besoins particuliers qui ne doivent pas être partisans.

Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?



CURRICULUM

Nom et prénom	Reding Viviane
Fonction	 membre de la Commission européenne
Date de naissance	27.04.1951
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	3
Profession	
Parti politique	CSV
Loisirs	
Autre engagement	
Publications	
Etudes et formation	Docteur en sciences humaines, Sorbonne, Paris
Carrière professionnelle	1978–1999: journaliste et éditorialiste au Luxemburger Wort 1986–1998: présidente de l'Union luxembourgeoise des journalistes
Carrière politique	
au niveau communal	1981–1999: conseillère communale d'Esch – présidente de la commission des affaires culturelles 1992–1999
au niveau national	1979–1989: députée – présidente de la commission des Affaires sociales – membre du bureau de la Chambre des députés – membre de l'Assemblée parlementaire du Benelux – membre de l'Assemblée de l'Atlantique Nord (chef du groupe démocrate chrétien-social) 1988–1993: – présidente nationale des femmes chrétiennes-sociales 1995–1999: vice-présidente du CSV (parti chrétien-social)
au niveau européen	1989–1999: députée européenne – présidente de la commission des pétitions 1989–1992 – vice-présidente de la commission des affaires sociales 1992–1994 – vice-présidente de la commission des libertés civiles et des affaires intérieures 1997–1999 – chef de la délégation du Luxembourg au PPE – member of EPP group office 1999–: membre de la Commission européenne (éducation, culture, jeunesse, media, sport) >>

LÉGISLATURE ACTUELLE

Dossiers politiques prioritaires

Qu'est-ce qui vous a motivée à entrer en politique?

Les possibilités pour faire évoluer la société.

Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle?

Faire avancer l'Europe économiquement, renforcer sa place sur l'échiquier mondial et la faire entrer dans la vie et le cœur des citoyens.

Que feriez-vous tout de suite si vous étiez Première Ministre?

J'opérerais dans la continuité, tout en mettant en place des réformes «coup de poing» dans des domaines à problème, sans passer par d'incessantes consultations.

ANNEXE



Liste des candidates aux élections législatives par parti politique

Nom	Epouse	Prénom	Parti	Circonscription	Elue	Députée	Remarque
Arendt	Kemp	Nancy	CSV	S		x	
Bertemes		Alexandra	CSV	S			
Doerner		Christine	CSV	S		x	
Duval	Andrich	Sylvie	CSV	S			
Hannen		Mady	CSV	S			
Reuter	Hildgen	Annette	CSV	S			
Stein		Nelly	CSV	S	x	x	
Thill	Frantzen	Susy	CSV	S			
Frank	Meyers	Marie-Josée	CSV	E		x	
Gaasch	Hetto	Françoise	CSV	E		x	
Modert		Octavie	CSV	E	x		devient ministre suite aux élections législatives du 13.06.2004
Faber	Nicklaus	Ferny	CSV	C			
Gaul		Fabienne	CSV	C			
Koullen	Gantenbein	Marie-Thérèse	CSV	C	x	x	
Lang	Roller	Yolande	CSV	C			
Lulling		Astrid	CSV	C			
Mergen	Stein	Martine	CSV	C		x	
Schoepges	Hennicot	Erna	CSV	C	x		renonce à son mandat pour devenir députée européenne
Jacobs		Marie-Josée	CSV	N	x		devient ministre suite aux élections législatives du 13.06.2004
Juncker	Feith	Edmée	CSV	N			
Bertrang	Gansen	Liliane «Lily»	LSAP	S			
Dall'agnol		Claudia	LSAP	S		x	
Err		Lydie	LSAP	S	x	x	
Everling		Nadine	LSAP	S			
Mutsch		Lydia	LSAP	S	x	x	
Spautz		Vera	LSAP	S		x	
Ernster	Siebenaler	Francine	LSAP	E			
Hentges		Martine	LSAP	C			
Regenwetter		Peggy	LSAP	C			
Roth	Kadusch	Liane	LSAP	C			
Schanck		Myriam	LSAP	C			

Nom	Epouse	Prénom	Parti	Circonscription	Elue	Députée	Remarque
Stehres	Delvaux	Mady	LSAP	C	x		devient ministre suite aux élections législatives du 13.06.2004
Rasqué		Dany	LSAP	N			
Braun	Speck	Patricia	DP	S			
Fautsch	Malané	Linda	DP	S			
Fonck	Schaul	Gaby	DP	S			
Schoder		Malou	DP	S			
Schroeder		Sandra	DP	S			
Nagel		Maggy	DP	E			
Beissel	Merten	Simone	DP	C			
Brasseur		Anne	DP	C	x	x	
Flesch		Colette	DP	C	x	x	
Hild		Yola	DP	C			
Mart	Wirtz	Colette	DP	C			
Polfer		Lydie	DP	C	x		renonce à son mandat pour devenir députée européenne
Wantz	Leytem	Gaby	DP	C			
Durdu		Agnès	DP	N			
Theis	Ley	Edmée	DP	N			
Angelsberg	Reuter	Dagmar	GRENG	S			
Cecchetti	Bettendorff	Myriam	GRENG	S			
Conter		Gina	GRENG	S			
Garcia		Nuria	GRENG	S			
Goergen		Romaine	GRENG	S			
Hoefliger	Hipp	Danièle	GRENG	S			
Hoor		Romaine	GRENG	S			
Kutten		Colette	GRENG	S			
Lorsché		Josée	GRENG	S			
Muller	Gerten	Sylvie	GRENG	S			
Sander	Perl	Beate	GRENG	S			
Beissel		Marianne	GRENG	E			
Schmitt		Irène	GRENG	E			
Van Westerop		Adri	GRENG	E			
Bartolozzi		Fabiana	GRENG	C			
Braun		Mariette	GRENG	C			
Janah		Nora	GRENG	C			

Nom	Epouse	Prénom	Parti	Circons- cription	Elue	Députée	Remarque
Kolbach		Sylvie	GRENG	C			
Loschetter		Viviane	GRENG	C	x	x	
Manderscheid		Karin	GRENG	C			
Mertens		Andrée	GRENG	C			
Metz		Tilly	GRENG	C			
Münichsdorfer		Daniela	GRENG	C			
Raison		Edmée	GRENG	C			
Gillen		Gisèle	GRENG	N			
Hermann		Marianne	GRENG	N			
Schoellen		Christiane	GRENG	N			
Thull		Marthy	GRENG	N			
<hr/>							
Beasch		Françoise	ADR	S			
Dalscheid		Patrice	ADR	S			
Gales	Borhoven	Catherine	ADR	S			
Gibéryen		Tania	ADR	S			
Reiff		Trudy	ADR	S			
Seywert	Wildgen	Pia	ADR	S			
Picco		Ines	ADR	E			
Rischette	Hoffeld	Andrée	ADR	E			
Bausch	Kodisch	Marie-Josée	ADR	C			
Bertrang		Marianne	ADR	C			
Clément		Béatrice	ADR	C			
Jacoby	Colot	Fernande	ADR	C			
Jaeger		Pia	ADR	C			
Sontag	Angel	Jéiss	ADR	C			
Rieth		Marianne	ADR	N			
<hr/>							
Goffinet		Viviane	LENK	S			
Gorza		Tréis	LENK	S			
Hentges	Schanten	Hélène	LENK	S			
Jemming		Nicole	LENK	S			
Muller		Marie-Paule (Milly)	LENK	S			
Njofang	Besch	Valérie	LENK	S			
Noesen		Melanie	LENK	S			
Sowa		Nicole	LENK	S			

Nom	Epouse	Prénom	Parti	Circons- cription	Elue	Députée	Remarque
Urbany	Frisch	Yvonne	LENK	S			
Wagener	Krolak	Joëlle	LENK	S			
Weimerskirch		Flo	LENK	S			
Cesarini	Tredemy	Ida-Maria	LENK	E			
Reis		Antoinette	LENK	E			
Wehenkel		Milena	LENK	E			
Arendt		Patrizia	LENK	C			
Frisch	Wehenkel	Janine	LENK	C			
Grignard		Pascale	LENK	C			
Lacaff	Marx	Solange	LENK	C			
Medernach		Claudine	LENK	C			
Schosseler		Jeanne	LENK	C			
Thoma		Chantal	LENK	C			
Valenzuela	Fuentes	Miranda Ali- cia	LENK	C			
Hansen		Brenda	LENK	N			
Kremer	Arendt	Ginette	LENK	N			
Serres	Schannel	Suzette	LENK	N			
<hr/>							
Clement		Gaby	KPL	S			
Ruckert	Bigler	Irène	KPL	S			
Schweich		Nicole	KPL	S			
Waringo		Marceline	KPL	S			
Clement	Brücher	Brigitte	KPL	C			
Gaspard		Jennifer	KPL	C			
Goulleven	Krischler	Romance	KPL	C			
Lucas	Matagne	Vicky	KPL	C			
Muller	Bernard	Josette	KPL	C			
Rodrigues Pereira		Rosa	KPL	C			
<hr/>							
Dummong	Nascimento	Sonja	FPL	N			
Kips		Marie-Louise	FPL	N			
Klein		Michèle	FPL	N			
Sousa da Cruz		Aldina	FPL	N			
Wiltgen		Monique	FPL	N			

Listes des candidates aux élections européennes par parti

Nom	Epouse	Prénom	Parti	Elue	Députée
Jacobs		Marie-Josée	CSV		
Lulling		Astrid	CSV		x
Reding		Viviane	CSV		
Schoepges	Hennicot	Erna	CSV		x
Err		Lydie	LSAP		
Mutsch		Lydia	LSAP		
Stehres	Delvaux	Mady	LSAP		
Brasseur		Anne	DP		
Flesch		Colette	DP		
Polfer		Lydie	DP	x	x
Angelsberg	Reuter	Dagmar	GRENG		
Loschetter		Viviane	GRENG		
Manderscheid		Karin	GRENG		
Orti Codina		Maria-José	GRENG		
Thull		Marthy	GRENG		
Van Westerop		Adri	GRENG		
Gibéryen		Tania	ADR		
Sontag	Angel	Jéiss	ADR		
Amendola	Panza	Giuseppina	LENK		
Carrilho	Silva	Beatriz	LENK		
Centofanti		Daniela	LENK		
Frisch	Wehenkel	Janine	LENK		
Gorza		Tréis	LENK		
Noesen		Melanie	LENK		
De Medina		Marta	KPL		
Lucas	Matagne	Vicky	KPL		
Pinto		Maria	KPL		
Waringo		Marceline	KPL		

Bibliographie

Sources luxembourgeoises

Amoyel, Laure / Laroche-Reeff, Monique / Manderscheid, Karin / Raskin, Anik: Promotion de l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision dans et par les partis politiques luxembourgeois - enquête réalisée avant les élections de 2004 / Conseil National des Femmes du Luxembourg, mai 2004.

De séchere Wee. Wahlprogramm CSV. Luxembourg, 2004.

Du Bois, Nadine / Kутten, Colette / Stein, Monique: La participation politique des femmes aux élections de 1999. Luxembourg : Conseil National des Femmes du Luxembourg, 2000.

Fehlen, Fernand / Piroth, Isabelle / Poirier, Philippe: Les femmes et la politique : étude réalisée à l'occasion des élections législatives et communales de 1999. Luxembourg, Ministère de la Promotion Féminine, mars 2000.

LSAP - Am Mëttelpunkt vum Liewen. Parlamentswahlen 2004 - Wahlprogramm der LSAP, angenommen am 6. März 2004 in Düdelingen. Luxembourg, 2004.

Programme gouvernemental / Accord de coalition (Annexe à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 de M. Jean-Claude Juncker).

Sondage Ilres-CRP G. Lippmann: Les femmes et la politique. Luxembourg, mars 2000.

Wagener, Renée: Politische Partizipation von Frauen in Luxemburg seit 1919. Luxembourg : Cid-femmes, 1998.

Wagener Renée: «Frauen aller Stände, beschreitet den Weg der Selbsthilfe» : Catherine Schleimer-Kill und die «Action féminine» im Einsatz um die politische Beteiligung von Frauen in der Zwischenkriegszeit. In: «Wenn nun wir Frauen auch das Wort ergreifen» : Frauen in Luxemburg 1880-1950. Luxembourg, 1997.

Sources internationales

Beijing + 10 : évaluation dans une perspective parlementaire. Résolution adoptée par la 111^{ème} Assemblée (Genève, 1^{er} octobre 2004).

Dahlerup, Drude et Lenita Freidenvall: Quotas as a fast track to equal representation for women: why Scandinavia is no longer the model. Communication présentée lors du 19^e Congrès mondial de l'Association Internationale de Science Politique à Durban, Afrique du Sud, 29 juin – 4 juillet 2003.

La France en faits et chiffres - Les femmes / La parité. Insee.

Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes : Document de travail. (Série Droits des femmes - W-10 -) / Direction Générale des études. Parlement européen, mars 1997.

Mooney, Paschal: La participation des femmes aux élections (Doc. 10202) : Rapport de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 7.6.2004.

Rapport de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social sur la mise en œuvre de la recommandation 96/694 du Conseil du 2 décembre 1996 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision. Bruxelles, le 07.03.2000. COM(2000) 120 final.

Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique adoptée le 12 mars 2003. Rec(2003)3.

Recommandation du Conseil de l'Union européenne du 2 décembre 1996 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision.

Zimmermann, Marie-Jo: Pourquoi la parité en politique reste-t-elle un enjeu pour la démocratie française? Rapport à Monsieur le Premier Ministre. Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, 2003.

Autres sources

Dépliants des partis pour les élections de 2004 (présentation des candidat-e-s)

<http://www.chd.lu>

<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme/programme2004/index.html>

<http://www.rtl.lu/news/wahlen2004/>

<http://www.sip.etat.lu/elections/>

<http://www.int-evry.fr/demain-la-parite>

<http://www.lalibre.be>

<http://www.lexpress.fr/info/france/dossier/parite>

<http://www.observatoire-parite.gouv.fr>

<http://www.senat.fr>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

ISBN 2-9599964-8-8